



**Assemblée générale**

Distr.  
GENERALE

A/47/733/Add.1  
27 juillet 1993  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-septième session  
Point 123 de l'ordre du jour

FINANCEMENT DE L'AUTORITE PROVISoire DES NATIONS UNIES  
AU CAMBODGE

Rapport du Secrétaire général

Additif

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION . . . . .	1 - 23	5
II. ACTIVITES DE L'AUTORITE PROVISoire DES NATIONS UNIES AU CAMBODGE . . . . .	24 - 53	7
III. DEROULEMENT ET RESULTATS DES ELECTIONS AU CAMBODGE . . . . .	54 - 59	11
IV. AIDE FINANCIERE A L'ADMINISTRATION CONJOINTE INTERIMAIRE . . . . .	60 - 65	12
V. ETAT DES QUOTES-PARTS . . . . .	66	13
VI. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES . . . . .	67	14
VII. REMBOURSEMENT DES SOMMES DUES AUX ETATS QUI FOURNISSENT DES CONTINGENTS . . . . .	68 - 70	14
VIII. EXECUTION DU BUDGET DE LA MIPRONUC ET DE L'APRONUC POUR LA PERIODE ALLANT DU 1er NOVEMBRE 1991 AU 30 AVRIL 1993 . . . . .	71	15
IX. PREVISIONS DE DEPENSES REVISEES DE L'APRONUC POUR LA PERIODE ALLANT DU 1er MAI AU 31 JUILLET 1993 ET PREVISIONS DE DEPENSES POUR LA PERIODE ALLANT DU 1er AU 31 AOUT 1993 . . . . .	72	15

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
X. PREVISIONS DE DEPENSES POUR LA PREMIERE PHASE DE LA LIQUIDATION DE L'APRONUC . . . . .	73	15
XI. LIQUIDATION DES AVOIRS DE L'APRONUC . . . . .	74	16
XII. OBSERVATIONS . . . . .	75 - 77	16
XIII. MESURES A PRENDRE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE A SA QUARANTE-SEPTIEME SESSION . . . . .	78	16
<u>Annexes*</u>		
I. Rapport sur l'exécution du budget pour la période allant du 1er novembre 1991 au 30 avril 1993 : état récapitulatif . . . . .		18
II. Rapport sur l'exécution du budget pour la période allant du 1er novembre 1991 au 30 avril 1993 : renseignements complémentaires . . . . .		24
III. Dépenses pour la période du 1er novembre 1991 au 30 avril 1993, prévisions de dépenses révisées pour la période du 1er mai au 1er juillet 1993 et prévisions de dépenses pour la période du 1er au 31 août 1993 : état récapitulatif . . . . .		36
IV. Dépenses pour la période allant du 1er novembre 1991 au 30 avril 1993, prévisions de dépenses révisées pour la période allant du 1er mai au 31 juillet 1993 et prévisions de dépenses pour la période allant du 1er au 31 août 1993 : renseignements complémentaires . . . . .		40
V. Tableau d'effectifs civils proposé . . . . .		66
VI. Prévisions de dépenses pour la première étape de la phase de liquidation, du 1er septembre au 31 décembre 1993 : état récapitulatif . . . . .		70
VII. Prévisions de dépenses pour la première phase de démantèlement, du 1er septembre au 31 décembre 1993 : renseignements complémentaires . . . . .		73
VIII. Propositions concernant la liquidation des avoirs de l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge . . . . .		82
IX. Carte : APRONUC - Secteurs de cantonnement et de démobilisation		98
X. Carte : APRONUC - Déploiement des éléments militaires d'appui aux élections . . . . .		99

---

\* Les annexes XI à XL sont publiées en anglais dans toutes les versions.

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Page</u>
XI. List of prefabricated accommodation units . . . . .	100
XII. Proposed and present vehicle establishment . . . . .	106
XIII. Helicopters: changes in fleet composition . . . . .	107
XIV. Helicopters . . . . .	108
A. Summary of hours flown . . . . .	108
B. Summary of hours overflowed . . . . .	109
XV. Helicopters: aircraft utilization . . . . .	110
XVI. Military observers: phasing-out schedule for the period from 1 May to 31 August 1993 . . . . .	111
XVII. Military component: phasing-out schedule for the period from 1 May to 31 August 1993 . . . . .	112
XVIII. Civilian police: phasing-out schedule for the period from 1 May to 31 August 1993 . . . . .	114
XIX. International staff: phasing-out schedule for the period from 1 May to 31 August 1993 . . . . .	115
XX. Deployment of local staff for the period from 1 May to 31 August 1993 . . . . .	117
XXI. Civilian staff and related costs for the period from 1 May to 31 August 1993 . . . . .	118
XXII. Helicopters and fixed-wing requirements for the period from 1 May to 31 December 1993 . . . . .	119
XXIII. Helicopters: Hire/charter costs for the period from 1 May to 31 August 1993 . . . . .	120
XXIV. Helicopters: cost estimates for aviation fuel and lubricants for the period from 1 May to 31 August 1993 . . . . .	121
XXV. Fixed-wing aircraft . . . . .	122
A. Hire/charter costs for the period from 1 May to 31 August 1993 . . . . .	122
B. Cost estimates for aviation fuel and lubricants for the period from 1 May to 31 August 1993 . . . . .	123
XXVI. Air crew subsistence allowance for the period from 1 May to 31 August 1993 . . . . .	124

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Page</u>
XXVII. Air traffic control services for the period from 1 May to 31 August 1993 . . . . .	125
XXVIII. Landing fees and ground handling charges for the period from 1 May to 31 August 1993 . . . . .	126
XXIX. Military observers: phasing-out schedule - liquidation phase . . . . .	127
XXX. Military component: phasing-out schedule - liquidation phase . . . . .	128
XXXI. Civilian staff and related costs: liquidation phase . . . . .	130
XXXII. International staff: phasing-out schedule - liquidation phase . . . . .	131
XXXIII. Deployment of local staff: liquidation phase . . . . .	133
XXXIV. Helicopters: hire/charter costs - liquidation phase . . . . .	134
XXXV. Helicopters: cost estimates for aviation fuel and lubricants - liquidation phase . . . . .	135
XXXVI. Fixed-wing aircraft: hire/charter costs - liquidation phase . . . . .	136
XXXVII. Fixed-wing aircraft: cost estimates for aviation fuel and lubricants - liquidation phase . . . . .	137
XXXVIII. Air crew subsistence allowance: liquidation phase . . . . .	138
XXXIX. Air traffic control services: liquidation phase . . . . .	139
XL. Landing fees and ground handling charges: liquidation phase . . . . .	140
XLI. Achat de 850 minibus . . . . .	141

## I. INTRODUCTION

1. Par sa résolution 717 (1991) du 16 octobre 1991, le Conseil de sécurité a décidé de créer, sous son autorité, une Mission préparatoire des Nations Unies au Cambodge (MIPRENUC) aussitôt après la signature des Accords pour un règlement global du conflit au Cambodge (ci-après appelés les Accords de Paris).

2. La MIPRENUC est devenue opérationnelle le 9 novembre 1991 et son mandat a été élargi par le Conseil de sécurité, dans sa résolution 728 (1992) du 8 janvier 1992, de façon à inclure la formation en matière de déminage et le lancement d'un programme de déminage.

3. Par sa résolution 745 (1992) du 28 février 1992, le Conseil de sécurité a décidé de créer, sous son autorité, l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC), pour une période n'excédant pas 18 mois.

4. L'arrivée à Phnom Penh, le 15 mars 1992, du Représentant spécial du Secrétaire général a marqué le début du déploiement de l'APRONUC qui a, alors, absorbé la MIPRENUC.

5. Au paragraphe 10 de sa résolution 745 (1992), le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de lui faire rapport, à des dates spécifiées, sur les progrès accomplis dans la mise en oeuvre de la résolution et sur les tâches restant à effectuer dans le cadre de l'opération, en mettant un accent particulier sur l'utilisation la plus efficace et la plus efficiente des ressources. En application de cette disposition, le Secrétaire général a soumis au Conseil des rapports d'activité les 1er mai 1992<sup>1</sup>, 21 septembre 1992<sup>2</sup>, 25 janvier 1993<sup>3</sup> et 3 mai 1993<sup>4</sup>.

6. Vu l'évolution de la situation au Cambodge, le Secrétaire général a aussi soumis des rapports spéciaux les 12 juin 1992<sup>5</sup> et 14 juillet 1992<sup>6</sup>.

7. Dans des résolutions ultérieures du Conseil de sécurité (résolutions 783 (1992) du 13 octobre 1992 et 792 (1992) du 30 novembre 1992), le Secrétaire général a été prié, entre autres, de faire rapport au Conseil sur la mise en oeuvre de ces résolutions et sur toutes autres mesures qui seraient nécessaires ou appropriées pour assurer la réalisation des objectifs fondamentaux des Accords de Paris. Comme suite à ces demandes, le Secrétaire général a soumis des rapports au Conseil de sécurité les 15 novembre 1992<sup>7</sup> et 13 février 1993<sup>8</sup>; le Conseil a fait siens et approuvé ces rapports dans ces résolutions 792 (1992) et 810 (1993), des 30 novembre 1992 et 8 mars 1993, respectivement.

8. Au paragraphe 18 de sa résolution 792 (1992), le Conseil de sécurité a invité le Secrétaire général à étudier les implications sur le processus électoral du refus de la partie du Kampuchea démocratique de cantonner et démobiliser ses forces et à prendre toutes les mesures nécessaires face à cette situation pour assurer le succès de la mise en oeuvre du processus électoral.

9. Au paragraphe 19 de la même résolution, le Conseil de sécurité a invité le Secrétaire général à examiner les implications pour la sécurité au Cambodge après les élections d'une éventuelle mise en oeuvre incomplète des dispositions des Accords de Paris sur le désarmement et la démobilisation et à faire rapport à ce sujet.

10. Par sa résolution 810 (1993), le Conseil de sécurité a fait sienne la décision du Conseil national suprême tendant à ce que l'élection de l'assemblée constituante se tienne du 23 au 27 mai 1993.

11. Au paragraphe 6 de la même résolution, le Conseil de sécurité a demandé à l'APRONUC de continuer à faire tous les efforts possibles pour créer et maintenir un environnement politique neutre permettant la tenue d'élections libres et équitables et a prié le Secrétaire général de l'informer le 15 mai 1993 au plus tard des conditions et des préparatifs de l'élection. Comme suite à cette demande, le Secrétaire général a soumis un rapport au Conseil le 15 mai 1993<sup>9</sup>; ce rapport a été approuvé par le Conseil dans sa résolution 826 (1993) du 20 mai 1993.

12. Au paragraphe 10 de sa résolution 826 (1993), le Conseil de sécurité a demandé à l'APRONUC de continuer à oeuvrer conformément à la résolution 810 (1993) pour assurer un environnement politique neutre permettant la tenue d'élections libres et équitables.

13. Au paragraphe 16 de la même résolution, le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de lui faire rapport sans délai sur le déroulement et le résultat des élections, notamment sur la conduite des parties eu égard aux obligations qui leur incombent en vertu des Accords de Paris et, si nécessaire, de recommander toute initiative ou mesure propre à assurer le plein respect de ces obligations par toutes les parties.

14. Au paragraphe 2 de sa résolution 835 (1993) du 2 juin 1993, le Conseil de sécurité a invité le Secrétaire général à lui présenter son rapport sur les élections aussitôt que possible.

15. Conformément à la demande formulée au paragraphe 16 de la résolution 826 (1993), et comme le Conseil l'y avait invité au paragraphe 2 de sa résolution 835 (1993), le Secrétaire général a soumis le 10 juin 1993 son rapport sur la conduite et les résultats des élections au Cambodge<sup>10</sup>. Ce rapport a été approuvé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 840 (1993) du 15 juin 1993.

16. Par sa résolution 840 (1993), le Conseil de sécurité a entériné les résultats des élections, qui avaient été certifiées libres et équitables par les Nations Unies.

17. Au paragraphe 7 de la même résolution, le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de lui présenter pour la mi-juillet un rapport contenant ses recommandations sur le rôle éventuel que l'Organisation des Nations Unies et ses agences pourraient jouer au terme du mandat de l'APRONUC conformément aux Accords de Paris.

18. On se souviendra que par sa résolution 47/209 du 22 décembre 1992, l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir, conformément à la recommandation figurant au paragraphe 62 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/47/763), un crédit d'un montant brut de 483 961 200 dollars (soit un montant net de 470 808 500 dollars) pour le fonctionnement de l'Autorité provisoire pendant la période allant du 1er novembre 1992 au 30 avril 1993, en sus du crédit d'un montant brut de 839 576 200 dollars (soit un montant net de 833 171 300 dollars) déjà ouvert pour la Mission préparatoire et l'Autorité provisoire.

19. Par sa résolution 47/209, l'Assemblée générale a décidé que le solde inutilisé d'un montant brut de 162 345 800 dollars (soit un montant net de 160 941 000 dollars) pour la période allant du 1er novembre 1991 au 31 octobre 1992 serait déduit des charges réparties entre les Etats Membres.

20. Au paragraphe 7 de la même résolution, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à engager, sous réserve de l'assentiment préalable du Comité consultatif, des dépenses jusqu'à concurrence d'un montant brut de 241 841 300 dollars (soit un montant net de 235 823 600 dollars) pour le fonctionnement de l'Autorité provisoire pendant la période allant du 1er mai au 31 juillet 1993.

21. Dans une lettre datée du 13 avril 1993 adressée au Président du Comité de consultation, le Contrôleur a indiqué qu'il serait nécessaire d'engager des dépenses pour la totalité du montant autorisé par l'Assemblée générale dans sa résolution 47/209 pour la période de trois mois allant du 1er mai au 31 juillet 1993, une fois épuisé le solde inutilisé des crédits ouverts pour l'APRONUC. L'assentiment du Comité consultatif était donc demandé pour un montant total brut de 241 841 300 dollars (soit un montant net de 235 823 600 dollars), qui tenait compte du solde inutilisé des crédits ouverts, soit un montant brut de 6 606 700 dollars (soit un montant net de 3 297 600 dollars), pour assurer le fonctionnement de l'APRONUC jusqu'au 31 juillet 1993.

22. Par une lettre datée du 13 avril 1993, le Président du Comité consultatif a informé le Secrétaire général que le Comité accédait à sa demande, pour des engagements de dépenses jusqu'à concurrence d'un montant brut de 236 millions de dollars pour la période allant du 1er mai au 31 juillet 1993.

23. Au paragraphe 12 de sa résolution 47/209, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter à sa quarante-huitième session un rapport détaillé sur l'exécution du budget de l'Autorité provisoire, y compris les dispositions prévues pour la liquidation des avoirs de l'opération. Le présent rapport est soumis à l'Assemblée à sa quarante-septième session et non à la quarante-huitième, comme elle l'avait demandé, pour lui permettre de prendre les dispositions voulues pour financer les dépenses supplémentaires de l'APRONUC pour la période allant du 1er mai au 31 juillet 1993 ainsi que pour une période d'un mois au-delà de cette date. Des dispositions appropriées devraient aussi être prises pour faire face aux dépenses liées à la phase de liquidation de l'APRONUC.

## II. ACTIVITES DE L'AUTORITE PROVISOIRE DES NATIONS UNIES AU CAMBODGE

24. On trouvera résumées ci-dessous les activités entreprises par l'APRONUC au titre de ses diverses composantes, dont le détail est exposé dans les troisième<sup>3</sup> et quatrième<sup>4</sup> rapports d'activité du Secrétaire général au Conseil de sécurité.

### A. Etat d'avancement des activités au titre de chaque composante

#### 1. Droits de l'homme

25. En application de son mandat de base, l'APRONUC a continué de développer ses programmes d'enseignement et de formation en matière de droits de l'homme, tant à Phnom Penh que dans les provinces, l'accent étant mis sur la formation des maîtres, la diffusion des instruments internationaux pertinents, la formation du personnel médical, des fonctionnaires et des responsables politiques et l'appui aux organisations locales de défense des droits de l'homme.

## 2. Composante électorale

26. L'inscription des électeurs, commencée en octobre 1992, s'est achevée le 31 janvier 1993. Le nombre des inscrits atteint presque 4,7 millions, soit environ 96 % des personnes que l'on estime habilitées à voter. Sur la base de ce nombre, l'on a fixé à 120 le nombre des sièges à pourvoir pour l'Assemblée constituante, à répartir entre les 21 provinces et le district spécial de Phnom Penh.

27. Au total, 20 des 22 partis politiques provisoirement inscrits ont officiellement demandé à être enregistrés en tant que tels conformément à la loi électorale.

28. Les bureaux de vote se répartissent en bureaux fixes (grands, petits et moyens, composés respectivement de huit, six et trois équipes) et bureaux mobiles. Il a été décidé que chaque bureau serait présidé par un Cambodgien, secondé par un scrutateur international; l'on s'est proposé de recruter en conséquence un millier de scrutateurs dans plus d'une trentaine de pays.

## 3. Composante militaire

29. La partie du Kampuchea démocratique ayant refusé de participer au processus de cantonnement et de démobilisation, il a fallu repenser le déploiement de la composante militaire de manière à ce que l'APRONUC soit en mesure de protéger en un premier temps les opérations d'inscription sur les listes électorales, et par la suite le vote et le dépouillement, notamment dans les régions éloignées et dans celles où régnait l'insécurité. Pour ce faire, il fallait que le déploiement de la composante militaire corresponde à celui des équipes électorales de manière à raccourcir le délai de réaction si celles-ci venaient à être menacées. Cette opération a été achevée le 31 décembre 1992.

30. On trouvera à l'annexe IX une carte indiquant la position des unités militaires avant l'opération de redéploiement, et une autre à l'annexe X indiquant les nouvelles positions décidées pour mieux assurer le processus électoral.

31. Par suite des attaques dont le personnel civil et militaire de l'APRONUC a été la cible, il a été enjoint à toutes les unités de la composante militaire, où qu'elles se trouvent, d'appliquer des mesures et procédures de sécurité plus rigoureuses. Les positions défensives ont été étendues de manière à permettre la construction de casemates, couverts et épaulements de tirs défensifs. L'on a mis en place des postes de garde permanents et institué des patrouilles mobiles afin de renforcer, dans les régions isolées, la sécurité matérielle des bâtiments renfermant des biens appartenant à l'APRONUC. L'on a également, pour renforcer la sécurité du siège de l'APRONUC, relevé la hauteur des murs d'enceinte et amélioré l'éclairage le long de ce mur.

32. Les cinq unités du génie de l'APRONUC, aidées par les sapeurs de 11 bataillons d'infanterie sur 12, se sont employées à remettre en état des centaines de ponts et des dizaines de kilomètres de routes, ainsi que les aérodromes de Pochentong (Phnom Penh) et de Stung Treng.

33. Au cours de l'année écoulée, le Groupe de la formation au déminage a contribué pour une très large part au déminage de plus de 1,6 million de mètres carrés et à la neutralisation de plus de 15 000 mines et autres munitions non explosées.

#### 4. Administration civile

34. Des progrès ont été accomplis dans la mise au point de procédures de contrôle des dépenses, l'établissement d'un dispositif de contrôle des frontières, la planification d'opérations de contrôle spécialisées dans les domaines des télécommunications et de l'aviation civile, et la prise de mesures propres à favoriser la neutralité dans le domaine politique. Avec l'approche de la date des élections, l'on s'est surtout employé à éviter que l'administration et les bâtiments publics locaux puissent être utilisés à des fins partisans.

#### 5. Police civile

35. La police civile consacre une large part de son temps à superviser ou contrôler les activités de la police locale. Au cours de la période à l'étude, elle a entrepris de dispenser aux trois factions qui coopèrent avec l'APRONUC des connaissances de base en matière de police. Elle a de plus entrepris une étude complète de l'effectif, de l'organisation et du matériel des forces de police de ces factions.

36. Le personnel de la police civile a activement participé à d'autres initiatives, touchant l'instauration et le maintien de conditions acceptables pour le déroulement d'élections libres et honnêtes et les dispositifs de sécurité y relatifs.

#### 6. Rapatriment

37. Le rapatriement de quelque 360 000 personnes déplacées et réfugiés cambodgiens s'est achevé le 30 avril 1993. Tous les Cambodgiens qui répondaient aux critères se sont vu offrir la possibilité de s'inscrire sur les listes électorales lors du retour dans leur pays.

#### 7. Relèvement

38. La composante relèvement, en étroite coordination avec les observateurs militaires de l'APRONUC et le personnel de l'administration civile et de la police civile déployé aux points de contrôle de la frontière, a continué de surveiller l'application de la supervision des exportations de bois décidée le 22 septembre 1992 par le Conseil national suprême.

39. Outre les 35 projets de reconstruction, d'un budget total de 340 millions de dollars, approuvés en 1992, le Conseil national suprême a approuvé 10 projets d'un montant total d'environ 26 millions de dollars. Il est à noter, cependant, que sur les 880 millions de dollars annoncés lors de la Conférence ministérielle de Tokyo sur le relèvement et la reconstruction du Cambodge, qui s'est tenue en juin 1992, seuls ont été déboursés une centaine de millions de dollars.

#### B. Application des résolutions du Conseil de sécurité

40. En application des résolutions 792 (1992) et 810 (1993) du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a présenté les 13 février<sup>8</sup> et 15 mai 1993<sup>9</sup> des rapports au Conseil. Les activités de l'APRONUC exécutées en application de ces résolutions sont brièvement exposées ci-après.

##### 1. Mise en oeuvre de la résolution 792 (1992) du Conseil de sécurité

41. Vu le nombre croissant d'actes de violence inspirés par des considérations d'ordre politique et ethnique, la composante police civile et la composante militaire de l'APRONUC ont décidé d'organiser des patrouilles régulières et des

tours de garde pour améliorer la sécurité des bureaux des partis politiques, ces mesures venant s'ajouter à celles qui sont décrites aux paragraphes 29 à 31.

42. Pour favoriser un environnement politique neutre permettant la tenue d'élections libres et équitables, l'APRONUC a annoncé qu'elle donnerait la priorité à la protection de trois libertés et droits : le droit de ne pas être exposé à des menaces, la liberté d'adhérer au parti de son choix et la liberté d'action des partis politiques.

43. Aux paragraphes 10, 12, 13 et 14 de sa résolution 792 (1992), le Conseil de sécurité a adopté un certain nombre de mesures concernant le contrôle des frontières et la protection des ressources naturelles du Cambodge. Conformément à ces dispositions, l'APRONUC a lancé un appel aux pays voisins pour qu'ils l'aident à faire respecter la suspension des exportations de bois. L'APRONUC a également mis en place des équipes d'agents de contrôle des frontières chargés de détecter toute violation de cette décision par voie terrestre ou maritime.

44. S'agissant du contrôle des frontières en général, la composante administration civile de l'APRONUC avait déployé du personnel chargé d'assurer la surveillance dans d'autres domaines tels que le contrôle des douanes et de l'immigration. Le fonctionnement de chacun des 23 postes de contrôle existants a été confié à une équipe de l'APRONUC comprenant des observateurs militaires, des militaires armés et des agents de la police civile; en outre, des services d'appui ont été fournis en matière de transmissions.

45. En ce qui concerne les élections à l'Assemblée constituante, on avait prévu des bureaux de vote fixes. Pour permettre à chaque électeur inscrit de voter, on a considéré qu'il fallait prévoir deux jours supplémentaires pour les opérations de vote qui auraient lieu dans les bureaux mobiles. On prévoyait par conséquent que les élections auraient lieu du 23 au 27 mai 1993. Toutefois, après mûre réflexion, l'APRONUC a conclu qu'il faudrait toute une journée pour reconstituer les équipes sédentaires en équipes mobiles. En conséquence, il a été décidé de prolonger les élections jusqu'au 28 mai.

46. En vertu des Accords de Paris, l'Assemblée constituante doit dans les trois mois suivant les élections élaborer et adopter une nouvelle constitution cambodgienne et se transformer en assemblée législative, elle-même chargée de former un nouveau gouvernement cambodgien. Dans l'intervalle entre les élections et la constitution du nouveau gouvernement, il faudrait, au cas où échoueraient les efforts que poursuit le Secrétaire général pour appliquer le processus de cantonnement et de démobilisation, maintenir la composante militaire et la composante police civile de l'APRONUC. Des recommandations appropriées seraient soumises au Conseil de sécurité par le Secrétaire général en tel cas.

## 2. Application du paragraphe 6 de la résolution 810 (1993) du Conseil de sécurité

47. Les activités menées par l'APRONUC touchant les conditions et les préparatifs des élections, en application du paragraphe 6 de la résolution 810 (1993) du Conseil de sécurité, sont décrites en détail dans le rapport du Secrétaire général à ce sujet<sup>9</sup> et sont résumées ci-après.

48. Au 15 mai 1993, les préparatifs techniques des élections étaient pratiquement achevés. Quelque 900 assesseurs internationaux ont été recrutés dans 44 pays pour rejoindre 130 fonctionnaires du Secrétariat de l'ONU et 370 membres de l'APRONUC pour s'acquitter des fonctions décrites à la section I.D du quatrième rapport d'activité du Secrétaire général<sup>4</sup>.

49. Les attaques contre le personnel de l'APRONUC se sont poursuivies. Entre la date de création de l'APRONUC et le 15 mai 1993, 13 de ses membres, civils et militaires, ont perdu la vie, 52 ont été blessés à la suite d'attaques et 39 sont morts d'autres causes.

50. La partie du Kampuchea démocratique ayant manifesté à maintes reprises l'intention d'empêcher les élections, y compris par la violence, et vu la persistance d'actes de violence perpétrés par divers éléments, il a été décidé qu'il n'y aurait pas de scrutin dans les régions qui étaient aux mains de la partie du Kampuchea démocratique, ainsi que dans certaines régions éloignées où l'Armée nationale du Kampuchea démocratique (ANKD) avait engagé des opérations.

51. Les autres parties du pays ont été classées en zones à risque élevé, moyen ou faible. Des dispositions ont été prises pour que dans les zones à haut risque, des membres armés de l'APRONUC soient stationnés aux bureaux de vote et à proximité de ceux-ci. La protection physique du personnel avait été renforcée et celui-ci devait être équipé en conséquence. Des forces d'intervention rapide et des unités de secours médical avaient été prévues pour ces zones.

52. Afin de renforcer encore la sécurité pendant les élections, des consultations urgentes avaient eu lieu avec plusieurs gouvernements en vue d'obtenir du matériel supplémentaire pour l'APRONUC. Une aide matérielle avait ainsi été fournie par les gouvernements de l'Australie, des Etats-Unis d'Amérique, de l'Indonésie, de la Malaisie, de la Namibie et de Singapour, dont détail à la section B de l'annexe IV au présent rapport. Des articles essentiels au renforcement de la sécurité avaient été envoyés à la mission.

53. L'APRONUC comptait bien faire en sorte que les élections soient aussi impartiales que possible dans une situation qu'elle n'était pas en mesure de maîtriser pleinement, mais il était clair pour le Secrétaire général que le Conseil de sécurité et la vaste majorité du peuple cambodgien tenaient à ce que les élections aient lieu à la date prévue. C'est pourquoi le Secrétaire général a pris une décision dans ce sens.

### III. DEROULEMENT ET RESULTATS DES ELECTIONS AU CAMBODGE

54. Les informations détaillées données par le Secrétaire général dans son rapport sur le déroulement et le résultat des élections<sup>10</sup> sont résumées ci-après.

55. Les élections ont eu lieu comme prévu du 23 au 28 mai 1993 dans l'ensemble des 21 provinces du Cambodge. Entre le 23 et le 25 mai, environ 1 400 bureaux de vote fixes, de grande, petite et moyenne dimension, ont été mis en service et 200 équipes mobiles ont opéré dans des régions éloignées ou accidentées. Les équipes mobiles sont restées en activité pendant l'ensemble des six jours, tandis que, le 26 mai, certains des bureaux fixes ont été transformés en unités mobiles qui ont accompli leur fonction les 27 et 28 mai.

56. Au total, 4 267 192 personnes, soit 89,56 % des électeurs inscrits, se sont rendues aux urnes.

57. Trois des quatre parties cambodgiennes signataires des Accords de Paris ont pris part au processus électoral. La quatrième ne s'est pas inscrite comme parti politique, n'a pas pris part aux élections et a menacé de les perturber par la violence. Toutefois, le scrutin s'est généralement déroulé dans le calme et aucune perturbation notable n'a eu lieu.

58. Le nombre de voix obtenu par chaque parti et le pourcentage correspondant du total des suffrages exprimés sont indiqués à l'annexe I du rapport du Secrétaire général<sup>10</sup>.

59. Lors d'une réunion du Conseil national suprême tenue le 10 juin 1993, le lendemain du jour où ont pris fin les opérations de dépouillement, le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Cambodge a déclaré, au nom du Secrétaire général et de l'Organisation des Nations Unies, qu'eu égard au taux de participation très élevé enregistré dans l'ensemble du pays, à l'absence d'actes de violence ou de perturbations durant le vote, au succès du déroulement technique du scrutin et à l'atmosphère de calme qui avait régné pendant toute la durée du scrutin, les élections avaient été, dans l'ensemble, libres et équitables. Le texte de la déclaration faite par le Représentant spécial du Secrétaire général à cette réunion est reproduit dans l'annexe II au rapport du Secrétaire général<sup>10</sup>.

#### IV. AIDE FINANCIERE A L'ADMINISTRATION CONJOINTE INTERIMAIRE

60. Le Cambodge sort tout juste d'un conflit qui a duré deux décennies. Le succès du processus électoral qui s'est déroulé en mai constitue un gigantesque pas en avant vers le rétablissement de la paix et de la démocratie et la réconciliation nationale. Il reste cependant encore beaucoup à faire pour donner corps aux objectifs que s'est fixés la communauté internationale. Il faudra constituer un gouvernement démocratique viable, auquel devront participer les trois factions qui étaient jusqu'à il y a peu en conflit armé. Pour cela, il est indispensable que chacun fasse preuve de loyauté et d'allégeance non pas à la faction à laquelle il appartient, mais bien à la constitution et au gouvernement qui en sera issu. L'institution de l'Administration conjointe intérimaire est à cet égard un premier pas encourageant. Il est à noter cependant que l'on persiste à croire que pour continuer d'occuper un poste dans le secteur public, il faudra encore manifester sa loyauté envers telle ou telle partie.

61. La précarité des finances de la partie de l'Etat du Cambodge, dont les causes sont structurelles, fait que les responsables n'ont pu dégager les fonds nécessaires pour couvrir les prévisions de dépenses, alors même que les dépenses publiques ont été ramenées au strict minimum. Face à une telle situation, cette partie a dû, au cours de l'année écoulée, soit renoncer à remplir ses engagements financiers (notamment en cessant de verser les traitements des fonctionnaires), soit recourir à la planche à billets. La première option a contribué à la dégradation du service public observée ces derniers mois; la seconde a automatiquement entraîné un gonflement de la masse monétaire et s'est soldée par l'inflation des prix. Telle est la situation, structurellement déficiente, dont hérite l'Administration conjointe intérimaire. Il lui faudra avant tout trouver le moyen de produire des recettes. Or, cela ne pourra se faire en un jour. Il faudrait donc, dans l'intervalle, qu'on lui permette de faire face aux dépenses incompressibles sans que cela engendre l'inflation.

#### Action proposée pour l'APRONUC

62. Il est proposé de fournir une assistance financière à l'Administration conjointe intérimaire à l'aide de fonds prélevés sur le budget de l'APRONUC. Cela permettrait d'exécuter les activités opérationnelles ci-après :

a) Uniformisation des procédures relatives à la fonction publique dans les trois zones administrées par les trois factions qui siègent à l'Assemblée constituante;

b) Introduction du riel dans les régions où cette monnaie n'a pas encore cours;

c) Organisation de stages de formation sur les devoirs des fonctionnaires dans une démocratie pluraliste;

d) Lancement du processus de rationalisation et de simplification de l'appareil administratif et de réduction des effectifs du service public;

e) Paiement des dépenses essentielles et urgentes en juillet et en août sans qu'il y ait émission de monnaie.

63. L'APRONUC participerait activement à la réalisation de toutes les activités susmentionnées. Elle continuerait de plus à exercer un contrôle direct sur les questions financières, contrôle qu'elle pourrait renforcer si cela s'avérait nécessaire. Ce contrôle porte notamment sur la Banque centrale, le Ministère des finances, le Trésor, l'administration douanière et les administrations provinciales dépendant des finances et du Trésor. A l'heure actuelle, des membres de l'APRONUC détachés auprès de ces diverses administrations suivent le déroulement quotidien de leurs opérations et doivent approuver au préalable toute dépense et toute opération majeure. En ce qui concerne les ministères chargés de la défense et de la sécurité, l'on met en place des procédures de contrôle permettant à la police civile et militaire de l'APRONUC et à ses contrôleurs financiers de superviser de près les principales opérations financières.

#### Montant de l'aide requise

64. Le montant de l'aide financière a été calculé sur la base des recettes et dépenses effectives pour les trois appareils administratifs au cours du premier trimestre 1993. Tous trois ont subi la loi de la plus grande rigueur budgétaire – on citera en exemple le cas de la partie de l'Etat du Cambodge, dont les dépenses effectives n'ont représenté, au cours du premier trimestre, que 60 % des prévisions budgétaires. Il apparaît donc que l'on peut raisonnablement se fonder sur les résultats du premier trimestre pour estimer le montant des dépenses incompressibles. Les montants nominaux de divers objets de dépenses exprimés en riels ont été, en gros, doublés pour tenir compte de la perte de pouvoir d'achat de cette monnaie depuis la fin du premier trimestre.

65. L'on a de même estimé les recettes sur la base des résultats du premier trimestre 1993, tout en tenant compte de la nouvelle conjoncture et des mesures que l'on prend pour les accroître. La mise en regard des recettes et dépenses a fait apparaître un déficit mensuel de 34,6 milliards de riels, soit, au taux de 3 500 riels pour un dollar, 9,9 millions de dollars. Pour la période juillet-août, le montant de l'aide financière se chiffre donc à 20 millions de dollars, dont 3 millions de dollars peuvent être prélevés sur le Fonds d'affectation spéciale pour le processus de paix au Cambodge. Le montant à prélever sur les fonds de l'APRONUC s'établit donc à 17 millions de dollars.

#### V. ETAT DES QUOTES-PARTS

66. On trouvera au tableau 1 ci-dessous un état récapitulatif des quotes-parts, acquittées et non acquittées, au 30 juin 1993. Il ressort du tableau qu'un montant de 290 533 100 dollars est dû par les Etats Membres au titre de la MIPRENUC (4 645 300 dollars) et de l'APRONUC (285 887 800 dollars).

## Etat des quotes-parts au 30 juin 1993

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	MIPRENUC 1er nov.1991- 30 avril 1992	APRONUC 15 mars- 31 oct. 1992	APRONUC 1er nov. 1992- 30 avril 1993	APRONUC 1er mai- 31 juillet 1993	Total
Crédits ouverts	33 576,2 <sup>a</sup>	806 000,0	483 961,2		1 323 537,4
Engagements autorisés				236 000,0	236 000,0
<u>A déduire</u> : Montants portés au crédit des Etats Membres	(364,3)	(4 176,8)	(173 215,4)	(1 497,2)	(179 253,7)
Montants répartis	33 211,9	801 823,2	310 745,8	234 502,8	1 380 283,7
<u>A déduire</u> : Paiements reçus	(28 566,6)	(685 631,3)	(266 401,2)	(109 151,5)	(1 089 750,6)
Solde dû	4 465,3	116 191,9	44 344,6	125 351,3	290 533,1

<sup>a</sup> Y compris une quote-part supplémentaire pour la période allant du 15 janvier au 30 avril 1992.

## VI. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

67. Au paragraphe 10 de sa résolution 47/209, l'Assemblée générale invite les Etats Membres à fournir à l'APRONUC des contributions volontaires tant en espèces que sous forme de services et de fournitures pouvant être acceptés par le Secrétaire général. Pour la période s'achevant au 30 juin 1993, les contributions volontaires reçues par l'Autorité se répartissaient comme suit :

a) Une contribution en espèces du Gouvernement japonais, d'un montant de 1,1 million de dollars, destinée à couvrir en partie les dépenses afférentes au renforcement des mesures de sécurité prises par l'APRONUC;

b) Une contribution en espèces du Gouvernement néo-zélandais, destinée à couvrir les frais de transport aérien des scrutateurs internationaux.

Ces services et fournitures ont été inscrits au budget.

## VII. REMBOURSEMENT DES SOMMES DUES AUX ETATS QUI FOURNISSENT DES CONTINGENTS

68. Actuellement, 25 pays mettent des contingents à la disposition de l'APRONUC : Allemagne, Australie, Autriche, Bangladesh, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Fédération de Russie, France, Ghana, Inde, Indonésie, Japon, Malaisie, Namibie, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Singapour, Thaïlande, Tunisie, Uruguay.

69. Certains Etats Membres n'ayant pas acquitté leurs quotes-parts à temps, l'APRONUC n'a pas pu honorer au fur et à mesure ses obligations, en particulier à l'égard des pays fournissant des contingents, qui n'ont pas été remboursés régulièrement aux taux établis par l'Assemblée générale.

70. Ces pays n'ont été remboursés intégralement aux taux standard que jusqu'au 31 janvier 1993. Les montants qui leur sont dus pour la période du 1er février au 31 mai 1993 s'établissent comme suit :

	<u>Milliers de dollars E.-U. (montants arrondis)</u>
Soldes et indemnités	57 828,6
Indemnités des spécialistes	2 499,8
Amortissement des articles personnels d'habillement, du paquetage et de l'équipement	4 097,2
	<hr/>
Total	<u>64 425,6</u>

VIII. EXECUTION DU BUDGET DE LA MIPRONUC ET DE L'APRONUC POUR  
LA PERIODE ALLANT DU 1er NOVEMBRE 1991 AU 30 AVRIL 1993

71. On a rappelé à l'annexe I, par postes budgétaires, les crédits ouverts pour financer l'ensemble des opérations de la MIPRONUC et de l'APRONUC du 1er novembre 1991 au 30 avril 1993 (des informations complémentaires figurent à l'annexe II). Le montant brut à répartir entre les Etats Membres s'élèvera à 1 161 191 600 dollars (montant net : 1 143 038 800 dollars), dont un montant brut de 20 023 200 dollars (montant net : 19 777 200 dollars) au titre de la seule MIPRONUC, comme l'indiquent les précédents rapports du Secrétaire général sur le financement de la MIPRONUC et de l'APRONUC (A/46/903, A/47/733).

IX. PREVISIONS DE DEPENSES REVISEES DE L'APRONUC POUR LA PERIODE  
ALLANT DU 1er MAI AU 31 JUILLET 1993 ET PREVISIONS DE DEPENSES  
POUR LA PERIODE ALLANT DU 1er AU 31 AOUT 1993

72. Les prévisions de dépenses révisées pour les trois mois compris entre le 1er mai et le 31 juillet 1993 représentent un montant brut de 301 181 600 dollars (montant net : 292 829 700 dollars), soit une augmentation d'un montant brut de 65 181 600 dollars (montant net : 59 023 100 dollars) par rapport au montant réduit des engagements de dépenses autorisées pour cette période (236 millions de dollars). On se souviendra que le Comité consultatif avait décidé en donnant son approbation pour les engagements de dépenses que ceux-ci ne devraient pas dépasser ce plafond, ainsi que l'indiquait le Président du Comité dans une lettre en date du 13 avril 1993 adressée au Secrétaire général. Les prévisions de dépenses pour le mois suivant (1er au 31 août) représentent un montant brut de 68 527 700 dollars (montant net : 66 896 800 dollars). On trouvera à l'annexe III la récapitulation des prévisions de dépenses révisées pour la période du 1er mai au 31 juillet (colonne 2) et les prévisions de dépenses pour le mois d'août 1993 (colonne 3). Des renseignements complémentaires sont donnés à l'annexe IV et le tableau d'effectifs proposé pour le personnel civil est présenté à l'annexe V.

X. PREVISIONS DE DEPENSES POUR LA PREMIERE PHASE DE LA  
LIQUIDATION DE L'APRONUC

73. On prévoit que les opérations de liquidation de l'APRONUC dureront 10 mois. Les prévisions de dépenses pour la première phase (1er septembre au 31 décembre 1993) sont indiquées à l'annexe VI et des renseignements complémentaires sont donnés à l'annexe VII.

## XI. LIQUIDATION DES AVOIRS DE L'APRONUC

74. Des propositions sur la liquidation des avoirs de l'APRONUC à l'expiration de son mandat sont présentées à l'annexe VIII au présent rapport. Un état récapitulatif des avoirs de l'APRONUC susceptibles d'être disponibles au 1er août 1993 est présenté à l'appendice I de cette annexe et des indications complémentaires à l'appendice II. On y a indiqué la valeur d'acquisition de ces avoirs, ainsi que leur valeur résiduelle au moment où l'APRONUC pourra éventuellement s'en désaisir. Les valeurs résiduelles ont été calculées en appliquant les taux d'amortissement qui ont été établis par l'APRONUC compte tenu des éléments indiqués à l'appendice II.

## XII. OBSERVATIONS

75. Le Représentant spécial du Secrétaire général a jugé que les élections au Cambodge ont été libres et équitables. Le Secrétaire général a marqué sa vive satisfaction à ce sujet et a déclaré dans son rapport sur le déroulement et les résultats de ces élections<sup>10</sup> que l'APRONUC apporterait tout son concours à l'Assemblée constituante pour l'élaboration d'une constitution et l'institution d'un nouveau gouvernement pour le pays tout entier.

76. Le Secrétaire général présentera à la mi-juillet au Conseil de sécurité, comme celui-ci le lui a demandé au paragraphe 7 de sa résolution 840 (1993), des recommandations sur le rôle éventuel que l'ONU et ses agences pourraient jouer au terme du mandat de l'APRONUC conformément aux Accords de Paris.

77. Le Secrétaire général s'est déclaré convaincu que la communauté internationale continuera d'oeuvrer pour la réconciliation nationale et la consolidation de la paix au Cambodge.

## XIII. MESURES A PRENDRE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE A SA QUARANTE-SEPTIEME SESSION

78. Pour assurer le financement de l'APRONUC, l'Assemblée générale devrait :

a) Ouvrir un crédit d'un montant brut de 236 millions de dollars (montant net : 233 806 600 dollars), correspondant aux engagements de dépenses autorisés sous réserve de l'assentiment préalable du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, au paragraphe 7 de la résolution 47/209 de l'Assemblée, pour financer la poursuite des opérations de l'APRONUC du 1er mai au 31 juillet 1993;

b) Ouvrir un crédit d'un montant brut de 65 181 600 dollars (montant net : 59 023 100 dollars), à répartir entre les Etats Membres, pour couvrir les dépenses supplémentaires de l'APRONUC pendant la période du 1er mai au 31 juillet 1993;

c) Décider que le solde inutilisé pour la période allant jusqu'au 30 avril 1993, soit un montant brut de 3 367 600 dollars (montant net : 58 500 dollars), sera porté au crédit des Etats Membres et déduit des quotes-parts qu'il leur est demandé de verser pour couvrir les dépenses supplémentaires de l'APRONUC pendant la période du 1er mai au 31 juillet 1993;

d) Ouvrir un crédit d'un montant brut de 68 527 700 dollars (montant net : 66 896 800 dollars), à répartir entre les Etats Membres, pour financer la poursuite des opérations de l'APRONUC pendant un mois au-delà du 31 juillet 1993;

e) Donner au Secrétaire général une approbation de principe pour lui permettre, à l'expiration du mandat de l'APRONUC, de disposer des avoirs de celle-ci comme indiqué à l'annexe VIII;

f) Ouvrir un crédit ou autoriser des engagements de dépenses, selon qu'il conviendra, d'un montant brut de 150 515 700 dollars (montant net : 147 094 600 dollars), à répartir entre les Etats Membres, pour couvrir les dépenses afférentes à la première phase de la liquidation de l'APRONUC.

#### Notes

<sup>1</sup> S/23870 et Corr.1.

<sup>2</sup> S/24578.

<sup>3</sup> S/25124.

<sup>4</sup> S/25719.

<sup>5</sup> S/24090.

<sup>6</sup> S/24286.

<sup>7</sup> S/24800.

<sup>8</sup> S/25289.

<sup>9</sup> S/25784.

<sup>10</sup> S/25913.

## ANNEXE I

Mission préparatoire des Nations Unies au Cambodge et  
Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge

Rapport sur l'exécution du budget pour la période  
allant du 1er novembre 1991 au 30 avril 1993

Etat récapitulatif

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	Montants répartis	Dépenses	Economies/ (dépassements)
<b>1. <u>Personnel militaire</u></b>			
a) <u>Observateurs militaires</u>			
Indemnité de subsistance	47 459,9	41 921,3	5 538,6
Frais de voyage	3 329,6	3 712,1	(382,5)
Indemnité d'habillement et d'équipement	200,2	157,7	42,5
	50 989,7	45 791,1	5 198,6
b) <u>Contingents</u>			
Remboursements aux gouvernements aux taux standard	180 097,2	180 097,2	0,0
Détente et loisirs	2 604,8	2 332,2	272,6
Rations	53 661,7	50 840,2	2 821,5
Indemnité journalière	6 212,7	6 061,3	151,4
Frais de voyage	27 717,3	24 672,1	3 045,2
	270 293,7	264 003,0	6 290,7
c) <u>Autres dépenses afférentes aux contingents</u>			
Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité	7 500,0	7 500,0	0,0
Matériel appartenant aux contingents	24 220,0	24 220,0	0,0
	31 720,0	31 720,0	0,0
<b>2. <u>Personnel civil</u></b>			
a) <u>Police civile</u>			
Indemnité de subsistance (missions)	132 315,3	145 661,3	(13 346,0)
Frais de voyage	7 324,7	5 590,3	1 734,4
Indemnité d'habillement	763,4	802,5	(39,1)
	140 403,4	152 054,1	(11 650,7)

	Montants répartis	Dépenses	Economies/ (dépassements)
b) <u>Personnel international et local</u>			
Traitements du personnel international	36 485,7	36 988,6	(502,9)
Traitements du personnel local	16 932,8	11 253,2	5 679,6
Dépenses communes de personnel	17 601,5	18 466,2	(864,7)
Indemnité de subsistance (missions)	41 429,8	41 365,9	63,9
Frais de voyage	7 106,4	12 311,1	(5 204,7)
Heures supplémentaires	831,4	1 482,1	(650,7)
	120 387,6	121 867,1	(1 479,5)
c) <u>Volontaires des Nations Unies</u>	12 352,2	12 073,7	278,5
3. <u>Locaux/hébergement</u>			
a) Location de locaux	9 376,5	15 826,4	(6 449,9)
b) Entretien et aménagement des locaux	3 763,6	5 907,5	(2 143,9)
c) Éclairage, chauffage, énergie et eau	1 372,0	3 417,1	(2 045,1)
d) Unités préfabriquées	96 202,0	95 579,4	622,6
	110 714,1	120 730,4	(10 016,3)
4. <u>Remise en état des infrastructures</u>	18 365,2	5 198,5	13 166,7
5. <u>Transport</u>			
a) Achat de véhicules	76 330,9	79 110,6	(2 779,7)
b) Location de véhicules	448,7	1 216,7	(768,0)
c) Matériel pour ateliers de réparation et d'entretien	510,6	479,8	30,8
d) Pièces de rechange, réparations et entretien	11 678,2	8 243,1	3 435,1
e) Carburant et lubrifiants	8 373,8	8 907,5	(533,7)
f) Assurance	1 153,5	829,1	324,4
	98 495,7	98 786,8	(291,1)
6. <u>Opérations aériennes</u>			
a) <u>Hélicoptères</u>			
Location/affrètement	42 883,8	52 069,1	(9 185,3)
Carburant et lubrifiants	7 673,2	9 957,6	(2 284,4)
	50 557,0	62 026,7	(11 469,7)

	Montants répartis	Dépenses	Economies/ (dépassements)
b) <u>Avions</u>			
Location/affrètement	11 098,1	8 889,2	2 208,9
Carburant et lubrifiants	3 721,3	5 024,0	(1 302,7)
	14 819,4	13 913,2	906,2
c) <u>Indemnité de subsistance des équipages</u>	2 485,6	1 718,7	766,9
d) <u>Autres dépenses</u>			
Services de contrôle de la circulation aérienne	12 494,9	2 038,5	10 456,4
Droits d'atterrissage et manutention au sol	1 382,0	2 334,9	(952,9)
Assurance responsabilité	100,0	94,3	5,7
Citernes à carburant	250,0	100,0	150,0
	14 226,9	4 567,7	9 659,2
<b>7. <u>Opérations navales</u></b>			
a) Préparation	968,0	546,6	421,4
b) Carburant	5 473,1	2 179,1	3 294,0
c) Entretien	5 012,0	347,6	4 664,4
d) Location d'engins de débarquement	1 551,0	915,9	635,1
	13 004,1	3 989,2	9 014,9
<b>8. <u>Transmissions</u></b>			
<u>Éléments complémentaires</u>			
Matériel de transmissions	18 379,4	16 494,4	1 885,0
Pièces de rechange et fournitures	2 133,6	2 688,9	(555,3)
Matériel d'atelier et d'essai	1 481,1	688,2	792,9
Communications par réseaux commerciaux	6 792,6	8 123,3	(1 330,7)
	28 786,7	27 994,8	791,9
b) <u>Contrat relatif au réseau de télécommunication</u>			
Matériel	15 447,0	15 447,0	0,0
Pièces de rechange et fournitures	1 739,0	1 739,0	0,0
Transport et fret	3 213,0	3 213,0	0,0
Dépenses contractuelles d'exploitation du réseau de télécommunication	10 538,0	10 387,2	150,8
	30 937,0	30 786,2	150,8

	Montants répartis	Dépenses	Economies/ (dépassements)
<b>9. <u>Matériel divers</u></b>			
a) Mobilier de bureau	4 429,0	4 583,5	(154,5)
b) Equipement de bureau	4 288,3	3 474,9	813,4
c) Matériel d'observation	852,5	1 089,9	(237,4)
d) Matériel informatique	8 849,3	8 997,1	(147,8)
e) Citernes à essence et débitmètres	994,4	312,9	681,5
f) Matériel médical	260,0	208,2	51,8
g) Groupes électrogènes	12 091,7	12 894,1	(802,4)
h) Matériel divers	3 703,6	4 886,8	(1 183,2)
Pièces de rechange et réparation du matériel	2 590,1	953,2	1 636,9
	<b>38 058,9</b>	<b>37 400,6</b>	<b>658,3</b>
<b>10. <u>Fournitures et services</u></b>			
a) <u>Services divers</u>			
Vérification des comptes	80,0	80,0	0,0
Services contractuels	5 435,5	6 834,9	(1 399,4)
Services de sécurité	837,9	697,0	140,9
Traitements et services médicaux	530,7	253,5	277,2
Services d'entretien	414,5	1 061,9	(647,4)
Demandes d'indemnisation et ajustements	600,0	98,4	501,6
Autres services	290,4	787,5	(497,1)
Dépenses de représentation	10,0	24,4	(14,4)
	<b>8 199,0</b>	<b>9 837,6</b>	<b>(1 638,6)</b>
b) <u>Fournitures diverses</u>			
Papeterie et fournitures de bureau	2 718,5	2 841,6	(123,1)
Fournitures médicales	6 369,1	9 489,2	(3 120,1)
Fournitures sanitaires et de nettoyage	257,1	578,8	(321,7)
Abonnements	61,3	67,1	(5,8)
Garnitures antiprojectiles pour les véhicules	672,0	323,2	348,8
Accessoires d'uniforme, drapeaux et décalcomanies	973,5	3 608,2	(2 634,7)
Matériel pour la défense des périmètres	559,0	1 153,2	(594,2)
Cartes d'état-major	412,6	391,2	21,4
Intendance et magasins	1 265,2	2 000,0	(734,8)
Fournitures diverses	741,0	1 430,0	(689,0)
	<b>14 029,3</b>	<b>21 882,5</b>	<b>(7 853,2)</b>

	Montants répartis	Dépenses	Economies/ (dépassements)
<b>11. <u>Fournitures et services liés aux élections</u></b>			
a) Fournitures de fournitures standard pour les équipes chargées des inscriptions	6 463,7	6 556,0	(92,3)
b) Matériel divers	6 797,4	5 819,0	978,4
c) Services contractuels liés aux élections	4 533,0	4 176,1	356,9
	17 794,1	16 551,1	1 243,0
<b>12. <u>Programmes d'information</u></b>			
a) Matériel	2 026,0	4 489,5	(2 463,5)
b) Supports et fournitures	106,3	644,3	(538,0)
c) Services contractuels	2 564,0	548,7	2 015,3
	4 696,3	5 682,5	(986,2)
<b>13. <u>Programmes de formation</u></b>			
	990,0	699,1	290,9
<b>14. <u>Programmes de déminage</u></b>			
a) Matériel de déminage	3 186,9	3 821,4	(634,5)
b) Fournitures, services et dépenses de fonctionnement	3 859,8	1 447,8	2 412,0
	7 046,7	5 269,2	1 777,5
<b>15. <u>Assistance aux factions</u></b>			
a) Aide à la réadaptation des forces militaires démobilisées	3 021,0	949,7	2 071,3
b) Ravitaillement des forces des parties cambodgiennes, y compris le transport et la distribution, etc.	3 838,0	2 760,0	1 078,0
	6 859,0	3 709,7	3 149,3
<b>16. <u>Fret aérien et de surface</u></b>			
a) Transport du matériel appartenant aux contingents	20 160,0	19 234,1	925,9
b) Transports aériens militaires	5 524,0	14 097,4	(8 573,4)

	Montants répartis	Dépenses	Economies/ (dépassements)
Éjet et camionnage par les soins d'entreprises privées	1 105,2	1 357,3	(252,1)
	26 789,2	34 688,8	(7 899,6)
17. <u>Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix</u>	9 738,0	9 738,0	0,0
18. <u>Système intégré de gestion</u>	300,0	300,0	0,0
19. <u>Contributions du personnel</u>	18 152,8	14 843,7	3 309,1
Total, rubriques 1 à 19	1 161 191,6	1 157 824,0	3 367,6
20. <u>Recettes provenant des contributions du personnel</u>	(18 152,8)	(14 843,7)	(3 309,1)
Total net	1 143 038,8	1 142 980,3	58,5

ANNEXE II

Mission préparatoire des Nations Unies au Cambodge et  
Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge

Rapport sur l'exécution du budget pour la période allant  
du 1er novembre 1991 au 30 avril 1993 : renseignements  
complémentaires

(En dollars des Etats-Unis)

Economies/  
(dépassements)

1. Personnel militaire

a) Observateurs militaires

5 198 600

1. L'économie réalisée au titre de l'indemnité de subsistance (5 538 600 dollars) et de l'indemnité d'habillement et d'équipement (42 500 dollars) a été en partie absorbée par des dépenses supplémentaires au titre des frais de voyage (382 500 dollars). Elle était essentiellement due à une réduction de l'indemnité de subsistance en mission, laquelle est passée, à compter du 15 février 1993, de 145 dollars à 130 dollars par jour et par personne.

b) Contingents

6 290 700

2. Une économie d'un montant total de 6 290 700 dollars a été réalisée au titre du bien-être (272 600 dollars), des rations (2 821 500 dollars), de l'indemnité journalière (151 400 dollars) et des frais de voyage (3 045 200 dollars). Les économies réalisées au titre des rations résultent de la passation d'un marché global avec une entreprise qui s'est chargée d'approvisionner en rations toutes les régions à compter du 1er mars 1993. Le coût des rations militaires par personne, initialement estimé à 15 dollars, a été ramené à 9 dollars, soit une baisse de 6 dollars. Les économies obtenues au titre des frais de voyage découlent du fait que les tarifs effectivement appliqués ont été inférieurs à ce qui avait été prévu.

c) Autres dépenses au titre des contingents

i) Indemnité en cas de décès ou d'invalidité

—

3. L'on avait prévu au titre de l'indemnité en cas de décès ou d'invalidité un montant de 15 millions de dollars pour la totalité de la période, sur la base de deux demandes d'indemnisation par an pour 1 000 soldats, au coût moyen de 360 000 dollars. Au 30 avril 1993, un montant de 7,5 millions de dollars avait été engagé pour couvrir les demandes éventuelles d'indemnisation en cas de décès, de blessures et d'invalidité. A cette date, l'on avait enregistré 28 morts et 18 blessés parmi les militaires des contingents. Le tableau 1 ci-dessous

récapitule, pour toutes les catégories de personnel de l'APRONUC, les pertes humaines (tués et blessés) à cette date. Il semble donc que les indemnités risquent de dépasser le montant total prévu.

Tableau 1

Pertes humaines (tués et blessés)

Catégorie de personnel	Tués	Blessés
Personnel civil	1	1
Police civile	9	9
Personnel recruté localement	11	13
Contingents	28	18
Observateurs militaires	2	0
Volontaires des Nations Unies	1	0
Total	52	41

ii) Matériel appartenant aux contingents

4. L'on a maintenu l'estimation initiale, qui, pour le matériel apporté par les contingents dans la zone de la Mission, était de 338 millions de dollars. Ce chiffre ne tient pas compte du matériel supplémentaire (véhicules résistant aux mines, hélicoptères et autres véhicules et matériels de type militaire, etc.) apporté du fait de la dégradation des conditions de sécurité dans le pays.

2. Personnel civil

a) Police civile (11 650 700)

5. Les ressources supplémentaires nécessaires pour couvrir l'indemnité de subsistance en mission (13 346 000 dollars) et l'indemnité d'habillement (39 100 dollars) ont été en partie compensées par les économies réalisées au titre des frais de voyage (1 734 400 dollars). Dans les prévisions initiales, l'indemnité de subsistance en mission avait été calculée pour quelque 1 400 policiers civils (194 600 jours de travail), au taux de 100 dollars par personne et par jour, qui est celui prévu par l'ONU en cas d'hébergement. Aucun des policiers civils n'ayant été logé par l'ONU, l'indemnité a été versée au taux de 145 dollars par personne et par jour pour la période allant du 1er mars 1992 au 15 février 1993 et au taux de 130 dollars par personne et par jour ultérieurement. Les économies réalisées au titre des frais de voyage sont imputables à ce que le nombre de relèves des contingents a été inférieur aux prévisions.

6. Les économies (5 743 500 dollars) réalisées au titre des traitements du personnel local (5 679 600 dollars) et de l'indemnité de subsistance en mission (63 900 dollars) ont été en partie absorbées par les dépenses supplémentaires de 7 223 000 dollars au titre des traitements du personnel international (502 900 dollars), des dépenses communes de personnel (864 700 dollars), des frais de voyage (5 204 700 dollars) et des heures supplémentaires (650 700 dollars).

7. Les économies réalisées au titre des traitements du personnel local s'expliquent essentiellement par le recrutement différé des scrutateurs locaux. Des ressources supplémentaires au titre des frais de voyage ont été requises afin de couvrir les frais de voyage et l'indemnité journalière de subsistance de 1 200 scrutateurs internationaux, pour lesquels il n'avait pas été inscrit de crédits dans les prévisions initiales. Des ressources supplémentaires ont également été requises pour couvrir les frais de voyage à destination et en provenance de la zone de la Mission ainsi qu'à l'intérieur du Cambodge. En outre, les frais de voyage dans la zone de la Mission ont été plus élevés que prévu.

8. Malgré de nombreux efforts, l'ONU n'a pu obtenir des gouvernements qu'ils fournissent du personnel civil qualifié, à l'exception des scrutateurs internationaux mentionnés plus haut au paragraphe 7. En conséquence, on n'a pas enregistré d'économies à ce titre.

9. Les économies réalisées à cette rubrique sont imputables au déploiement tardif des Volontaires des Nations Unies. On trouvera au tableau 2 une comparaison entre le nombre prévu de Volontaires des Nations Unies et leur nombre effectif durant la période de six mois considérée.

Tableau 2  
Déploiement des Volontaires des Nations Unies,  
novembre 1992 à avril 1993

Mois	Nombre prévu	Nombre effectif
Novembre 1992	420	403
Décembre 1992	420	424
Janvier 1993	487	464
Février 1993	487	479
Mars 1993	487	478
Avril 1993	487	452

10. Les ressources supplémentaires, pour un montant de 10 638 900 dollars couvrant la location de locaux (6 449 900 dollars), l'entretien et l'aménagement de locaux (2 143 900 dollars) et l'éclairage, le chauffage, l'énergie et l'eau (2 045 100 dollars) ont été partiellement compensées par les économies réalisées au titre des unités préfabriquées (622 600 dollars). Des locaux étant disponibles en location, le besoin en unités préfabriquées a été réduit, d'où l'augmentation des ressources nécessaires au titre de la location de locaux, et aussi des frais d'entretien, qui se rapportent aussi bien aux locaux préfabriqués qu'aux locaux loués.

11. En tout, 551 unités de bureau ou d'hôtel et de logement ont été louées pour le personnel militaire au coût moyen de 1 279 dollars par mois. Un total de 233 unités de bureau et de logement ont été nécessaires pour le personnel civil, pour un loyer moyen de 1 832 dollars par mois. Le tableau 3 présente la liste des bureaux loués.

Tableau 3

Liste des bureaux loués

Province	Nombre d'unités	Loyer moyen (en dollars des États-Unis)
Banthey Meanchey	8	1 198,75
Battambang	15	2 598,87
Kampong Cham	37	665,13
Kampong Chhang	15	1 351,67
Kampong Som	7	1 452,86
Kampong Speu	3	866,67
Kampong Thom	14	476,43
Kampot	5	375,00
Kandal	35	1 337,14
Koh Kong	14	1 530,00
Kratie	14	589,29
Phnom Penh	47	5 343,20
Preah Vihear	11	355,64
Prey Veng	13	742,31
Pursat	11	513,64
Ratanakiri	3	350,00
Siem Reap	31	697,52
Stoeng Treng	13	608,47
Svay Rieng	22	650,00
Takeo	23	425,22
<b>Total</b>	<b>341</b>	

12. Des ressources supplémentaires au titre de l'entretien des locaux ont été nécessaires pour installer des clôtures et un éclairage autour des positions des bataillons afin d'en accroître la sécurité. Des ressources supplémentaires ont aussi été nécessaires pour couvrir les dépenses relatives à la construction de bureaux dans les nouveaux points de contrôle qu'il a fallu installer afin de contenir la vague de violations du cessez-le-feu et pour construire à la hâte des blockhaus lorsque les hostilités se sont intensifiées.

13. Parmi les unités préfabriquées qui ont été achetées, quatre unités de logement d'une capacité de 100 personnes chacune, complètement équipées et meublées, ont été transférées à l'Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM). Le coût total s'est élevé à 11 millions de dollars. Soixante-six tentes d'une capacité de huit personnes chacune avaient été mises en réserve pour héberger le personnel de l'APRONUC et ses bureaux au cas où l'APRONUC aurait pu avoir accès aux zones contrôlées par l'une des quatre parties cambodgiennes. Cette éventualité ne s'étant pas concrétisée, ces unités préfabriquées, évaluées à 3,7 millions de dollars, demeurent disponibles et pourraient être transférées à d'autres missions.

14. Dans les estimations initiales, un montant de 67,1 millions de dollars était prévu pour aménager les tentes destinées à héberger les militaires des contingents. Des économies ont été réalisées à ce titre, en partie grâce au fait que certains aménagements ont été apportés par les militaires eux-mêmes, avec l'aide de la main-d'oeuvre locale et en utilisant les matériaux disponibles sur place. D'autres économies ont été réalisées du fait que certains militaires des contingents ont été hébergés dans des unités préfabriquées. On s'est également procuré des locaux supplémentaires après le redéploiement des bataillons, lorsque ceux-ci ont été transférés de leurs cantonnements dans les capitales provinciales, les districts et autres afin d'assurer la sécurité du processus électoral.

15. Au 30 avril 1993, aucun membre du personnel de l'ONU percevant l'indemnité de subsistance en mission n'était hébergé dans ces unités préfabriquées, qui étaient utilisées comme locaux à usage de bureaux, bureaux électoraux, magasins et locaux pour les militaires des contingents. On trouvera dans l'annexe XI la liste complète des unités préfabriquées classées selon leur taille, leur emplacement et leur taux d'occupation.

#### 4. Remise en état des infrastructures

13 166 700

16. Des économies ont été réalisées sous cette rubrique car des travaux n'ont été entrepris que dans la mesure où ils étaient nécessaires au fonctionnement de l'APRONUC. Par exemple, on a estimé que la réparation de quelque 300 ponts pour améliorer la circulation routière était une solution plus économique et plus efficace que de

recourir aux transports aériens pour les opérations d'inscription sur les listes électorales ou le transport des approvisionnements.

17. Les versements effectifs au titre des contributions annoncées par les donateurs qui ont participé à la Conférence ministérielle sur le relèvement et la reconstruction du Cambodge, tenue à Tokyo en juin 1992, ayant été reçus plus tardivement que prévu, les fonds n'ont pas été suffisants, au titre du programme de relèvement de l'APRONUC, pour entreprendre des travaux considérables de réparation des infrastructures, ni même pour financer une partie importante des besoins.

5. Transports

(291 100)

18. Les dépenses supplémentaires, d'un montant de 4 081 400 dollars au titre des rubriques suivantes : achat de véhicules (2 779 700 dollars), location de véhicules (768 000 dollars) et carburants et lubrifiants (533 700 dollars), ont été partiellement compensées par des économies, d'un montant total de 3 790 300 dollars, réalisées au titre des rubriques suivantes : matériel d'entretien et de réparation pour ateliers (30 800 dollars), pièces de rechange, réparations et entretien (3 435 100 dollars) et assurance (324 400 dollars).

19. Les dépenses supplémentaires (2 779 700 dollars) au titre de l'achat des véhicules ont été dues uniquement à des pertes de change lors de la liquidation des obligations. Le supplément de dépenses au titre de la location des véhicules a été dû à la nécessité de louer du matériel roulant, notamment des camions, des cars, des élévateurs à fourche, etc., afin de pallier l'indisponibilité et/ou l'insuffisance de matériel roulant de ce type dans la dotation en véhicules de l'APRONUC.

20. Des ressources ont été prévues pour l'achat de 750 minibus pour la période allant du 1er novembre 1992 au 30 avril 1993, en sus des 100 minibus demandés pour la période se terminant le 31 octobre 1992. Les circonstances qui ont conduit à l'acquisition et à l'utilisation de ces véhicules sont exposées dans l'annexe XLI. On trouvera dans l'annexe XII un état détaillé des propositions et des chiffres effectifs concernant la dotation en véhicules de l'APRONUC.

6. Opérations aériennes

a) Hélicoptères

(11 469 700)

21. Le dépassement de 11 469 700 dollars enregistré à cette rubrique s'explique par l'augmentation du nombre des hélicoptères opérant dans la zone de la Mission et des heures de vol (9 185 300 dollars) et, par suite, de la consommation de carburant (2 284 400 dollars).

22. Il a fallu compléter la flotte d'appareils à la disposition de l'APRONUC par l'affrètement de quatre à six hélicoptères MI-26 pour des périodes plus ou moins longues, de six hélicoptères BELL-212 et de six hélicoptères BELL-206. Le surcroît de dépenses prévues et l'augmentation du nombre d'heures de vol s'expliquent par le fait qu'il a fallu appuyer l'opération d'inscription en assurant le transport du personnel et des fournitures dans le cadre du redéploiement des bataillons militaires des sites de cantonnement aux capitales, districts et autres localités provinciaux, que l'on a privilégié le transport aérien au détriment du transport routier en raison de l'insécurité et, enfin, par le fait que les aérodromes capables d'accueillir les moyens et gros porteurs sont peu nombreux dans le pays.

23. Par ailleurs, d'après le plan de mise en oeuvre initial, les contingents militaires devaient être déployés dans les sites de regroupement et de cantonnement. Compte tenu de l'insécurité et l'une des parties ayant refusé de participer au processus de cantonnement et de démobilisation, il a fallu réaménager le déploiement de la composante militaire afin de garantir la sécurité du processus électoral. D'où la multiplication des opérations aériennes. Les modifications apportées de ce fait à la composition de la flotte, le résumé des heures et des heures supplémentaires de vol et des données sur l'utilisation des appareils pendant la période de six mois allant du 1er novembre 1992 au 30 avril 1993 sont indiqués aux annexes XIII, XIV et XV.

b) Avions

906 200

24. L'économie de 2 208 900 dollars enregistrée au titre de la location/affrètement d'avions a été absorbée par le surcroît de dépenses (1 302 700 dollars) constaté au titre du carburant et des lubrifiants.

25. Faute d'avoir pu remettre en état les aérodromes situés dans les localités reculées pour qu'ils soient capables d'accueillir des avions de transport moyens et lourds, on a réalisé des économies à cette rubrique, mais il a fallu en revanche renforcer la flotte d'hélicoptères de transport lourds, ainsi qu'il est indiqué plus haut aux paragraphes 21 et 22.

c) Indemnité de subsistance des équipages

766 900

26. L'économie réalisée au titre de l'indemnité de subsistance des équipages s'explique par les retards accusés dans le positionnement anticipé des appareils dans les aérodromes en dehors de Phnom Penh en attendant la mise en place de services liés à la circulation aérienne dans ces aérodromes.

d) Autres dépenses

9 659 200

27. L'économie de 10 612 100 dollars réalisée au titre des services et matériel de contrôle de la circulation aérienne (10 456 400 dollars), des citernes à carburant (150 000 dollars) et de l'assurance responsabilité (5 700 dollars) a été en partie absorbée par le surcroît de dépenses (952 900 dollars) enregistré au titre des droits d'atterrissage et des frais de manutention au sol.

28. Les prévisions de dépenses initiales au titre du contrôle de la circulation aérienne et les services d'aéroport devaient permettre d'aménager cinq aérodromes cambodgiens. On a réalisé des économies de coût en concentrant les moyens disponibles dans trois aérodromes seulement. Le volume de matériel requis s'en est trouvé réduit. En outre, on a acheté des véhicules d'occasion pour la lutte contre les incendies, ce qui a permis de réaliser une économie de 6 135 700 dollars. Par ailleurs, un gouvernement a fourni, à titre provisoire, des contrôleurs aériens, des sapeurs-pompiers et des secouristes permettant ainsi d'éviter de s'attacher les services coûteux d'entreprises privées. Tous facteurs qui expliquent l'économie d'environ 4 320 615 dollars.

7. Opérations navales

9 014 900

29. L'économie réalisée tient au fait que les réparations de navires ont été limitées, en partie par manque de pièces de rechange et en partie parce qu'on a loué les embarcations au lieu de les acheter.

8. Transmissions

a) Eléments complémentaires

791 900

30. On a économisé 2 677 900 dollars au titre du matériel de transmissions (1 885 000 dollars) et du matériel d'atelier et d'essai (792 900 dollars), mais cette économie a été en partie neutralisée du fait que l'on a dépensé 1 886 000 dollars de plus que prévu au titre des pièces de rechange et des fournitures (555 300 dollars) et des communications commerciales (1 330 700 dollars). Les dépenses supplémentaires au titre des communications commerciales étaient dues au grand volume de communications entre le Siège et Phnom Penh au cours de la période d'inscription et de la campagne électorale.

b) Contrat relatif au réseau de télécommunication

150 800

31. L'économie réalisée tient au fait que les dépenses de main-d'oeuvre et de maintenance ont été moins élevées que prévu.

32. Les dépenses effectuées au titre de cette rubrique correspondent à l'achat et à l'installation d'un système de communications commercial plus puissant, comme proposé dans un précédent rapport du Secrétaire général sur le

financement de la MIPRENUC et de l'APRONUC (A/46/903). Il convient de rappeler que, dans son rapport du 10 décembre 1992 (A/47/763, par. 35), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires avait demandé au Secrétaire général de revoir cette proposition aux fins de déterminer si, pour répondre aux besoins de la Mission, il était possible d'améliorer encore le système de transmissions militaire complété par un système commercial (partie A du réseau de communication de l'APRONUC) au lieu d'installer un gros système commercial (partie B du réseau de communication de l'APRONUC).

33. La partie A du système assurait essentiellement des communications radio en phonie sur ondes décamétriques et la transmission de messages sur papier par téléimprimante, et le matériel ne pouvait desservir que neuf quartiers généraux de secteur militaires. Elle assurait les communications téléphoniques entre Phnom Penh et deux quartiers généraux de secteur militaires grâce à des liaisons passant par une capitale de province, mais pas de service de télécopie. L'utilisation de systèmes de communication terriens était sévèrement limitée du fait de la nécessité d'installer des répondeurs le long des voies de communication. On n'a pas pu utiliser largement ce système en raison du danger non négligeable posé par les mines et des problèmes qu'il y avait à assurer la sécurité des répondeurs éloignés. Les neuf quartiers généraux de secteur militaires pouvaient également utiliser un système téléphonique facilement accessible mais de très faible capacité faisant appel au réseau international de télécommunication maritime par satellite, ainsi que le matériel téléphonique commercial.

34. Si l'on avait tenté d'améliorer la partie A pour réaliser les objectifs de l'opération de l'APRONUC, il aurait fallu doubler les effectifs du personnel de transmission militaire. La quantité de matériel de transmission militaire dont on aurait eu besoin pour établir des communications dans tout le pays aurait dépassé la capacité des moyens des pays qui apportent actuellement des contributions. Combiner la capacité de transmission militaire de deux ou plusieurs pays n'était pas une option viable en raison de l'incompatibilité technique des différents systèmes nationaux. Les problèmes de fonctionnement et d'interface qui en résulteraient n'auraient pas pu être résolus sans un vaste chevauchement des avoirs, des services de réparation et de maintenance et des effectifs. En outre, le matériel militaire n'aurait pas été à même d'assurer la capacité, le volume de données ou le niveau de service que la partie B du système a assurés à la Mission. Pour réaliser ces objectifs avec la partie A du système, il aurait fallu fournir des quantités considérables de matériel de communication non militaire; là encore, il aurait fallu surmonter de gros problèmes d'interface de l'équipement en raison de la différence de capacité technique du matériel militaire et non militaire.

Post facto, si l'on compare la partie A à la partie B, il apparaît que la partie A aurait été tout à fait insuffisante pour appuyer le processus électoral au Cambodge. En fait, le système de transmission militaire (partie A) représentait une "solution rapide" au problème des communications dont on a très rapidement découvert les limites pour ce qui était de faire face à l'expansion et au déploiement rapides de la Mission. Améliorer la partie A aurait représenté une réparation de fortune pour faire face aux besoins d'une mission exceptionnellement vaste et complexe du point de vue logistique.

9. Matériel divers

658 300

35. On a économisé 3 183 600 dollars aux rubriques suivantes : matériel de bureau (813 400 dollars), citernes à essence et débitmètres (681 500 dollars), matériel médical (51 800 dollars) et pièces de rechange et réparation du matériel (1 636 900 dollars); en revanche, on a enregistré par ailleurs un dépassement de 2 525 300 dollars se répartissant comme suit :

154 500 dollars pour le mobilier de bureau,  
237 400 dollars pour le matériel d'observation,  
147 800 dollars pour le matériel informatique,  
802 400 dollars pour les groupes électrogènes et  
1 183 200 dollars pour les autres matériels.

36. Il a fallu des groupes électrogènes supplémentaires (1 kVA) pour appuyer les équipes électorales se déplaçant à pied dans les zones reculées. Les dépenses supplémentaires au titre du matériel d'observation ont été causées par la nécessité d'acheter des appareils infrarouge de vision nocturne, très onéreux, à la suite des attaques lancées, la plupart du temps après la nuit tombée, contre les installations et le personnel de l'APRONUC. Le dépassement de 1 183 200 dollars enregistré au titre des autres matériels est dû à l'acquisition de matériel supplémentaire comme les sabots d'arrêt, les lampes au magnésium, les sirènes, les feux tournants, etc., pour renforcer la sécurité et la sûreté de tout le personnel de la Mission.

10. Fournitures et services

a) Services divers

(1 638 600)

37. Les dépenses supplémentaires d'un montant total de 2 558 300 dollars au titre des services contractuels (1 399 400 dollars), des services d'entretien (647 400 dollars), des autres services (497 100 dollars) et des dépenses de représentation (14 400 dollars) ont été en partie compensées par des économies de 919 700 dollars au titre des services de sécurité (140 900 dollars), des traitements et services médicaux (277 200 dollars) et des demandes d'indemnisation et ajustements (501 600 dollars).

b) Fournitures diverses

(7 853 200)

38. Les dépenses supplémentaires d'un montant total de 8 223 400 dollars au titre de la papeterie et des fournitures de bureau (123 100 dollars), des fournitures médicales (3 120 100 dollars), des fournitures sanitaires et de nettoyage (321 700 dollars), des abonnements (5 800 dollars), des accessoires d'uniforme, drapeaux et décalcomanies (2 634 700 dollars), du matériel pour la défense des périmètres (594 200 dollars), de l'intendance et des magasins (734 800 dollars) et des fournitures diverses (689 000 dollars) ont été en partie compensées par des économies de 370 200 dollars au titre des garnitures antiprojectiles pour les véhicules (348 800 dollars) et des cartes d'état-major (21 400 dollars).

39. Le dépassement de 3 120 000 dollars au titre des fournitures médicales est essentiellement imputable à la décision de ne pas réduire les effectifs de la composante militaire après le 31 octobre 1992. Etant donné que les contingents sont restés pendant toute la période considérée et qu'il a fallu de ce fait relever une partie des effectifs, des dépenses supplémentaires ont dû être engagées pour l'achat de vaccins. Vu la relève d'une partie des effectifs, il a fallu se procurer des uniformes supplémentaires. Il a fallu aussi acheter des gilets anti-éclats supplémentaires.

11. Fournitures et services liés aux élections

1 243 000

40. L'économie de 1 335 300 dollars réalisée sur les fournitures (978 400 dollars) et les services contractuels (356 900 dollars) liés aux élections a été en partie absorbée par un dépassement de crédit de 92 300 dollars pour l'achat de trousseaux de fournitures standard pour les équipes chargées de l'inscription sur les listes électorales.

12. Programmes d'information

(986 200)

41. L'économie de 2 015 300 dollars réalisée sur les services contractuels a été en partie absorbée par des dépenses supplémentaires d'un montant de 3 001 500 dollars au titre des supports et des fournitures (538 000 dollars) et du matériel (2 463 500 dollars). Le dépassement de crédit enregistré au titre du matériel concerne l'achat clefs en mains d'une station de radio émettrice et d'un studio de télévision, dont le coût avait été sous-estimé.

42. Des crédits sont prévus pour s'assurer des services contractuels d'appui aux programmes d'information. Il s'agit de doter en personnel les nouveaux studios et la station de radio de l'APRONUC. L'on avait tout d'abord songé à recruter 30 personnes, ce qui aurait coûté au total 100 000 dollars par personne pour la durée de la Mission; l'on a en définitive décidé de s'assurer les services de 12 personnes recrutées sur le plan

international, par des contrats de louage de services, au coût de 150 000 dollars par personne pour une durée de trois mois, ce qui a permis de réaliser des économies.

13. <u>Programmes de formation</u>	290 900
43. Les besoins au titre des programmes de formation ont été inférieurs aux estimations.	
14. <u>Programmes de déminage</u>	1 777 500
44. L'économie de 2 412 000 dollars réalisée au titre des fournitures, services et dépenses de fonctionnement a été en partie absorbée par des dépenses supplémentaires d'un montant de 634 500 dollars pour l'acquisition de matériel de déminage.	
15. <u>Assistance aux factions</u>	3 149 300
45. Des économies ont été réalisées dans la mesure où les opérations de cantonnement de grande ampleur prévues dans les Accords de Paris n'ont pas eu lieu.	
16. <u>Fret aérien et de surface</u>	(7 899 600)
46. Des dépenses supplémentaires ont été occasionnées par les transports aériens militaires (8 573 400 dollars) et le fret et le camionnage assurés par les soins d'entreprises privées (252 100 dollars). Ces dépassements ont été en partie compensés par l'économie réalisée sur le transport du matériel appartenant aux contingents (925 900 dollars).	
17. <u>Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix</u>	—
47. Le montant autorisé a été viré au compte d'appui des opérations de maintien de la paix.	
18. <u>Système intégré de gestion</u>	—
48. Aucun changement.	
19. <u>Contributions du personnel</u>	3 309 100
49. L'économie réalisée s'explique par les retards survenus dans le déploiement du personnel recruté localement.	
20. <u>Recettes provenant des contributions du personnel</u>	(3 309 100)
50. Ce montant est la contrepartie de celui indiqué à la rubrique 19 ci-dessus.	

## ANNEXE III

## Mission préparatoire des Nations Unies au Cambodge et Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge

Dépenses pour la période du 1er novembre 1991 au 30 avril 1993, prévisions de dépenses révisées pour la période du 1er mai au 1er juillet 1993 et prévisions de dépenses pour la période du 1er au 31 août 1993

## Etat récapitulatif

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	Dépenses 1er novembre 1991 au 30 avril 1993	Prévisions de dépenses révisées 1er mai au 31 juillet 1993	Prévisions de dépenses 1er au 31 août 1993	Total
<b>1. Personnel militaire</b>				
a) <u>Observateurs militaires</u>				
Indemnité de subsistance	41 921,3	10 080,1	3 310,1	55 311,5
Frais de voyage	3 712,1	1 136,3	67,1	4 915,5
Indemnité d'habillement et d'équipement	157,7	42,5	14,0	214,2
<b>Total partiel</b>	<b>45 791,1</b>	<b>11 258,9</b>	<b>3 391,2</b>	<b>60 441,2</b>
b) <u>Contingents</u>				
Remboursements aux gouvernements aux taux standard	180 097,2	51 401,8	13 379,6	244 878,6
Détente et loisirs	2 332,2	738,4	195,4	3 266,0
Rations	50 840,2	15 472,1	5 183,3	71 495,6
Indemnité journalière	6 061,3	1 783,6	477,2	8 322,1
Frais de voyage	24 672,1	4 756,5	4 360,5	33 789,1
<b>Total partiel</b>	<b>264 003,0</b>	<b>74 152,4</b>	<b>23 596,0</b>	<b>361 751,4</b>
c) <u>Autres dépenses afférentes aux contingents</u>				
Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité	7 500,0	9 500,0	0,0	17 000,0
Matériel appartenant aux contingents	24 220,0	12 000,0	4 000,0	40 220,0
<b>Total partiel</b>	<b>31 720,0</b>	<b>21 500,0</b>	<b>4 000,0</b>	<b>57 220,0</b>
<b>2. Personnel civil</b>				
a) <u>Police civil</u>				
Indemnité de subsistance (missions)	145 661,3	37 427,0	4 231,5	187 319,8
Frais de voyage	5 590,3	1 276,0	1 485,0	8 351,3
Indemnité d'habillement	802,5	156,5	17,5	976,5
<b>Total partiel</b>	<b>152 054,1</b>	<b>38 859,5</b>	<b>5 734,0</b>	<b>196 647,6</b>
b) <u>Personnel international et local</u>				
Traitements du personnel international	36 988,6	12 324,1	3 971,2	53 283,9
Traitements du personnel local	11 253,2	18 590,0	670,8	30 514,0
Dépenses communes de personnel	18 466,2	9 124,7	2 061,4	29 652,3
Indemnité de subsistance (missions)	41 365,9	12 823,5	3 828,5	58 017,9
Frais de voyage	12 311,1	2 902,2	52,5	15 265,8
Heures supplémentaires	1 482,1	160,0	25,0	1 667,1
<b>Total partiel</b>	<b>121 867,1</b>	<b>55 924,5</b>	<b>10 609,4</b>	<b>188 401,0</b>
c) <u>Volontaires des Nations Unies</u>	12 073,7	4 124,2	543,2	16 741,1
<b>3. Locaux/hébergement</b>				
a) Location de locaux	15 826,4	3 117,4	839,1	19 782,9
b) Entretien et aménagement des locaux	5 907,5	3 999,4	473,2	10 380,1
c) Eclairage, chauffage, énergie et eau	3 417,1	1 297,1	363,1	5 077,3
d) Unités préfabriquées	95 579,4	0,0	0,0	95 579,4
<b>Total partiel</b>	<b>120 730,4</b>	<b>8 413,9</b>	<b>1 675,4</b>	<b>130 819,7</b>
<b>4. Remise en état des infrastructures</b>	<b>5 198,5</b>	<b>680,3</b>	<b>134,3</b>	<b>6 013,1</b>

	Dépenses 1er novembre 1991 au 30 avril 1993	Prévisions de dépenses révisées 1er mai au 31 juillet 1993	Prévisions de dépenses 1er au 31 août 1993	Total	
<b>5. <u>Transport</u></b>					
a)	Achat de véhicules	79 110,6	11,4	0,0	79 122,0
b)	Location de véhicules	1 216,7	101,3	36,0	1 354,0
c)	Matériel pour ateliers de réparation et d'entretien	479,8	0,0	0,0	479,8
d)	Pièces de rechange, réparations et entretien	8 243,1	5 864,4	81,0	14 188,5
e)	Carburants et lubrifiants	8 907,5	2 987,8	613,2	12 508,5
f)	Assurance	829,1	383,2	135,6	1 347,9
Total partiel		98 786,8	9 348,1	865,8	109 000,7
<b>6. <u>Opérations aériennes</u></b>					
a)	<u>Hélicoptères</u>				
	Location/affrètement	52 069,1	18 522,6	5 495,0	76 086,7
	Carburant et lubrifiants	9 957,6	6 508,8	1 846,6	18 313,0
Total partiel		62 026,7	25 031,4	7 341,6	94 399,7
b)	<u>Avions</u>				
	Location/affrètement	8 889,2	1 444,6	459,9	10 793,7
	Carburant et lubrifiants	5 024,0	754,4	258,9	6 037,3
Total partiel		13 913,2	2 199,0	718,8	16 831,0
c)	<u>Indemnité de subsistance des équipages</u>	1 718,7	509,7	181,9	2 410,3
d)	<u>Autres dépenses</u>				
	Services de contrôle de la circulation aérienne	2 038,5	129,5	43,2	2 211,2
	Droits d'atterrissage et manutention au sol	2 334,9	442,5	147,8	2 925,2
	Assurance responsabilité	94,3	11,3	3,8	109,4
	Citernes à carburant	100,0	219,8	0,0	319,8
Total partiel		4 567,7	803,1	194,8	5 565,6
<b>7. <u>Opérations navales</u></b>					
a)	Préparation	546,6	0,0	0,0	546,6
b)	Carburant	2 179,1	750,6	221,1	3 150,8
c)	Entretien	347,6	194,9	32,5	575,0
d)	Location d'engins de débarquement	915,9	131,4	21,0	1 068,3
Total partiel		3 989,2	1 076,9	274,6	5 340,7
<b>8. <u>Transmissions</u></b>					
a)	<u>Eléments complémentaires</u>				
	Matériel de transmissions	16 494,4	23,5	0,0	16 517,9
	Pièces de rechange et fournitures	2 688,9	1 048,9	100,0	3 837,8
	Matériel d'atelier et d'essai	688,2	0,0	0,0	688,2
	Communications par réseaux commerciaux	8 123,3	1 500,0	220,0	9 843,3
Total partiel		27 994,8	2 572,4	320,0	30 887,2
b)	<u>Contrat relatif au réseau de télécommunications</u>				
	Matériel	15 447,0	0,0	0,0	15 447,0
	Pièces de rechange et fournitures	1 739,0	0,0	0,0	1 739,0
	Transport et fret	3 213,0	0,0	0,0	3 213,0
	Dépenses contractuelles d'exploitation du réseau de télécommunication	10 387,2	0,0	0,0	10 387,2
Total partiel		30 786,2	0,0	0,0	30 786,2
<b>9. <u>Matériel divers</u></b>					
a)	Mobilier de bureau	4 583,5	0,0	0,0	4 583,5
b)	Equipement de bureau	3 474,9	182,7	0,0	3 657,6
c)	Matériel d'observation	1 089,9	0,0	0,0	1 089,9
d)	Matériel informatique	8 997,1	0,0	0,0	8 997,1
e)	Citernes à essence et débitmètres	312,9	0,0	0,0	312,9
f)	Matériel médical	208,2	2,9	0,0	211,1

	Dépenses 1er novembre 1991 au 30 avril 1993	Prévisions de dépenses révisées 1er mai au 31 juillet 1993	Prévisions de dépenses 1er au 31 août 1993	Total
g) Groupes électrogènes	12 894,1	0,0	0,0	12 894,1
h) Matériel divers	4 886,8	114,7	25,0	5 026,5
i) Pièces de rechange et réparation du matériel	953,2	1 196,7	50,0	2 199,9
<b>Total partiel</b>	<b>37 400,6</b>	<b>1 497,0</b>	<b>75,0</b>	<b>38 972,6</b>
<b>10. Fournitures et services</b>				
a) <u>Services divers</u>				
Vérification des comptes	80,0	40,0	0,0	120,0
Services contractuels	6 834,9	2 444,1	815,9	10 094,9
Services de sécurité	697,0	658,4	60,0	1 415,4
Traitements et services médicaux	253,5	199,6	51,5	504,6
Services d'entretien	1 061,9	0,0	0,0	1 061,9
Demandes d'indemnisation et ajustements	98,4	181,4	65,0	344,8
Autres services	787,5	199,0	50,0	1 036,5
Dépenses de représentation	24,4	5,0	10,0	39,4
<b>Total partiel</b>	<b>9 837,6</b>	<b>3 727,5</b>	<b>1 052,4</b>	<b>14 617,5</b>
b) <u>Fournitures diverses</u>				
Papeterie et fournitures de bureau	2 841,6	363,3	100,0	3 304,9
Fournitures médicales	9 489,2	1 530,6	110,0	11 129,8
Fournitures sanitaires et de nettoyage	578,8	153,2	40,0	772,0
Abonnements	67,1	10,3	2,5	79,9
Garnitures antiprojectiles pour les véhicules	323,2	0,0	0,0	323,2
Accessoires d'uniforme, drapeaux et décalcomanies	3 608,2	0,0	0,0	3 608,2
Matériel pour la défense des périmètres	1 153,2	7 278,0	0,0	8 431,2
Cartes d'état-major	391,2	0,0	0,0	391,2
Intendance et magasins	2 000,0	0,0	0,0	2 000,0
Fournitures diverses	1 430,0	914,5	100,0	2 444,5
<b>Total partiel</b>	<b>21 882,5</b>	<b>10 249,9</b>	<b>352,5</b>	<b>32 484,9</b>
<b>11. Fournitures et services liés aux élections</b>				
a) Trousses de fournitures standard pour les équipes chargées des inscriptions	6 556,0	0,0	0,0	6 556,0
b) Matériel divers	5 819,0	861,1	0,0	6 680,1
c) Services contractuels liés aux élections	4 176,1	39,2	0,0	4 215,3
<b>Total partiel</b>	<b>16 551,1</b>	<b>900,3</b>	<b>0,0</b>	<b>17 451,4</b>
<b>12. Programmes d'information</b>				
a) Matériel	4 489,5	0,0	0,0	4 489,5
b) Supports et fournitures	644,3	97,5	7,5	749,3
c) Services contractuels	548,7	243,0	30,0	821,7
<b>Total partiel</b>	<b>5 682,5</b>	<b>340,5</b>	<b>37,5</b>	<b>6 060,5</b>
<b>13. Programmes de formation</b>	<b>699,1</b>	<b>648,0</b>	<b>31,0</b>	<b>1 378,1</b>
<b>14. Programmes de déminage</b>				
a) Matériel de déminage	3 821,4	299,3	0,0	4 120,7
b) Fournitures, services et dépenses de fonctionnement	1 447,8	649,0	320,0	2 416,8
<b>Total partiel</b>	<b>5 269,2</b>	<b>948,3</b>	<b>320,0</b>	<b>6 537,5</b>
<b>15. Assistance aux factions</b>				
a) Aide à la réadaptation des forces militaires démobilisées	949,7	19,5	0,0	969,2
b) Ravitaillement des forces des parties cambodgiennes, y compris le transport et la distribution	2 760,0	0,0	0,0	2 760,0
<b>Total partiel</b>	<b>3 709,7</b>	<b>19,5</b>	<b>0,0</b>	<b>3 729,2</b>

	Dépenses 1er novembre 1991 au 30 avril 1993	Prévisions de dépenses révisées 1er mai au 31 juillet 1993	Prévisions de dépenses 1er au 31 août 1993	Total
16. <u>Aide financière à l'Administration conjointe intérimaire</u>	0,0	17,0	0,0	17,0
17. <u>Fret aérien et de surface</u>				
a) Transport du matériel appartenant aux contingents	19 234,1	1 997,5	4 545,6	25 777,2
b) Transports aériens militaires	14 097,4	10 620,3	0,0	24 717,7
c) Fret et camionnage par les soins d'entreprises privées	1 357,3	556,0	0,0	1 913,3
Total partiel	34 688,8	13 173,8	4 545,6	52 408,2
18. <u>Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix</u>	9 738,0	4 753,6	901,8	15 393,4
19. <u>Système intégré de gestion</u>	300,0	100,0	0,0	400,0
20. <u>Contributions du personnel</u>	14 843,7	8 351,9	1 630,9	24 826,5
Total, rubriques 1 à 20	1 157 824,0	301 181,6	68 527,7	1 527 533,3
21. <u>Recettes provenant des contributions du personnel</u>	(14 843,7)	(8 351,9)	(1 630,9)	(24 826,5)
Total net	1 142 980,3	292 829,7	66 896,8	1 502 706,8

## ANNEXE IV

### Mission préparatoire des Nations Unies au Cambodge et Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge

#### Dépenses pour la période allant du 1er novembre 1991 au 30 avril 1993, prévisions de dépenses révisées pour la période allant du 1er mai au 31 juillet 1993 et prévisions de dépenses pour la période allant du 1er au 31 août 1993 : renseignements complémentaires

##### A. Paramètres budgétaires

1. Les présentes prévisions ont été, dans la mesure du possible, calculées sur la base des paramètres ci-après.

##### 1. Indemnité de subsistance (missions)

2. Des crédits sont prévus pour le versement d'une indemnité de subsistance au personnel militaire et au personnel civil international. Toutes les prévisions ci-après ont été établies sur la base d'une indemnité de 130 dollars par personne et par jour.

##### 2. Observateurs militaires, démineurs et observateurs de de l'unité navale

3. Une indemnité de subsistance (missions) est versée aux observateurs militaires, aux démineurs et aux observateurs de l'unité navale. L'indemnité d'habillement et d'équipement est calculée à raison de 200 dollars par personne et par an. Les frais de voyage à destination et en provenance de la zone de la Mission sont également prévus. L'ONU ne rembourse pas aux gouvernements les soldes et indemnités qu'ils versent à leurs ressortissants.

##### 3. Autre personnel militaire

4. Le remboursement aux gouvernements est effectué sur la base des taux standard fixés par l'Assemblée générale dans sa résolution 45/258 du 3 mai 1991 : 988 dollars par personne et par mois à titre de solde de base pour tous les grades; un montant supplémentaire de 291 dollars par personne et par mois pour un nombre limité de spécialistes; 70 dollars par personne et par mois pour l'amortissement des articles personnels d'habillement, du paquetage et de l'équipement, y compris 5 dollars par personne et par mois pour les armes et munitions personnelles.

##### 4. Personnel civil

5. Les montants indiqués pour les traitements du personnel international et les dépenses de personnel connexes sont nets des contributions du personnel et sont calculés sur la base des coûts standard applicables à New York pour les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et les agents des services généraux, et des taux standard applicables aux opérations hors Siège pour le personnel du Service mobile.

6. La rémunération du personnel recruté sur le plan local est établie sur la base du barème actuellement en vigueur pour Phnom Penh; un relèvement du barème est toutefois envisagé.

7. Pour simplifier la procédure administrative et assurer l'égalité de traitement, un taux unique a été établi pour l'ensemble du Cambodge, applicable

aussi bien au personnel en poste à Phnom Penh qu'au personnel affecté dans d'autres régions, où les conditions de séjour sont plus difficiles et le danger plus grand.

8. Les policiers civils reçoivent une indemnité de subsistance (missions) et une indemnité d'habillement aux taux et conditions spécifiés au paragraphe 3 ci-dessus. L'ONU ne rembourse pas aux gouvernements les rémunérations et indemnités qu'ils versent à leurs ressortissants.

#### B. Renforcement de la sécurité

9. Compte tenu de la dégradation des conditions de sécurité au Cambodge et de la nécessité de disposer de moyens de transport plus importants pour faciliter les élections et, le cas échéant, l'évacuation rapide du personnel dans les localités attaquées ou confrontées à un danger imminent, il a été jugé indispensable de prévoir des hélicoptères militaires avec leur équipage.

10. A la suite de consultations urgentes entre le Secrétaire général et différents gouvernements, les Gouvernements de l'Australie, de la Malaisie et de Singapour ont mis des hélicoptères à la disposition de l'Organisation. Les équipages fournis par ces gouvernements étant considérés comme des contingents constitués, les frais correspondants seront remboursés aux gouvernements sur la base des effectifs moyens. Les appareils ont été déployés de la façon suivante :

a) Australie : six hélicoptère Blackhawk UH-60 mis à la disposition de l'APRONUC ont été déployés le 21 mai 1993 de manière à pouvoir opérer à partir de Battambang. Ces hélicoptères ont été fournis, pour une période initiale de quatre à six semaines, sur la base de 1 934 dollars des Etats-Unis par heure pour 100 heures de vol par appareil et par mois, moins les frais de carburant et les frais afférents aux équipages;

b) Malaisie : huit hélicoptères Nuri S-61 mis à la disposition de l'APRONUC ont été déployés de manière à pouvoir opérer à partir du Kompong Chhang ouest, le 15 mai 1993. Leur coût est de 780 dollars des Etats-Unis par heure pour 75 heures de vol par appareil et par mois, moins les frais de carburant et les frais afférents aux équipages. Ils ont été fournis pour une période initiale d'un mois se terminant le 15 juin 1993, avec prolongation possible jusqu'au 31 juillet 1993 ou au-delà;

c) Singapour : quatre hélicoptères Super Puma AS-332 mis à la disposition de l'APRONUC ont été déployés de manière à pouvoir opérer à partir de Stung Treng, à partir du 24 mai 1993. Leur coût est de 5 133,75 dollars des Etats-Unis par heure pour 75 heures de vol par appareil et par mois, moins les frais de carburant et les frais afférents aux équipages. Les appareils ont été fournis pour une période d'un mois.

11. D'autres moyens ont été mis à la disposition de l'APRONUC :

a) Indonésie : huit véhicules blindés de transport de troupes V-150, un véhicule de récupération et 47 hommes;

b) Namibie : 15 véhicules résistants aux mines (Wolf), avec équipages de trois hommes, appui technique et entretien, commandement et groupe de transmissions.

12. Aux termes des lettres d'attribution, les Etats-Unis d'Amérique ont fourni le matériel de campagne suivant pour les situations d'urgence : gilets pare-éclats, civières, pansements pour blessures par éclats d'obus, pots

fumigènes, gants, gilets pare-balles, casques (modèle fantasserie américaine), fusées éclairantes (type parachute), pots éclairants (fumée colorée et éclairante).

13. Les Etats-Unis d'Amérique ont également assuré trois rotations d'appareils de transport lourd (C-5) pour le déploiement de l'unité aérienne australienne; cinq rotations de C-5 pour le transport de 15 véhicules namubiens résistants aux mines, y compris le personnel; et l'appui aérien nécessaire au transport de cinq véhicules blindés de transport de troupes indonésiens, y compris le personnel militaire.

14. L'ensemble de l'équipement, du matériel et des services a été fourni par les gouvernements contre remboursement. Des ressources ont donc été inscrites au poste correspondant du budget au titre des frais liés au renforcement de la sécurité de l'APRONUC.

### C. Ressources nécessaires

#### 1. Personnel militaire

##### a) Observateurs militaires

15. Les prévisions de dépenses se rapportent à 479 observateurs militaires, 214 observateurs de l'unité navale et 200 démineurs et formateurs, soit au total 77 539 jours-homme pour la période allant du 1er mai au 31 juillet 1993; elles couvrent également les dépenses relatives à 476 observateurs militaires, 214 observateurs de l'unité navale et 160 démineurs et formateurs pour le mois d'août 1993, soit 25 462 jours-homme. Les prévisions se fondent sur le calendrier du retrait progressif des observateurs militaires indiqué à l'annexe XVI.

##### i) Indemnité de subsistance

1er novembre 1991-30 avril 1993 : dépenses	41 921 300
1er mai-31 juillet 1993 : prévisions de dépenses révisées	10 080 100
1er-31 août 1993 : prévisions de dépenses	3 310 100

16. Des crédits sont prévus pour le versement d'une indemnité de subsistance à tous les personnels indiqués au paragraphe 15 ci-dessus pour chaque journée de service dans la zone de la mission. Les montants ci-après sont calculés sur la base des montants de l'indemnité indiqués au paragraphe 2 ci-dessus.

	<u>Nombre de jours-homme</u>	<u>Montant de l'indemnité journalière</u> (dollars)	<u>Coût</u> (dollars)
1er mai-31 juillet 1993	77 539	130	10 080 070
1er-31 août 1993	25 462	130	3 310 060
<b>Total</b>	<u>103 001</u>		<u>13 390 130</u>

##### ii) Frais de voyage

1er novembre 1991-30 avril 1993 : dépenses	3 712 100
1er mai-31 juillet 1993 : prévisions de dépenses révisées	1 136 300
1er-31 août 1993 : prévisions de dépenses	67 100

17. Les prévisions de dépenses à ce titre s'établissent comme suit :

<u>Période</u>	<u>Effectifs concernés</u>	<u>Prix unitaire</u>	<u>Montant</u>	<u>Observations</u>
1er mai-31 juillet 1993	495	2 200	1 089 000	Relève
	43	1 100	47 300	Rapatriement
Total			<u>1 136 300</u>	
1er-31 août 1993	61	1 100	67 100	Rapatriement

iii) Indemnité d'habillement et d'équipement

1er novembre 1991-30 avril 1993 : dépenses	157 700
1er mai-31 juillet 1993 : prévisions de dépenses révisées	42 500
1er-31 août 1993 : prévisions de dépenses	14 000

18. Une indemnité d'habillement d'un montant de 200 dollars par an et par personne est versée aux observateurs militaires dont il est question au paragraphe 3 ci-dessus.

b) Contingents

i) Remboursements aux gouvernements aux taux standard

1er novembre 1991-30 avril 1993 : dépenses	180 097 200
1er mai-31 juillet 1993 : prévisions de dépenses révisées	51 401 800
1er-31 août 1993 : prévisions de dépenses	13 379 600

19. L'ONU remboursera aux Etats qui fournissent des contingents un montant de 51 401 800 dollars correspondant à environ 46 640,7 mois de service de militaires pour la période de trois mois allant du 1er mai au 31 juillet 1993, et un montant de 13 379 600 dollars, correspondant à 12 157,5 mois de service pour le mois d'août 1993, aux taux standard indiqués au paragraphe 4 ci-dessus. Les prévisions se fondent sur le calendrier du retrait progressif des contingents indiqué à l'annexe XVII.

ii) Détente et loisirs

1er novembre 1991-30 avril 1993 : dépenses	2 332 200
1er mai-31 juillet 1993 : prévisions de dépenses révisées	738 400
1er-31 août 1993 : prévisions de dépenses	195 400

20. Des crédits sont prévus pour verser au personnel militaire une prime de détente de 10,50 dollars par jour, sous réserve d'un maximum de sept jours par période de six mois de service dans la zone de la mission (703 900 dollars). Des crédits sont également prévus pour d'autres activités de détente et de loisirs (229 900 dollars).

iii) Rations

1er novembre 1991-30 avril 1993 : dépenses	50 840 200
1er mai-31 juillet 1993 : prévisions de dépenses révisées	15 472 100
1er-31 août 1993 : prévisions de dépenses	5 183 300

21. Les estimations sont établies sur la base de 9 dollars par jour et par personne. Ce montant prévoit aussi des réserves pour 14 jours, des vivres

destinés au personnel du siège et aux membres de la police militaire, ainsi que des rations de combat. Les chiffres s'établissent comme suit :

a) 1er mai-31 juillet 1993

Militaires : 1 393 411 jours-homme x 9 dollars	12 540 700
Réserves : 212 040 jours-homme x 9 dollars	1 908 400
Officiers de l'état-major : 36 575 jours-homme x 24 dollars	877 800
Rations de combat : 30 000 x 4,84 dollars	<u>145 200</u>
Total	15 472 100

b) 1er-31 août 1993

Militaires : 372 827 jours-homme x 9 dollars	3 355 400
Réserves : 168 378 jours-hommes x 9 dollars	1 515 400
Officiers de l'état-major : 11 005 jours-hommes x 24 dollars	264 100
Rations de combat : 10 000 x 4,84 dollars	<u>48 400</u>
Total	5 183 300

iv) Indemnité journalière

1er novembre 1991-30 avril 1993 : dépenses	6 061 300
1er mai-31 juillet 1993 : prévisions de dépenses révisées	1 783 600
1er-31 août 1993 : prévisions de dépenses	477 200

22. Une indemnité journalière de 1,28 dollar est versée à 15 892 militaires (bataillons d'infanterie et de logistique) pendant leurs affectations de durée diverse dans la zone de la mission. Les prévisions de dépenses s'établissent comme suit:

	<u>Nombre de jours-homme</u>	<u>Montant de l'indemnité journalière</u> (dollars)	<u>Coût</u> (dollars)
1er mai-31 juillet 1993	1 393 411	1,28	1 783 600
1er-31 août 1993	372 827	1,28	477 200

v) Frais de voyage

1er novembre 1991-30 avril 1993 : dépenses	24 672 100
1er mai-31 juillet 1993 : prévisions de dépenses révisées	4 756 500
1er-31 août 1993 : prévisions de dépenses	4 360 500

23. Les crédits prévus au titre des frais de voyage des contingents s'établissent comme suit :

<u>Période</u>	<u>Effectifs concernés</u>	<u>Prix unitaire</u>	<u>Montant</u>	<u>Observations</u>
1er mai-31 juillet 1993	3 600	1 300	4 680 000	Relève
	85	900	<u>76 500</u>	Rapatriement
Total			4 756 500	
1er-31 août 1993	4 845	900	4 360 500	Rapatriement

c) Autres dépenses afférentes aux contingents

i) Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité

1er novembre 1991-30 avril 1993 : dépenses	7 500 000
1er mai-31 juillet 1993 : prévisions de dépenses révisées	9 500 000
1er-31 août 1993 : prévisions de dépenses	-

24. L'ONU rembourse aux gouvernements les sommes que, en vertu des lois et/ou règlements nationaux, ils versent en cas de décès, de blessures, d'invalidité ou de maladie imputables au service accompli auprès de l'APRONUC par des membres de leurs contingents. Au 30 juin 1993, le nombre des victimes se répartissait comme suit :

<u>Catégorie de personnel</u>	<u>Nombre de décès</u>	<u>Nombre de blessés</u>
Personnel civil	1	1
Police civile	12	9
Personnel local	20	13
Contingents	35	31
Observateurs militaires	2	1
Volontaires des Nations Unies	1	0
	<u>71</u>	<u>55</u>

ii) Matériel appartenant aux contingents

1er novembre 1991-30 avril 1993 : dépenses	24 220 000
1er mai-31 juillet 1993 : prévisions de dépenses révisées	12 000 000
1er-31 août 1993 : prévisions de dépenses	4 000 000

25. Les montants prévus permettront à l'ONU de rembourser aux gouvernements qui fournissent des contingents le coût du matériel dont, à sa demande, ils dotent ces derniers. L'on a maintenu l'estimation initiale qui, au 30 avril 1993, était de 338 030 000 dollars. Ce chiffre ne tient pas compte du matériel supplémentaire (véhicules résistant aux mines, hélicoptères, et autres véhicules et matériels de type militaire, etc.) récemment reçu dans la zone de la mission pour faire face à la dégradation des conditions de sécurité dans le pays pendant la période précédant les élections.

2. Personnel civil

a) Police civile

i) Indemnités de subsistance (missions)

1er novembre 1991-30 avril 1993 : dépenses	145 661 300
1er mai-31 juillet 1993 : prévisions de dépenses révisées	37 427 000
1er-31 août 1993 : prévisions de dépenses	4 231 500

26. Il est prévu de verser l'indemnité de subsistance en mission à 3 500 policiers civils au taux de 130 dollars par jour sur la base de 287 900 jours de travail pour la période allant du 1er mai au 31 juillet 1993 et de 32 550 jours de travail pendant le mois d'août.

27. Le calendrier de retrait progressif du personnel civil est indiqué à l'annexe XVIII. On prévoit que 1 100 policiers civils seront rapatriés durant

le mois de juillet 1993 et que 1 350 le seront en août 1993. Le nombre exact de policiers civils qui seront rapatriés chaque mois pourrait enregistrer de légères variations en fonction des modifications éventuelles qui seront apportées au plan de retrait.

ii) Frais de voyage

1er novembre 1991-30 avril 1993 : dépenses	5 590 300
1er mai-31 juillet 1993 : prévisions de dépenses révisées	1 276 000
1er-31 août 1993 : prévisions de dépenses	1 485 000

28. Les montants prévus représentent le paiement des frais de voyage indiqués ci-après pour la police civile :

<u>Période</u>	<u>Nombre de personnes</u>	<u>Prix unitaire</u>	<u>Montant</u>	<u>Observations</u>
1er mai-31 juillet 1993	1 100	1 100	1 210 000	Rapatriement
	30	2 200	66 000	Relève
Total			<u>1 276 000</u>	
1er-31 août 1993	1 350	1 100	1 485 000	Rapatriement

iii) Indemnité d'habillement

1er novembre 1991-30 avril 1993 : dépenses	802 500
1er mai-31 juillet 1993 : prévisions de dépenses révisées	156 500
1er-31 août 1993 : prévisions de dépenses	17 500

29. Il est prévu de verser une indemnité d'habillement de 200 dollars par an et par personne aux policiers civils, montant qui sera réparti sur la durée de la période considérée.

b) Personnel international et local

30. Les prévisions de dépenses au titre des traitements du personnel international se fondent sur le calendrier de retrait de ce personnel pour la période allant du 1er mai au 31 août 1993 qui figure à l'annexe XIX. Le nombre d'agents locaux dont on aura besoin pendant la même période est indiqué dans l'annexe XX. On a indiqué dans l'annexe XXI la manière dont ont été calculés les traitements du personnel civil et les dépenses connexes.

i) Traitements du personnel international

1er novembre 1991-30 avril 1993 : dépenses	36 988 600
1er mai-31 juillet 1993 : prévisions de dépenses révisées	12 324 100
1er-31 août 1993 : prévisions de dépenses	3 971 200

31. Les prévisions de dépenses correspondent aux traitements nets d'un maximum de 1 149 fonctionnaires internationaux (462 administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, 177 agents du Service mobile, 25 agents des services généraux de 1re classe et 485 agents des services généraux d'autres classes) pour la période allant du 1er mai au 31 juillet 1993. Pour la période suivante (1er août au 31 août 1993), les prévisions de dépenses correspondent aux traitements nets d'un maximum de 950 fonctionnaires internationaux (323 administrateurs et

fonctionnaires de rang supérieur, 177 agents du Service mobile, 24 agents des services généraux de 1re classe et 426 agents des services généraux d'autres classes).

ii) Traitements du personnel local

1er novembre 1991-30 avril 1993 : dépenses	11 253 200
1er mai-31 juillet 1993 : prévisions de dépenses révisées	18 590 000
1er-31 août 1993 : prévisions de dépenses	670 800

32. Le montant prévu représente les traitements de 55 895 agents recrutés sur le plan local, sur la base de 61 966 mois de travail pour la période allant du 1er mai au 31 juillet 1993, et de 2 236 mois de travail pour la période allant du 1er au 31 août 1993.

iii) Dépenses communes de personnel

1er novembre 1991-30 avril 1993 : dépenses	18 466 200
1er mai-31 juillet 1993 : prévisions de dépenses révisées	9 124 700
1er-31 août 1993 : prévisions de dépenses	2 061 400

33. Les prévisions de dépenses comprennent les dépenses communes de personnel pour le personnel international (6 646 100 dollars) et pour le personnel local (2 478 600 dollars) pour la période allant du 1er mai au 31 juillet 1993. Pour le mois suivant, les prévisions de dépenses comprennent les dépenses communes de personnel pour le personnel international (1 972 000 dollars) et pour le personnel local (89 400 dollars). Les prévisions de dépenses comprennent également les indemnités de représentation des fonctionnaires de la classe D-2 ou fonctionnaires de rang supérieur qui remplissent les conditions requises.

iv) Indemnités de subsistance (missions)

1er novembre 1991-30 avril 1993 : dépenses	41 365 900
1er mai-31 juillet 1993 : prévisions de dépenses révisées	12 823 500
1er-31 août 1993 : prévisions de dépenses	3 828 500

34. L'indemnité de subsistance en mission versée au personnel civil international affecté à l'APRONUC est calculée sur la base d'un total de 98 642 jours de travail pour la période de trois mois allant du 1er mai au 31 juillet 1993 et de 29 450 jours de travail pour le mois d'août 1993, compte tenu du taux de l'indemnité de subsistance indiqué plus haut au paragraphe 2.

v) Frais de voyage

1er novembre 1991-30 avril 1993 : dépenses	12 311 100
1er mai-31 juillet 1993 : prévisions de dépenses révisées	2 902 200
1er-31 août 1993 : prévisions de dépenses	52 500

35. Les prévisions de dépenses comprennent les frais de voyage au titre du rapatriement du personnel international et les autres frais de voyage du personnel en mission (1 162 200 dollars) ainsi que les frais de voyage aller retour des scrutateurs internationaux (5 040 000 dollars) pour la période allant du 1er mai au 31 juillet 1993. Sur le montant total des frais de voyage (5 040 000 dollars), 3 500 000 dollars ont fait l'objet d'engagements de dépenses durant le mois d'avril 1993. Le crédit prévu doit également permettre de couvrir les autres frais de voyage du personnel en mission devant se rendre de New York jusqu'à la zone de la mission (27 500 dollars) pendant le mois d'août 1993. Les calculs sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

<u>Période</u>	<u>Nombre de personnes</u>	<u>Prix unitaire</u>	<u>Montant</u>	<u>Observations</u>
1er mai-31 juillet 1993	277	3 600	997 200	Rapatriement
	30	5 500	165 000	Autres frais de voyage
Total			1 162 200	
	835	2 400	2 044 000	Personnel fourni par les gouvernements
	46	2 400	110 400	Experts-empreintes digitales
	127	2 400	304 800	Scrutateurs internationaux- Personnel
	1 008	2 600	2 620 800	Scrutateurs internationaux- Indemnités de subsistance en mission
Total			5 040 000	
1er-31 août 1993	5	5 500	27 500	Autres voyages autorisés

36. En outre, les prévisions de dépenses comprennent les frais de voyage du personnel international à l'intérieur de la zone de la mission pour la période allant du 1er mai au 31 juillet 1993 (200 200 dollars) et pour la période allant du 1er au 31 août 1993 (25 000 dollars).

vi) Heures supplémentaires

1er novembre 1991-30 avril 1993 : dépenses	1 482 100
1er mai-31 juillet 1993 : prévisions de dépenses révisées	160 000
1er-31 août 1993 : prévisions de dépenses	25 000

37. Les crédits prévus correspondent aux heures supplémentaires qui devront être effectuées durant la période des élections (160 000 dollars) et pendant le mois d'août 1993 (25 000 dollars).

c) Volontaires des Nations Unies

1er novembre 1991-30 avril 1993 : dépenses	12 073 700
1er mai-31 juillet 1993 : prévisions de dépenses révisées	4 124 200
1er-31 août 1993 : prévisions de dépenses	543 200

38. Les prévisions de dépenses comprennent les traitements et les frais de voyage de 405 Volontaires des Nations Unies pour le mois de mai 1993, 372 pour le mois de juin 1993 et 160 pour juillet 1993. On prévoit que la plupart des Volontaires des Nations Unies qui participeront au processus électoral partiront après le mois de mai 1993 et que les autres partiront avant la fin du mois de juillet. Toutefois, les contrats d'un certain nombre de Volontaires des Nations Unies chargés de superviser les élections ont été prolongés jusqu'à la fin du mois de juin et d'autres contrats jusqu'au début de juillet, de manière à permettre aux intéressés de prendre les congés annuels auxquels ils ont droit mais qui n'ont pu leur être accordés précédemment en raison des exigences du service.

39. Un crédit est prévu pour permettre à 204 Volontaires des Nations Unies de prêter leur concours pour l'entretien courant des camps préfabriqués, des véhicules, du matériel de transmission et du matériel de bureau (machines à photocopier, unités de climatisation et télécopieurs).

### 3. Locaux/hébergement

#### a) Location de locaux

1er novembre 1991-30 avril 1993 : dépenses	15 826 400
1er mai-31 juillet 1993 : prévisions de dépenses révisées	3 117 400
1-31 août 1993 : prévisions de dépenses	839 100

40. Les ressources prévues sont destinées à la location, dans tout le pays, de bureaux, d'installations d'entreposage et de logements pour la composante militaire et pour le personnel des unités aériennes déployées dans les provinces. Compte tenu des plans de retrait, la plupart des baux resteront en vigueur jusqu'au 31 juillet 1993 puis viendront peu à peu à expiration à partir du mois d'août.

#### b) Entretien et aménagement des locaux

1er novembre 1991-30 avril 1993 : dépenses	5 907 500
1er mai-31 juillet 1993 : prévisions de dépenses révisées	3 999 400
1er-31 août 1993 : prévisions de dépenses	473 200

41. Ces ressources sont prévues pour les travaux d'entretien, de réparation et d'aménagement des locaux, bien que dans une moindre proportion, pour la période restant à courir jusqu'au retrait complet et à l'évacuation effective des locaux (3 093 200 dollars). Sur le montant estimatif total, une somme de 2 777 500 dollars couvre la période allant du 1er mai au 31 juillet 1993, et un montant de 315 700 dollars est nécessaire pour le mois d'août 1993. Les prévisions de dépenses comprennent le coût des réparations nécessaires afin de remettre les locaux loués ou prêtés dans leur état initial.

42. Des ressources sont aussi prévues pour couvrir les dépenses afférentes au démantèlement des camps préfabriqués, à l'emballage, à la mise en conteneurs, au transport jusqu'aux points d'entreposage, au nettoyage et à la remise en état des sites (1 379 400 dollars), dont 1 221 900 dollars pour couvrir les dépenses pendant la période allant du 1er mai au 31 juillet 1993, et 157 500 dollars pour le mois d'août 1993.

#### c) Eclairage, chauffage, énergie et eau

1er novembre 1991-30 avril 1993 : dépenses	3 417 100
1er mai-31 juillet 1993 : prévisions de dépenses révisées	1 297 100
1er-31 août 1993 : prévisions de dépenses	363 100

43. Les ressources prévues doivent couvrir les dépenses de consommation d'eau et d'électricité ainsi que de carburant pour les groupes électrogènes sur tous les sites de la zone de la mission.

#### d) Unités préfabriquées

1er novembre 1991-30 avril 1993 : dépenses	95 579 400
1er mai-31 juillet 1993 : prévisions de dépenses révisées	—
1er-31 août 1993 : prévisions de dépenses	—

44. Il n'est pas demandé de ressources supplémentaires sous cette rubrique.

#### 4. Remise en état des infrastructures

1er novembre 1991-30 avril 1993 : dépenses	5 198 500
1er mai-31 juillet 1993 : prévisions de dépenses révisées	680 300
1er-31 août 1993 : prévisions de dépenses	134 300

45. Ces ressources doivent permettre de poursuivre, outre la réparation de routes et de ponts, l'exécution de travaux d'infrastructure rendus nécessaires par l'usure et les intempéries, en prévision du plan général de retrait.

#### 5. Transports

##### a) Achat de véhicules

1er novembre 1991-30 avril 1993 : dépenses	79 110 600
1er mai-31 juillet 1993 : prévisions de dépenses révisées	11 400
1er-31 août 1993 : prévisions de dépenses	—

46. Ces ressources sont prévues pour couvrir les pertes de change liées à la liquidation d'obligations antérieures.

##### b) Location de véhicules

1er novembre 1991-30 avril 1993 : dépenses	1 216 700
1er mai-31 juillet 1993 : prévisions de dépenses révisées	101 300
1er-31 août 1993 : prévisions de dépenses	36 000

47. Ces ressources doivent permettre de louer des cars et des véhicules légers pour les bureaux de l'APRONUC à Bangkok et Singapour, pour les mouvements de personnel au Cambodge et dans les zones d'étape pendant la période de retrait. Elles couvriront aussi les locations liées aux élections, de la mi-mai à la mi-juin 1993.

##### c) Matériel de réparation et d'entretien

1er novembre 1991-30 avril 1993 : dépenses	479 800
1er mai-31 juillet 1993 : prévisions de dépenses révisées	—
1er-31 août 1993 : prévisions de dépenses	—

48. Il n'est pas demandé de ressources supplémentaires sous cette rubrique.

##### d) Pièces de rechange, réparations et entretien

1er novembre 1991-30 avril 1993 : dépenses	8 243 100
1er mai-31 juillet 1993 : prévisions de dépenses révisées	5 864 400
1er-31 août 1993 : prévisions de dépenses	81 000

49. Un montant de 702 400 dollars est prévu pour l'achat de pièces de rechange courantes et pour les travaux de réparation et d'entretien des véhicules de type civil qui font partie du parc automobile de l'APRONUC. Ces ressources sont en outre prévues pour l'achat des pièces de rechange nécessaires pour les véhicules appartenant aux contingents (5 243 000 dollars).

##### e) Carburant et lubrifiants

1er novembre 1991-30 avril 1993 : dépenses	8 907 500
1er mai-31 juillet 1993 : prévisions de dépenses révisées	2 987 800
1er-31 août 1993 : prévisions de dépenses	613 200

50. Ces prévisions de dépenses sont établies sur la base des besoins concernant les véhicules appartenant à l'ONU ainsi que les véhicules loués et ceux appartenant aux contingents.

f) Assurance

1er novembre 1991-30 avril 1993 : dépenses	829 100
1er mai-31 juillet 1993 : prévisions de dépenses révisées	383 200
1er-31-août 1993 : prévisions de dépenses	135 600

51. Le coût de l'assurance aux tiers qui est estimé en moyenne à 150 dollars par véhicule jusqu'au mois de juin 1993, passera ensuite à 200 dollars par véhicule et par an. La prime a été calculée en conséquence pour les périodes respectives.

6. Opérations aériennes

52. En mettant au point le plan d'appui au processus électoral, on est parti du principe que l'on utiliserait des véhicules dans le plus grand nombre de régions possible. Ayant été informée qu'une faction avait l'intention de miner les routes pour interdire tout accès aux électeurs et aux équipes électorales, l'APRONUC a décidé de se doter de moyens de transport aérien aussi importants que possible afin de garantir la sécurité des urnes et la mobilité des équipes de scrutateurs et des observateurs.

53. Etant donné l'insécurité croissante, il a fallu disposer de petits hélicoptères supplémentaires à utiliser comme répéteurs mobiles, afin de permettre aux équipes de réparation du matériel de transmissions d'intervenir rapidement et de renforcer la capacité d'observation. En outre, les travaux de réparation des aérodromes situés dans des zones reculées ne se sont pas déroulés comme prévu et il faudrait donc disposer d'hélicoptères de transport lourds en plus grand nombre. On trouvera à l'annexe XXII des indications détaillées sur le nombre des hélicoptères et des avions requis pour la période allant du 1er mai au 31 août 1993.

a) Hélicoptères

1er novembre 1991-30 avril 1993 : dépenses	52 069 100
1er mai-31 juillet 1993 : prévisions de dépenses révisées	18 522 600
1er-31 août 1993 : prévisions de dépenses	5 495 000

i) Location/affrètement

54. Il est prévu de louer à une entreprise privée une cinquantaine d'hélicoptères de types divers pour les mois de mai à juillet 1993 (18 522 600 dollars) et pour le mois d'août 1993 (5 495 000 dollars). On trouvera à l'annexe XXIII des indications détaillées concernant le calcul de ces prévisions de dépenses.

ii) Carburant et lubrifiants

1er novembre 1991-30 avril 1993 : dépenses	9 957 600
1er mai-31 juillet 1993 : prévisions de dépenses révisées	6 508 800
1er-31 août 1993 : prévisions de dépenses	1 846 600

55. Vu la détérioration de la situation sur le plan de la sécurité en avril 1993, on avait prévu qu'il faudrait disposer de moyens de transport aérien supplémentaires pour appuyer le processus électoral. Il fallait être en mesure d'assurer le retrait du personnel des localités où le danger était imminent ou

qui étaient sous le coup d'une attaque. Les appareils de transport privés ne rallieraient pas la zone de la mission en temps voulu et il aurait sans doute été difficile de convaincre les équipages civils de se rendre dans des zones hostiles. On a vu dans les hélicoptères et équipages militaires capables de voler de nuit une solution. Pour acheminer les articles nécessaires pour veiller à ce que les élections se déroulent normalement et en toute sécurité, l'APRONUC avait obtenu 18 hélicoptères auprès des gouvernements de l'Australie, de la Malaisie et de Singapour (voir plus haut, par. 10).

56. Les frais afférents à l'utilisation de ces hélicoptères sont compris dans les dépenses prévues au titre du matériel appartenant aux contingents. Le coût du carburant et des lubrifiants est inscrit à la présente rubrique. On trouvera au tableau ci-après les prévisions de dépenses initiales et les prévisions révisées :

Mai 1993		Juin 1993		Juillet 1993		Total		Août 1993	Total général
Prévisions budgétaires	Dépenses effectives	Prévisions initiales	Prévisions révisées	Prévisions initiales	Prévisions révisées	Prévisions initiales	Prévisions révisées		
805,6	2 520,2	805,5	2 099,0	805,5	1 889,6	2 416,6	6 508,8	1 846,6	8 355,4

57. Le budget initial a été établi sur la base d'une flotte de 51 appareils. En mai, celle-ci a été renforcée de 28 appareils pour pourvoir au déploiement d'urgence des matériels et équipements électoraux dans les délais impartis. Le déploiement n'a pu s'effectuer comme prévu par voie routière et ferroviaire, les transports terrestres ayant été perturbés du fait de l'insécurité.

58. La consommation de carburant n'est pas proportionnelle à l'augmentation en pourcentage du nombre des appareils. Cela tient essentiellement au fait que l'on a ajouté à la flotte un plus grand nombre d'appareils à forte consommation de carburant et au fait que les heures de vol ont été portées de 75 à 90 heures par appareil. On trouvera à l'annexe XXIV une récapitulation détaillée des coûts afférents au carburant pour les hélicoptères loués à des entreprises privées ou fournis par les gouvernements.

b) Avions

i) Location/affrètement

1er novembre 1991-30 avril 1993 : dépenses	8 889 200
1er mai-31 juillet 1993 : prévisions de dépenses révisées	1 444 600
1er-31 août 1993 : prévisions de dépenses	459 900

59. On envisageait initialement de remettre en état les aérodromes situés dans des zones reculées afin de leur permettre d'accueillir les avions de transport lourds de manière à soumettre à moins rude épreuve les hélicoptères dont l'exploitation était jugée plus coûteuse. Il n'aurait pas été rentable de remettre en état les aérodromes dans des délais raisonnables, c'est pourquoi l'on a réduit le montant prévu à cette rubrique, les réductions correspondantes étant en outre opérées dans les prévisions de dépenses au titre de la réparation de l'infrastructure des aérodromes.

60. Les avions serviront principalement à assurer le retrait des contingents et des équipements qui seront regroupés dans les principaux aérodromes d'où ils seront acheminés vers les centres d'embarquement pendant juillet et août et pendant la phase de liquidation. On trouvera à l'annexe XXV.A des indications détaillées sur les dépenses contractuelles au titre des avions.

ii) Carburant et lubrifiants

1er-novembre 1991-30 avril 1993 : dépenses	5 024 000
1er mai-31 juillet 1993 : prévisions de dépenses révisées	754 400
1er-31 août 1993 : prévisions de dépenses	258 900

61. On trouvera ci-après, en milliers de dollars des Etats-Unis, les montants inclus au titre du carburant et des lubrifiants dans les prévisions initiales et dans les prévisions révisées :

Mai 1993		Juin 1993		Juillet 1993		Total		Août 1993	Total général
Prévisions budgétaires	Dépenses effectives	Prévisions initiales	Prévisions révisées	Prévisions initiales	Prévisions révisées	Prévisions initiales	Prévisions révisées		
405,5	244,02	450,4	251,9	450,4	258,9	1 351,4	754,8	258,9	1 013,7

62. Les prévisions initiales étaient fondées sur l'hypothèse que les avions seraient beaucoup utilisés. Toutefois, face au gonflement soudain du volume de la cargaison, surtout pendant le mois de mai, l'utilisation des avions à cette fin a été limitée. On a préféré confier à des transitaires le soin de transporter cette cargaison en affrétant ponctuellement des avions. Par ailleurs, on a eu davantage recours à des services de camionnage singapouriens et à des services de camionnage thaïlandais.

63. La consommation de carburant s'est légèrement accrue pendant la période allant de mai à juillet, le Beech 200 T ayant été remplacé par un Citation II pour les évacuations sanitaires et de blessés et les vols de liaison. On trouvera à l'annexe XXV.B des indications détaillées sur le calcul des dépenses prévues à ce titre.

c) Indemnité de subsistance des équipages

1er novembre 1991-30 avril 1993 : dépenses	1 718 700
1er mai-31 juillet 1993 : prévisions de dépenses révisées	509 700
1er-31 août 1993 : prévisions de dépenses	181 900

64. Il est prévu de verser aux membres d'équipage une indemnité pour leurs repas et leur hébergement au taux de 30 dollars par jour pour ceux qui sont en poste au Cambodge. Il est également prévu de leur verser une indemnité journalière de subsistance lorsqu'ils doivent passer la nuit à Bangkok, à Kuala Lumpur ou à Singapour aux taux applicables à ces lieux d'affectation. On trouvera ci-après, en dollars des Etats-Unis, les montants inclus à ce titre dans les prévisions initiales et les prévisions révisées :

Mai 1993		Juin 1993		Juillet 1993		Total		Août 1993	Total général
Prévisions budgétaires	Dépenses effectives	Prévisions initiales	Prévisions révisées	Prévisions initiales	Prévisions révisées	Prévisions initiales	Prévisions révisées		
260,0	140,5	260,0	187,3	260,0	181,9	780,0	509,7	181,9	691,6

65. Un montant a été prévu pour couvrir l'augmentation de l'indemnité de subsistance de mai à juin, les effectifs ayant été renforcés de 52 nouveaux membres pour l'exploitation de huit hélicoptères Bell-212. On trouvera à

l'annexe XXVI des indications détaillées sur le calcul des dépenses prévues à cette rubrique.

d) Autres dépenses

i) Services de contrôle de la circulation aérienne

1er novembre 1991-30 avril 1993 : dépenses	2 038 500
1er mai-31 juillet 1993 : prévisions de dépenses révisées	129 500
1er-31 août 1993 : prévisions de dépenses	43 200

66. Les montants prévus doivent permettre de couvrir les frais de contrôle de la circulation aérienne (services météorologiques, cartes de navigation, plans de vol, frais afférents à la documentation des appareils et autres services administratifs) fournis par les services d'opérations et de planification des vols des aéroports étrangers, notamment à Singapour et en Thaïlande, où les appareils de l'APRONUC effectuent couramment des missions de déploiement et/ou de ravitaillement. On trouvera à l'annexe XXVII la récapitulation des prévisions de dépenses au titre des services de contrôle de la circulation aérienne.

ii) Droits d'atterrissage et manutention au sol

1er novembre 1991-30 avril 1993 : dépenses	2 334 900
1er mai-31 juillet 1993 : prévisions de dépenses révisées	442 500
1er-31 août 1993 : prévisions de dépenses	147 800

67. Les montants indiqués représentent les droits d'atterrissage et les frais de manutention au sol dans les aéroports étrangers où les appareils doivent recourir aux services d'entreprises privées. On trouvera à l'annexe XXVIII les prévisions budgétaires pour cette rubrique. Les prévisions de dépenses initiales et les prévisions révisées sont indiquées ci-après :

Mai 1993		Juin 1993		Juillet 1993		Total		Août 1993	Total général
Prévisions budgétaires	Dépenses effectives	Prévisions initiales	Prévisions révisées	Prévisions initiales	Prévisions révisées	Prévisions initiales	Prévisions révisées		
187,5	147,2	187,5	147,8	187,5	147,8	562,5	442,5	147,8	590,3

68. Les avions doivent acquitter des droits d'atterrissage et des frais de manutention au sol dans les aéroports étrangers. Les vols régionaux s'effectuent selon un itinéraire planifié et ces droits et frais sont calculés sur la base du nombre d'heures prévu par mois dans les contrats. Des appareils peuvent être réaffectés à d'autres itinéraires de manière à faciliter la rotation des contingents à l'intérieur d'une région donnée.

iii) Assurance responsabilité

1er novembre 1991-30 avril 1993 : dépenses	94 300
1er mai-31 juillet 1993 : prévisions de dépenses révisées	11 300
1er-31 août 1993 : prévisions de dépenses	3 800

69. Les montants indiqués représentent le coût de l'assurance responsabilité pour les appareils militaires mis à la disposition de l'APRONUC, à raison de 5 000 dollars par an par appareil.

iv) Citernes à carburant

1er novembre 1991-30 avril 1993 : dépenses	100 000
1er mai-31 juillet 1993 : prévisions de dépenses révisées	219 800
1er-31 août 1993 : prévisions de dépenses	—

70. Les montants indiqués doivent permettre d'acheter des citernes à carburant mobiles et les appareils de mesure nécessaires dans les aéroports au Cambodge, en raison de l'augmentation du nombre des hélicoptères militaires et privés.

7. Opérations navales

a) Préparation

1er novembre 1991-30 avril 1993 : dépenses	546 600
1er mai-31 juillet 1993 : prévisions de dépenses révisées	—
1er-31 août 1993 : prévisions de dépenses	—

71. On ne demande pas de crédits additionnels au titre de cette rubrique.

b) Carburant

1er novembre 1991-30 avril 1993 : dépenses	2 179 100
1er mai-31 juillet 1993 : prévisions de dépenses révisées	750 600
1er-31 août 1993 : prévisions de dépenses	221 100

72. Les montants indiqués représentent le coût du carburant et des lubrifiants pour les navires. Les prévisions de dépenses portent sur l'utilisation projetée des navires, y compris ceux qui sont loués, au cours de la période.

c) Entretien

1er novembre 1991-30 avril 1993 : dépenses	347 600
1er mai-31 juillet 1993 : prévisions de dépenses révisées	194 900
1er-31 août 1993 : prévisions de dépenses	32 500

73. Les montants indiqués représentent les coûts prévus de la maintenance des navires, compte tenu en particulier d'une utilisation accrue au cours de la saison des pluies qui arrive, surtout dans le cadre du processus de retrait. Les chiffres sont calculés sur la base du nombre des navires utilisés, compte tenu des réductions progressives prévues.

d) Location d'engins de débarquement

1er novembre 1991-30 avril 1993 : dépenses	915 900
1er mai-31 juillet 1993 : prévisions de dépenses révisées	131 400
1er-31 août 1993 : prévisions de dépenses	21 000

74. Les montants indiqués correspondent à la location de plus de 100 embarcations de navigation fluviale et côtière pour transporter le personnel (personnel civil, électoral et autre) et le matériel au cours de la période de retrait.

## 8. Transmissions

### a) Eléments complémentaires

#### i) Matériel de transmissions

1er novembre 1991-30 avril 1993 : dépenses	16 494 400
1er mai-31 juillet 1993 : prévisions de dépenses révisées	23 500
1er-31 août 1993 : prévisions de dépenses	-

75. Les montants indiqués correspondent aux coûts des petits articles achetés en mai au cours de la préparation des élections. On ne prévoit aucune nouvelle dépense au titre de cette rubrique.

#### ii) Pièces de rechange et fournitures

1er novembre 1991-30 avril 1993 : dépenses	2 688 900
1er mai-31 juillet 1993 : prévisions de dépenses révisées	1 048 900
1er-31 août 1993 : prévisions de dépenses	100 000

76. Les crédits prévus doivent couvrir le coût des pièces de rechange pour le matériel de télécommunications ainsi que les dépenses relatives au reconditionnement du matériel pour expédition à d'autres missions ou entreposage (516 900 dollars, dont 416 900 dollars pour la période de mai à juillet 1993 et 100 000 dollars pour le mois d'août 1993). Des crédits sont également prévus pour les pièces de rechange achetées aux gouvernements pour la réparation du matériel appartenant aux contingents (632 000 dollars).

#### iii) Matériel d'atelier et d'essai

1er novembre 1991-30 avril 1993 : dépenses	688 200
1er mai-31 juillet 1993 : prévisions de dépenses révisées	-
1er-31 août 1993 : prévisions de dépenses	-

77. On ne demande pas de crédits additionnels au titre de cette rubrique.

#### iv) Communications par réseaux commerciaux

1er novembre 1991-30 avril 1993 : dépenses	8 123 300
1er mai-31 juillet 1993 : prévisions de dépenses révisées	1 500 000
1er-31 août 1993 : prévisions de dépenses	220 000

78. Les montants indiqués correspondent aux frais d'utilisation du système INMARSAT, des téléphones mobiles, des appels internationaux et des transmissions en télécopie.

### b) Contrat relatif au réseau de télécommunication

1er novembre 1991-30 avril 1993 : dépenses	30 786 200
1er mai-31 juillet 1993 : prévisions de dépenses révisées	-
1er-31 août 1993 : prévisions de dépenses	-

79. On ne demande pas de crédits additionnels au titre de cette rubrique.

9. Matériel divers

a) Mobilier de bureau

1er novembre 1991-30 avril 1993 : dépenses	4 583 500
1er mai-31 juillet 1993 : prévisions de dépenses révisées	—
1er-31 août 1993 : prévisions de dépenses	—

80. On ne demande pas de crédits additionnels au titre de cette rubrique.

b) Matériel de bureau

1er novembre 1991-30 avril 1993 : dépenses	3 474 900
1er mai-31 juillet 1993 : prévisions de dépenses révisées	182 700
1er-31 août 1993 : prévisions de dépenses	—

81. Les montants indiqués couvrent l'acquisition du matériel de bureau nécessaire pour les élections en mai. On ne demande pas de crédits additionnels pour août.

c) Matériel d'observation

1er novembre 1991-30 avril 1993 : dépenses	1 089 900
1er mai-31 juillet 1993 : prévisions de dépenses révisées	—
1er-31 août 1993 : prévisions de dépenses	—

82. On ne demande pas de crédits additionnels au titre de cette rubrique.

d) Matériel informatique

1er novembre 1991-30 avril 1993 : dépenses	8 997 100
1er mai-31 juillet 1993 : prévisions de dépenses révisées	—
1er-31 août 1993 : prévisions de dépenses	—

83. On ne demande pas de crédits additionnels au titre de cette rubrique.

e) Citernes à essence et débitmètres

1er novembre 1991-30 avril 1993 : dépenses	312 900
1er mai-31 juillet 1993 : prévisions de dépenses révisées	—
1er-31 août 1993 : prévisions de dépenses	—

84. On ne demande pas de crédits additionnels au titre de cette rubrique.

f) Matériel médical

1er novembre 1991-30 avril 1993 : dépenses	208 200
1er mai-31 juillet 1993 : prévisions de dépenses révisées	2 900
1er-31 août 1993 : prévisions de dépenses	—

85. Les montants indiqués doivent couvrir le coût d'acquisition de matériel médical.

g) Groupes électrogènes

1er novembre 1991-30 avril 1993 : dépenses	12 894 100
1er mai-31 juillet 1993 : prévisions de dépenses révisées	—
1er-31 août 1993 : prévisions de dépenses	—

86. On ne demande pas de crédits additionnels au titre de cette rubrique.

h) Matériel divers

1er novembre 1991-30 avril 1993 : dépenses	4 886 800
1er mai-31 juillet 1993 : prévisions de dépenses révisées	114 700
1er-31 août 1993 : prévisions de dépenses	25 000

87. Les montants indiqués correspondent à l'achat de matériel de lutte contre l'incendie, d'épuration de l'eau, de matériel de sécurité et de sûreté et d'outils et matériels divers nécessaires au conditionnement au cours de la période de retrait.

i) Pièces de rechange et réparation du matériel

1er novembre 1991-30 avril 1993 : dépenses	953 200
1er mai-31 juillet 1993 : prévisions de dépenses révisées	1 196 700
1er-31 août 1993 : prévisions de dépenses	50 000

88. Les montants indiqués correspondent au coût des pièces de rechange pour la réparation et la maintenance des groupes électrogènes, réfrigérateurs, climatiseurs, armements et matériels divers autres que le matériel de communication et les véhicules (514 100 dollars pour la période allant de mai à juillet 1993, et 50 000 dollars pour le mois d'août). Des crédits sont aussi prévus pour couvrir le coût des pièces de rechange obtenues des gouvernements pour la maintenance du matériel appartenant aux contingents (682 600 dollars).

10. Fournitures et services

a) Services divers

i) Vérification des comptes

1er novembre 1991 au 30 avril 1993 : dépenses	80 000
1er mai au 31 juillet 1993 : prévisions de dépenses révisées	40 000
1er-31 août 1993 : prévisions de dépenses	—

89. Les montants indiqués concernent les services de vérification externe des comptes pour les périodes considérées.

ii) Services contractuels

1er novembre 1991 au 30 avril 1993 : dépenses	6 834 900
1er mai au 31 juillet 1993 : prévisions de dépenses révisées	2 444 100
1er-31 août 1993 : prévisions de dépenses	815 900

90. Les montants indiqués couvrent le coût des services de blanchisserie ainsi que de coiffeur et de tailleur pour les membres des contingents, les services d'entretien des lieux, d'évacuation des eaux usées et d'enlèvement des ordures (1 695 000 dollars pour la période du 1er mai au 31 juillet 1993 et 565 000 dollars pour le mois d'août), ainsi que les services d'entretien pour le matériel de télécommunications (749 100 dollars pour la période du 1er mai au 31 juillet 1993 et 250 900 dollars pour le mois d'août).

iii) Services de sécurité

1er novembre 1991 au 30 avril 1993 : dépenses	697 000
1er mai au 31 juillet 1993 : prévisions de dépenses révisées	658 400
1er-31 août 1993 : prévisions de dépenses	60 000

91. Les montants indiqués concernent les services de sécurité nécessaires pour protéger le quartier général de l'APRONUC, les aéroports et les bureaux de vote. Ils comprennent aussi le coût du contrat relatif à la fourniture de services de gardes pour assurer la sécurité à Phnom Penh et dans des bureaux situés ailleurs.

iv) Traitements et services médicaux

1er novembre 1991 au 30 avril 1993 : dépenses	253 500
1er mai au 31 juillet 1993 : prévisions de dépenses révisées	199 600
1er-31 août 1993 : prévisions de dépenses	51 500

92. Les montants indiqués se rapportent aux soins médicaux fournis hors de la zone de la mission dans les cas où le traitement ne peut être assuré par les unités médicales de la mission.

v) Services d'entretien

1er novembre 1991 au 30 avril 1993 : dépenses	1 061 900
1er mai au 31 juillet 1993 : prévisions de dépenses révisées	—
1er-31 août 1993 : prévisions de dépenses	—

93. Aucun montant supplémentaire n'est prévu à cette rubrique.

vi) Demandes d'indemnisation et ajustements

1er novembre 1991 au 30 avril 1993 : dépenses	98 400
1er mai au 31 juillet 1993 : prévisions de dépenses révisées	181 400
1er-31 août 1993 : prévisions de dépenses	65 000

94. Les montants indiqués doivent permettre de régler les demandes d'indemnisation présentées par des tiers pour des dommages causés par du personnel de la mission, à l'exclusion de celles qui sont liées à des accidents d'automobile ou des accidents d'avion. Des ressources sont également prévues pour le paiement d'indemnisations concernant le personnel de déminage cambodgien, en cas de décès ou d'invalidité imputable à l'exercice de fonctions auprès de l'APRONUC.

vii) Autres services

1er novembre 1991 au 30 avril 1993 : dépenses	787 500
1er mai au 31 juillet 1993 : prévisions de dépenses révisées	199 000
1er-31 août 1993 : prévisions de dépenses	50 000

95. Les montants ci-dessus couvrent divers autres services non prévus ailleurs.

viii) Dépenses de représentation

1er novembre 1991 au 30 avril 1993 : dépenses	24 400
1er mai au 31 juillet 1993 : prévisions de dépenses révisées	5 000
1er-31 août 1993 : prévisions de dépenses	10 000

96. Les montants indiqués couvrent les dépenses de représentation pour les périodes considérées.

b) Fournitures diverses

i) Papeterie et fournitures de bureau

1er novembre 1991 au 30 avril 1993 : dépenses	2 841 600
1er mai au 31 juillet 1993 : prévisions de dépenses révisées	363 300
1er-31 août 1993 : prévisions de dépenses	100 000

97. Les montants indiqués doivent permettre d'acheter des fournitures de bureau, notamment pour le matériel électronique et les appareils de reproduction, ainsi que pour l'impression de formulaires, brochures, instructions, etc. à l'intention du personnel international et du personnel local de la mission.

ii) Fournitures médicales

1er novembre 1991 au 30 avril 1993 : dépenses	9 489 200
1er mai au 31 juillet 1993 : prévisions de dépenses révisées	1 530 600
1er-31 août 1993 : prévisions de dépenses	110 000

98. Les montants ci-dessus concernent l'achat des fournitures médicales et dentaires nécessaires pour les unités médicales militaires, ainsi que de fournitures pour les dispensaires des 17 capitales de province et de vaccins pour les vaccinations et rappels.

iii) Fournitures sanitaires et de nettoyage

1er novembre 1991 au 30 avril 1993 : dépenses	578 800
1er mai au 31 juillet 1993 : prévisions de dépenses révisées	153 200
1er-31 août 1993 : prévisions de dépenses	40 000

99. Les montants indiqués couvrent l'achat de fournitures sanitaires et de nettoyage.

iv) Abonnements

1er novembre 1991 au 30 avril 1993 : dépenses	67 100
1er mai au 31 juillet 1993 : prévisions de dépenses révisées	10 300
1er-31 août 1993 : prévisions de dépenses	2 500

100. Les montants indiqués couvrent le coût des abonnements à des journaux, revues, indicateurs de compagnies aériennes et publications professionnelles, ainsi que l'achat de livres de bibliothèque.

v) Garnitures antiprojectiles pour les véhicules

1er novembre 1991 au 30 avril 1993 : dépenses	323 200
1er mai au 31 juillet 1993 : prévisions de dépenses révisées	—
1er-31 août 1993 : prévisions de dépenses	—

101. Aucun montant supplémentaire n'est prévu à cette rubrique.

vi) Accessoires d'uniforme, drapeaux et décalcomanies

1er novembre 1991 au 30 avril 1993 : dépenses	3 608 200
1er mai au 31 juillet 1993 : prévisions de dépenses révisées	—
1er-31 août 1993 : prévisions de dépenses	—

102. Aucun montant supplémentaire n'est prévu à cette rubrique.

vii) Matériel pour la défense des périmètres

1er novembre 1991 au 30 avril 1993 : dépenses	1 153 200
1er mai au 31 juillet 1993 : prévisions de dépenses révisées	7 278 000
1er-31 août 1993 : prévisions de dépenses	—

103. Les montants indiqués concernent les installations de sécurité nécessaires pour la protection des bureaux et du personnel, ainsi que les gilets pare-balles, le fil de fer barbelé, et autres articles requis pendant la période électorale.

viii) Cartes d'état major

1er novembre 1991 au 30 avril 1993 : dépenses	391 200
1er mai au 31 juillet 1993 : prévisions de dépenses révisées	—
1er-31 août 1993 : prévisions de dépenses	—

104. Aucun montant supplémentaire n'est prévu à cette rubrique.

ix) Intendance et magasins

1er novembre 1991 au 30 avril 1993 : dépenses	2 000 000
1er mai au 31 juillet 1993 : prévisions de dépenses révisées	—
1er-31 août 1993 : prévisions de dépenses	—

105. Les besoins à ce titre sont inclus dans les prévisions de dépenses relatives aux fournitures diverses, à la rubrique suivante.

x) Fournitures diverses

1er novembre 1991 au 30 avril 1993 : dépenses	1 430 000
1er mai au 31 juillet 1993 : prévisions de dépenses révisées	914 500
1er-31 août 1993 : prévisions de dépenses	100 000

106. Les montants indiqués concernent l'achat de matériel d'emballage en vue des opérations de retrait (500 000 dollars), de produits chimiques pour l'épuration de l'eau, d'insecticides et d'insectifuges (200 000 dollars), ainsi que de fournitures diverses non prévues ailleurs (314 500 dollars).

11. Fournitures et services liés aux élections

a) Trousses de fournitures standard pour les équipes chargées des inscriptions

1er novembre 1991 au 30 avril 1993 : dépenses	6 556 000
1er mai au 31 juillet 1993 : prévisions de dépenses révisées	—
1er-31 août 1993 : prévisions de dépenses	—

b) Matériel divers

1er novembre 1991 au 30 avril 1993 : dépenses	5 819 000
1er mai au 31 juillet 1993 : prévisions de dépenses révisées	861 100
1er-31 août 1993 : prévisions de dépenses	—

107. Les ressources prévues sont destinées à l'approvisionnement en eau des bureaux électoraux sur l'ensemble du territoire au cours de la période électorale (710 100 dollars) et à l'achat de tee-shirts destinés aux scrutateurs (151 000 dollars).

c) Services contractuels liés aux élections

1er novembre 1991 au 30 avril 1993 : dépenses	4 176 100
1er mai au 31 juillet 1993 : prévisions de dépenses révisées	39 200
1er-31 août 1993 : prévisions de dépenses	—

108. Ces ressources doivent permettre de s'assurer des services contractuels de manière à former des scrutateurs internationaux en Thaïlande.

12. Programmes d'information

a) Matériel

1er novembre 1991 au 30 avril 1993 : dépenses	4 489 500
1er mai au 31 juillet 1993 : prévisions de dépenses révisées	—
1er-31 août 1993 : prévisions de dépenses	—

109. Il n'est pas prévu de ressources supplémentaires à cette rubrique.

b) Supports et fournitures

1er novembre 1991 au 30 avril 1993 : dépenses	644 300
1er mai au 31 juillet 1993 : prévisions de dépenses révisées	97 500
1er-31 août 1993 : prévisions de dépenses	7 500

110. Les montants ci-dessus se rapportent à l'achat de fournitures et matériel divers : matériel photographique, cassettes audio, cassettes vidéo, etc.

c) Services contractuels

1er novembre 1991 au 30 avril 1993 : dépenses	548 700
1er mai au 31 juillet 1993 : prévisions de dépenses révisées	243 000
1er-31 août 1993 : prévisions de dépenses	30 000

111. Les ressources prévues doivent permettre de recruter des techniciens pour les studios de radio et de télévision (228 000 dollars) et de s'assurer des services contractuels d'imprimerie (45 000 dollars).

13. Programmes de formation

1er novembre 1991 au 30 avril 1993 : dépenses	699 100
1er mai au 31 juillet 1993 : prévisions de dépenses révisées	648 000
1er-31 août 1993 : prévisions de dépenses	31 000

112. Ces montants concernent les cours de langues et la formation à l'interprétation (530 000 dollars), la rémunération (frais de voyage compris) des consultants chargés de la formation dans le cadre du programme relatif aux droits de l'homme et le matériel de formation (149 000 dollars).

14. Programmes de déminage

a) Matériel de déminage

1er novembre 1991 au 30 avril 1993 : dépenses	3 821 400
1er mai au 31 juillet 1993 : prévisions de dépenses révisées	299 300
1er-31 août 1993 : prévisions de dépenses	—

113. Ces ressources doivent couvrir le coût du matériel nécessaire aux opérations de déminage (essentiellement des récepteurs GPS Magellan) acheté en mai. Il n'est pas prévu de procéder à de nouveaux achats à ce titre.

b) Fournitures, services et dépenses de fonctionnement

1er novembre 1991 au 30 avril 1993 : dépenses	1 447 800
1er mai au 31 juillet 1993 : prévisions de dépenses révisées	649 000
1er-31 août 1993 : prévisions de dépenses	320 000

114. Ces montants se rapportent aux fournitures et services de déminage requis par les démineurs cambodgiens ainsi qu'à d'autres dépenses de fonctionnement au titre des programmes de déminage.

15. Assistance aux factions

a) Aide à la réadaptation et à la réintégration des forces militaires démobilisées

1er novembre 1991 au 30 avril 1993 : dépenses	949 700
1er mai au 31 juillet 1993 : prévisions de dépenses révisées	19 500
1er-31 août 1993 : prévisions de dépenses	—

115. Ces ressources doivent couvrir des stages de recyclage approuvés, dispensés par une organisation non gouvernementale en juin 1993.

b) Ravitaillement des forces des parties cambodgiennes, y compris le transport et la distribution

1er novembre 1991 au 30 avril 1993 : dépenses	2 760 000
1er mai au 31 juillet 1993 : prévisions de dépenses révisées	—
1er-31 août 1993 : prévisions de dépenses	—

116. Il n'est pas prévu de ressources supplémentaires à cette rubrique.

16. Aide financière à l'Administration conjointe intérimaire

1er novembre 1991 au 30 avril 1993 : dépenses	—
1er mai au 31 juillet 1993 : prévisions de dépenses révisées	17 000 000
1er-31 août 1993 : prévisions de dépenses	—

117. Ce montant concerne la fourniture d'une aide financière à l'Administration conjointe intérimaire du Cambodge, tel que détaillé à la section IV (par. 60 à 65) du présent rapport.

17. Fret aérien et de surface

a) Transport du matériel appartenant aux contingents

1er novembre 1991 au 30 avril 1993 : dépenses	19 234 100
1er mai au 31 juillet 1993 : prévisions de dépenses révisées	1 997 500
1er-31 août 1993 : prévisions de dépenses	4 545 600

118. Ces ressources sont destinées à couvrir les frais de transport du matériel appartenant aux contingents, y compris le matériel médical et les médicaments.

b) Transports aériens militaires

1er novembre 1991 au 30 avril 1993 : dépenses	14 097 400
1er mai au 31 juillet 1993 : prévisions de dépenses révisées	10 620 300
1er-31 août 1993 : prévisions de dépenses	—

119. Ces ressources concernent le transport aérien de matériel et de fournitures militaires.

c) Fret et camionnage par les soins d'entreprises privées

1er novembre 1991 au 30 avril 1993 : dépenses	1 357 300
1er mai au 31 juillet 1993 : prévisions de dépenses révisées	556 000
1er-31 août 1993 : prévisions de dépenses	—

120. Ces montants doivent permettre de couvrir les frais de transport aérien et maritime ainsi que les frais de dédouanement et de manutention qui ne seraient pas compris ailleurs dans les estimations.

18. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix

1er novembre 1991 au 30 avril 1993 : dépenses	9 738 000
1er mai au 31 juillet 1993 : prévisions de dépenses révisées	4 753 600
1er-31 août 1993 : prévisions de dépenses	901 800

121. Conformément à la méthode qui a été proposée pour imputer le coût des postes autorisés sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, ce montant correspond à 8,5 % du coût total des traitements, des dépenses communes de personnel et des frais de déplacement du personnel civil.

19. Système intégré de gestion

1er novembre 1991 au 30 avril 1993 : dépenses	300 000
1er mai au 31 juillet 1993 : prévisions de dépenses révisées	100 000
1er-31 août 1993 : prévisions de dépenses	—

122. Ces ressources doivent permettre de participer, au prorata, au financement du système intégré de gestion.

20. Contributions du personnel

1er novembre 1991 au 30 avril 1993 : dépenses	14 843 700
1er mai au 31 juillet 1993 : prévisions de dépenses révisées	8 351 900
1er-31 août 1993 : prévisions de dépenses	1 630 900

123. Les dépenses de personnel apparaissent en chiffres nets à la rubrique 2 b). Le montant indiqué correspond à la différence entre les émoluments bruts et nets, c'est-à-dire aux retenues auxquelles sont soumis les traitements des fonctionnaires de l'ONU conformément au statut du personnel de l'Organisation.

21. Recettes provenant des contributions du personnel

1er novembre 1991 au 30 avril 1993 : dépenses	(14 843 700)
1er mai au 31 juillet 1993 : prévisions de dépenses révisées	(8 351 900)
1er-31 août 1993 : prévisions de dépenses	(1 630 900)

124. Le montant correspondant aux contributions du personnel indiqué comme dépense à la rubrique 20 figure à la présente rubrique en tant que recettes provenant des contributions du personnel et est porté au crédit du Fonds de péréquation des impôts institué par l'Assemblée générale dans sa résolution 973 (X) du 15 décembre 1955. Les Etats membres sont crédités d'une partie des avoirs du Fonds au prorata de leur quote-part dans le budget de l'APRONUC.

## ANNEXE V

## Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge

Tableau d'effectifs civils proposé

	Nombre de postes autorisés au 30 avril 1993													Nombre de postes requis (en plus ou en moins) du 1er au 30 mai 1993												
	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						Agents des services généraux et agents du Service mobile							Administrateurs			Agents des services généraux			Volontaires des Nations Unies	Total partiel	Total a				
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total	Volontaires des Nations Unies	1re classe	Autres classes	Service mobile	Total	Agents locaux	Total partiel	P-5	P-4	P-3				P-2	Autres classes	Agents locaux	
<b>SERVICES ORGANIQUES</b>																										
<u>Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général</u>																										
	1	1	1	1	4	3	2	13		2	11		13	9	35											35
Cabinet																										4
Conseiller politique																										12
Conseiller juridique																										9
Conseiller économique																										163
Information																										
<u>Bureau du commandant de la Force</u>																										
Commandant	1																									682
Etat-major militaire																										9
Droits de l'homme																										88
<u>Administration civile</u>																										
Affaires étrangères																										20
Sécurité publique																										69
Information																										40
Défense																										9
Finances																										49
Administration sectorielle																										14
Contentieux																										5
Bureaux provinciaux																										282
Bureaux de districts																										41
Relèvement																										10

	Nombre de postes autorisé au 30 avril 1993													Nombre de postes requis (en plus ou en moins) du 1er au 30 mai 1993											
	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						Agents des services généraux et agents du Service mobile							Administrateurs			Agents des services généraux								
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total	Volontaires des Nations Unies	1re classe	Autres classes	Service mobile	Total	Agents locaux	Total partiel	Agents locaux	Autres classes	Volontaires des Nations Unies	Agents locaux	Total partiel	Total a			
<u>Composante électorale</u>	1	4	7	33	20	65	1	32	33	53	151	2 765	2 916	2 765	2 916										
Bureaux provinciaux			21	21	42	84		21	21	332	437	(3)	408	(29)	408										
Bureaux de district						0	465			464	929	(60) b	869	(60)	869										
<u>Composante police</u>						2					3		3		3							3			
Quartier général de la police						1					9		18		18							18			
Provinces											250		250		250							250			
Districts											1 004		1 004		1 004							431			
<b>Total, services organiques</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>11</b>	<b>37</b>	<b>45</b>	<b>219</b>	<b>125</b>	<b>28</b>	<b>468</b>	<b>467</b>	<b>181</b>	<b>4</b>	<b>177</b>	<b>3 846</b>	<b>2 730</b>	<b>3 846</b>	<b>(3)</b>	<b>(55)</b>	<b>(16)</b>	<b>(1)</b>	<b>(3)</b>	<b>2 744</b>	<b>(62)</b>	<b>2 604</b>	<b>6 450</b>
<b>BUREAU DU DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>7</b>	<b>637</b>	<b>644</b>	<b>637</b>	<b>644</b>	<b>637</b>	<b>644</b>	<b>637</b>	<b>644</b>	<b>637</b>	<b>644</b>	<b>637</b>	<b>644</b>			
<u>Services administratifs</u>																									
Bureau du chef de service						1					1		2		2							2			
Finances						1					1		3		3							3			
Indemnités et traitements						1				3	38		42		42							42			
Comptabilité						1				4	5		6		6							6			
Budget						1				1	2		3		3							3			
Cassiers						1				4	5		6		6							6			
Personnel						1				1	1		2		2							2			
Personnel international						1				47	48		50		50							50			
Personnel local						1				10	12		15		15							15			
Section du traitement électronique de l'information						1				3	4		7		7							7			
Achats						1				1	4		4		4							4			
Marchés						1				3	3		7		7							7			
Achats						1				12	12		27		27							27			
Services techniques						1				9	11		12		12							12			
Services généraux						1				1	196		198		198							206			
Matériel/réclamations						1				1	4		4		4							4			
Comité de contrôle						1				3	4		4		4							4			
Inventaire/réception et inspection						1				10	11		11		11							11			
Logement						1				4	5		5		5							5			

	Nombre de postes autorisé au 30 avril 1993													Nombre de postes requis (en plus ou en moins) du 1er au 30 mai 1993											
	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						Agents des services généraux et agents du Service mobile							Administrateurs			Agents des services généraux								
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total	Volontaires des Nations Unies	1re classe	Autres classes	Service mobile	Total	Agents locaux	Total partiel	P-5	P-4	P-3	P-2	Autres classes	Agents locaux	Volontaires des Nations Unies	Total partiel	Total a
Groupes des services																									
Courrier					1						1			1											2
Reproduction										1				4											5
Dossiers										1				1											2
Entretien										1				3											4
Traduction/interprétation					1					1				2											4
Groupe de la formation					1					1				3											24
					1					1				3											22
<u>Services d'appui intégrés</u>																									
Bureau du chef de service					1									1											4
Bureau d'appui de Bangkok					1									6											27
Bureau d'appui de Singapour														3											15
Bureaux provinciaux														60											214
Approvisionnement														5											16
Trafic marchandises/voyages														4											20
Sécurité et sûreté														31											36
Service des bâtiments					1									12											83
Gestion des camps														5											15
Communications														8											71
Chef des services de transport																									
Fonctionnaire chargé des transports														1											4
Parc automobile														8											72
Entretien														3											95
Sécurité/formation														2											5
Appui aérien, contrôle et coordination des liaisons aériennes														1											2
<b>Total, Administration</b>	1	2	11	18	29	8	69	196	21	311	177	509	383	1 157	0	0	0	0	0	0	637	8	645	1 802	

Nombre de postes autorisé au 30 avril 1993															Nombre de postes requis (en plus ou en moins) du 1er au 30 mai 1993																																																																																																																							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur										Agents des services généraux et agents du Service mobile					Administrateurs					Agents des services généraux																																																																																																																		
SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total	Volontaires des Nations Unies	1re classe	Autres classes	Service mobile	Total	Agents locaux	Total partiel	Volontaires des Nations Unies	Agents locaux	Autres classes	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Total a																																																																																																														
														60 800	60 800		(12 800)						(12 800)	48 000																																																																																																														
														1 000	1 000		400						400	1 400																																																																																																														
Autres agents d'appui employés pendant la période des élections Interprètes																																																																																																																																						
Total, Agents d'appui électoraux																																																																																																																																						
Total général										1					2					12					39					56					237					154					36					537					663					25					488					177					690					64 913					66 803					(3)					(55)					(16)					(1)					(3)					(9 019)					(64)					(9 151)					57 652				

a Le nombre de fonctionnaires recrutés sur le plan international proposé pour la période allant du 30 mai au 31 août 1993 est indiqué à l'annexe XIX, celui des agents locaux pour la même période à l'annexe XX.

b Le nombre de Volontaires des Nations Unies proposé pour la période postérieure au 31 mai 1993 est indiqué ci-après : juin, 576; juillet, 364; et août, 204.

## ANNEXE VI

Autorité provisoire des Nations Unies au CambodgePrévisions de dépenses pour la première étape de la phase de liquidation,  
du 1er septembre au 31 décembre 1993Etat récapitulatif

		Milliers de dollars des Etats-Unis
1. <u>Personnel militaire</u>		
a)	<u>Observateurs militaires</u>	
	Indemnité de subsistance	5 628,1
	Frais de voyage	875,4
	Indemnité d'habillement et d'équipement	23,7
Total partiel		6 527,2
b)	<u>Contingents</u>	
	Remboursements aux gouvernements aux taux standard	23 436,9
	Détente et loisirs	390,4
	Rations	6 405,8
	Indemnité journalière	829,5
	Frais de voyage	9 256,6
Total partiel		40 319,2
c)	<u>Autres dépenses afférentes aux contingents</u>	24 000,0
2. <u>Personnel civil</u>		
a)	<u>Police civile</u>	
	Indemnité de subsistance (missions)	2 047,5
	Frais de voyage	1 155,0
	Indemnité d'habillement	8,6
Total partiel		3 211,1
b)	<u>Personnel international et local</u>	
	Traitements du personnel international	8 624,1
	Traitements du personnel local	966,6
	Dépenses communes de personnel	4 674,5
	Indemnité de subsistance (missions)	9 343,4
	Frais de voyage	1 952,8
	Heures supplémentaires	50,0
Total partiel		25 611,4
c)	<u>Volontaires des Nations Unies</u>	1 379,2

		Milliers de dollars des Etats-Unis
<b>3. <u>Locaux/hébergement</u></b>		
a)	Location de locaux	1 466,8
b)	Entretien et aménagement des locaux	1 431,1
c)	Eclairage, chauffage, énergie et eau	1 113,8
<b>Total partiel</b>		<b>4 011,7</b>
<b>4. <u>Remise en état des infrastructures</u></b>		
		200,0
<b>5. <u>Transport</u></b>		
a)	Location de véhicules	126,0
b)	Pièces de rechange, réparations et entretien	153,5
c)	Carburants et lubrifiants	1 135,8
d)	Assurance	271,2
<b>Total partiel</b>		<b>1 686,5</b>
<b>6. <u>Opérations aériennes</u></b>		
a)	<u>Hélicoptères</u>	
	Location/affrètement	9 926,7
	Carburant et lubrifiants	4 135,7
<b>Total partiel</b>		<b>14 062,4</b>
b)	<u>Avions</u>	
	Location/affrètement	1 413,2
	Carburant et lubrifiants	776,8
<b>Total partiel</b>		<b>2 190,0</b>
c)	<u>Indemnité de subsistance des équipages</u>	279,2
d)	<u>Autres dépenses</u>	
	Services de contrôle de la circulation aérienne	129,5
	Droits d'atterrissage et manutention au sol	443,5
	Assurance responsabilité	11,3
<b>Total partiel</b>		<b>584,3</b>
<b>7. <u>Opérations navales</u></b>		
		130,0

	Milliers de dollars des Etats-Unis
8. <u>Transmissions</u>	
a) <u>Eléments complémentaires</u>	
Pièces de rechange et fournitures	250,0
Communications par réseaux commerciaux	230,0
Total partiel	480,0
b) <u>Contrat relatif au réseau de télécommunication</u>	350,0
9. <u>Matériel divers</u>	
a) Matériel divers	75,0
b) Pièces de rechange et réparation du matériel	59,0
Total partiel	134,0
10. <u>Fournitures et services</u>	
a) <u>Services divers</u>	
Services contractuels	1 648,0
Services de sécurité	300,0
Traitements et services médicaux	151,5
Demandes d'indemnisation et ajustements	260,0
Autres services	100,0
Dépenses de représentation	20,0
Total partiel	2 479,5
b) <u>Fournitures diverses</u>	
Papeterie et fournitures de bureau	170,0
Fournitures médicales	200,0
Fournitures diverses	200,0
Total partiel	570,0
11. <u>Fret aérien et de surface</u>	16 711,9
12. <u>Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix</u>	2 177,0
13. <u>Contributions du personnel</u>	3 421,1
Total, rubriques 1 à 13	150 515,7
14. <u>Recettes provenant des contributions du personnel</u>	(3 421,1)
Total net	147 094,6

ANNEXE VII

Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge

Prévisions de dépenses pour la première phase de démantèlement,  
du 1er septembre au 31 décembre 1993

Renseignements complémentaires

A. Introduction

Les prévisions de dépenses ci-dessous se rapportent aux besoins opérationnels de l'APRONUC au cours du retrait progressif, uniquement pour la période allant du 1er septembre au 31 décembre 1993. Elles se fondent sur le calendrier de retrait des personnels civils et militaires tel qu'il était au moment où elles ont été calculées. Il se peut que le plan définitif et le nombre exact des effectifs à rapatrier chaque mois soient quelque peu différents, en fonction des calendriers spécifiques qui seront adoptés. L'Assemblée générale sera informée, à sa quarante-huitième session, des résultats de cette opération.

B. Prévisions de dépenses

	<u>Dollars des Etats-Unis</u>
1. <u>Personnel militaire</u>	
a) <u>Observateurs militaires</u>	
i) <u>Indemnité de subsistance</u>	5 628 100
2. Le montant prévu se rapporte à l'indemnité de subsistance à verser à 789 observateurs militaires (43 293 jours-homme au taux de 130 dollars par jour). Les calculs se fondent sur le calendrier du retrait de ces observateurs indiqué à l'annexe XXIX.	
ii) <u>Frais de voyage</u>	875 400
3. Ce montant doit servir à couvrir les frais de voyage à l'occasion du rapatriement de 789 observateurs, d'un coût estimé à 1 100 dollars par voyage (867 900 dollars), et les frais de voyage à l'intérieur du pays (7 500 dollars).	
iii) <u>Indemnité d'habillement et d'équipement</u>	23 700
4. Cette somme doit servir à couvrir les dépenses au titre de l'indemnité d'habillement et d'équipement pour la période considérée.	

b) <u>Contingents</u>	
i) <u>Remboursements aux gouvernements aux taux standard</u>	23 436 900
5. Le montant prévu doit servir à rembourser les frais encourus par les gouvernements qui fournissent des contingents (648 036 jours-homme pour la période allant jusqu'au 31 décembre 1993, selon le calendrier des déploiements figurant à l'annexe XXX), aux taux standard indiqués au paragraphe 4 de l'annexe IV.	
ii) <u>Bien-être</u>	390 400
6. Le montant prévu se rapporte au versement d'une prime de détente de 10,50 dollars par jour sous réserve d'un maximum de sept jours par période de six mois de service dans la zone de la mission.	
iii) <u>Rations</u>	6 405 800
7. Les estimations sont établies sur la base de 9 dollars par jour et par personne (5 894 300 dollars). Le montant prévu doit également couvrir les vivres destinés au personnel affecté au siège et aux membres de la police militaire (414 700 dollars) ainsi que les rations de combat (96 800 dollars).	
iv) <u>Indemnité journalière</u>	829 500
8. Une indemnité journalière de 1,28 dollar sera versée aux 10 174 membres des contingents (bataillons d'infanterie et de logistique) pendant leurs affectations de durée diverse dans la zone de la mission.	
v) <u>Frais de voyage</u>	9 256 600
9. Ce montant doit servir à couvrir les frais de voyage des 10 174 membres des contingents à l'occasion de leur rapatriement (9 156 000 dollars) et des voyages dans la zone de la mission (100 000 dollars).	
c) <u>Autres dépenses afférentes aux contingents</u>	24 000 000
10. Le montant prévu doit permettre de rembourser aux gouvernements le coût du matériel dont ils dotent leurs contingents à la demande de l'Organisation.	
2. <u>Personnel civil</u>	
a) <u>Police civile</u>	
i) <u>Indemnité de subsistance (missions)</u>	2 047 500
11. Les prévisions de dépenses correspondent à 1 050 policiers civils et ont été calculées sur la base de 15 750 jours de travail au taux de 130 dollars par	

jour pour la période allant du 1er au 15 septembre 1993. On prévoit que tous les policiers civils seront retirés le 15 septembre 1993 ou aux alentours de cette date.

ii) Frais de voyage

1 155 000

12. Les crédits prévus correspondent aux dépenses de rapatriement de quelque 1 050 policiers civils moyennant un coût moyen de 1 100 dollars par personne.

iii) Indemnité d'habillement

8 600

13. Il est prévu de verser aux policiers civils une indemnité d'habillement dont le coût a été réparti sur la durée de la période considérée.

b) Personnel international et local

14. Les prévisions de dépenses relatives aux traitements du personnel international et local ont été calculées sur la base du calendrier de retrait progressif correspondant à la première étape de la phase de liquidation allant du 1er septembre au 31 décembre 1993, comme indiqué dans les annexes XXXII et XXXIII, respectivement.

i) Traitements du personnel international

8 624 100

15. Les estimations représentent les traitements nets d'un maximum de 950 fonctionnaires internationaux (323 administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, 177 agents du Service mobile, 24 agents des services généraux de 1re classe et 426 agents des services généraux d'autres classes) calculés sur la base des coûts standard dont il est fait mention au paragraphe 5 de l'annexe IV et dont le détail est donné dans l'annexe XXXI. On prévoit que les fonctionnaires seront rapatriés progressivement. Le nombre total des fonctionnaires internationaux sera ramené à 452 d'ici le 31 décembre 1993, et ne demeurera en fait sur place que le personnel d'administration requis pour la liquidation des avoirs de l'APRONUC.

ii) Traitements du personnel local

966 600

16. Les estimations représentent les traitements de 3 222 agents recrutés sur le plan local calculés sur la base du barème des traitements locaux dont il est fait mention au paragraphe 6 de l'annexe IV et dont le détail est donné dans l'annexe XXXI.

iii) Dépenses communes de personnel

4 674 500

17. Les prévisions de dépenses comprennent les dépenses communes de personnel pour le personnel international (4 545 600 dollars) et le personnel local (128 900 dollars) et ont été calculées sur la base des barèmes standard dont il est fait mention au paragraphe 5 de l'annexe IV et dont le détail est donné dans l'annexe XXXI.

iv) <u>Indemnité de subsistance (missions)</u>	9 343 400
<p>18. Les crédits prévus représentent le paiement de l'indemnité mensuelle de subsistance au personnel civil international et ont été calculés sur la base de 71 872 jours de travail au taux indiqué au paragraphe 2 de l'annexe IV.</p>	
v) <u>Frais de voyage</u>	1 952 800
<p>19. Les crédits prévus doivent permettre de couvrir les frais de voyage au titre du rapatriement de 498 fonctionnaires internationaux à raison de 3 600 dollars par voyage (1 792 800 dollars). Des crédits sont également prévus pour couvrir les frais de voyage entre le Siège des Nations Unies et le Cambodge (110 000 dollars) ainsi que les frais de voyage à l'intérieur de la zone de la mission (50 000 dollars).</p>	
vi) <u>Heures supplémentaires</u>	50 000
<p>20. Les prévisions de dépenses comprennent les heures supplémentaires qui devront être effectuées durant l'étape initiale de la phase de liquidation.</p>	
c) <u>Volontaires des Nations Unies</u>	1 379 200
<p>21. Les crédits prévus doivent permettre à 138 Volontaires des Nations Unies d'effectuer de nouveaux travaux d'entretien courant du système de transmission, des camps préfabriqués et des véhicules.</p>	
<p>3. <u>Locaux/hébergement</u></p>	
a) <u>Location de locaux</u>	1 466 800
<p>22. Ces ressources sont prévues au titre de la location de bureaux administratifs et d'entrepôts dans les provinces et à Phnom Penh. Dans le plan de retrait, il est prévu que tous les bureaux de province seront fermés progressivement.</p>	
b) <u>Entretien et aménagement des locaux</u>	1 431 100
<p>23. Des travaux d'entretien et de réparation continueront d'être nécessaires, bien que dans une moindre mesure, pendant la période restant à courir jusqu'au retrait des diverses composantes et à l'évacuation effective des locaux. Ce montant estimatif doit couvrir les réparations nécessaires pour remettre dans leur état initial les locaux loués ou prêtés.</p>	
c) <u>Eclairage, chauffage, énergie et eau</u>	1 113 800
<p>24. Les ressources prévues doivent couvrir les dépenses de consommation d'eau et d'électricité ainsi que de carburant pour les groupes électrogènes sur tous les sites de la zone de la mission.</p>	

4.	<u>Remise en état des infrastructures</u>	200 000
25.	Ces ressources sont prévues pour poursuivre les travaux d'entretien et de réparation de routes, de ponts et d'aérodromes afin de faciliter les mouvements de personnel et de matériel lors de la phase de liquidation de l'APRONUC.	
5.	<u>Transports</u>	
	a) <u>Location de véhicules</u>	126 000
26.	Ce montant est prévu pour la location de cars et de camions afin d'assurer les mouvements de personnel et de matériel nécessaires pendant la phase de liquidation.	
	b) <u>Pièces de rechange, réparations et entretien</u>	153 500
27.	Ces ressources sont prévues pour permettre de continuer à réparer et entretenir les véhicules.	
	c) <u>Carburants et lubrifiants</u>	1 135 800
28.	Ces ressources sont prévues pour couvrir les besoins en carburants et lubrifiants pour tous les véhicules; il a été tenu compte des réductions qui interviendront pendant la phase initiale de la liquidation de l'APRONUC.	
	d) <u>Assurance</u>	271 200
29.	Ces ressources sont prévues pour couvrir le coût de l'assurance au tiers estimée au coût moyen de 200 dollars par véhicule et par an.	
6.	<u>Opérations aériennes</u>	
	a) <u>Hélicoptères</u>	
	i) <u>Location/affrètement</u>	9 926 700
30.	Il est prévu de louer les hélicoptères nécessaires pour la phase de liquidation, ainsi qu'il est indiqué à l'annexe XXXIV.	
	ii) <u>Carburant et lubrifiants</u>	4 135 700
31.	On trouvera à l'annexe XXXV des informations détaillées sur les dépenses prévues au titre du carburant et des lubrifiants pour les hélicoptères loués sur le marché ou fournis par les gouvernements.	
	b) <u>Avions</u>	
	i) <u>Location/affrètement</u>	1 413 200
32.	Il est prévu de louer deux appareils (un Citation et un appareil de type L-100) pendant les mois de septembre à novembre pour effectuer des évacuations sanitaires,	

selon que de besoin, et pour aider à transporter les contingents. Des indications concernant le calcul des dépenses sont présentées à l'annexe XXXVI.

ii) Carburant et lubrifiants 776 800

33. Des dépenses sont prévues au titre du carburant et des lubrifiants tel qu'indiqué à l'annexe XXXVII.

c) Indemnité de subsistance des équipages 279 200

34. Il est prévu de verser à environ 151 membres d'équipage une indemnité pour leurs repas et leur hébergement, au taux de 130 dollars par jour pour ceux qui sont en poste au Cambodge, à l'exception de ceux de Skylink. Il est également prévu de verser une indemnité journalière de subsistance aux membres d'équipage lorsqu'ils doivent passer la nuit à Bangkok, à Kuala Lumpur ou à Singapour, aux taux applicables à ces lieux d'affectation. Les chiffres indiqués à l'annexe XXXVIII tiennent compte suivant le cas des réductions du nombre des membres d'équipage.

d) Autres dépenses

i) Services de contrôle de la circulation aérienne 129 500

35. Les dépenses prévues représentent le coût des services de contrôle de la circulation aérienne tel qu'indiqué à l'annexe XXXIX.

ii) Droits d'atterrissage et manutention au sol 443 500

36. Les montants indiqués représentent les droits d'atterrissage ainsi que les frais de manutention au sol pour les appareils se rendant aux aéroports étrangers où il faut recourir aux services d'entreprises de la place. On trouvera à l'annexe XL une récapitulation des prévisions de dépenses au titre de cette rubrique.

iii) Assurance responsabilité 11 300

37. Les montants indiqués représentent le coût de l'assurance responsabilité pour les appareils militaires mis à la disposition de l'APRONUC, à raison de 5 000 dollars par an et par appareil.

7. Opérations navales 130 000

38. Ce montant est prévu pour la maintenance des navires et le coût du carburant.

8. Transmissions

a) Dépenses supplémentaires 480 000

39. Ce montant est prévu pour couvrir le coût des pièces de rechange pour le matériel de télécommunications, ainsi que les dépenses afférentes au reconditionnement de

l'équipement pour expédition à d'autres missions ou entreposage (250 000 dollars); et pour couvrir les frais d'utilisation du système Inmarsat, les téléphones mobiles, les appels internationaux et les transmissions en télécopie (230 000 dollars).

b) <u>Réseau de télécommunication</u>	350 000
40. Ce montant est prévu pour couvrir les coûts des services consultatifs techniques devant aider à gérer le système de commutation automatisé du réseau. La maintenance du système est assurée dans le cadre du contrat initial, qui doit expirer en août.	
9. <u>Matériel divers</u>	134 000
41. Les prévisions de dépenses portent sur divers outils et équipements nécessaires pour l'emballage au cours de la phase de liquidation (75 000 dollars); ce montant couvre aussi le coût des pièces de rechange pour la réparation et la maintenance des groupes électrogènes, réfrigérateurs, climatiseurs, armements et autres matériels (59 000 dollars).	
10. <u>Fournitures et services</u>	
a) <u>Services divers</u>	
i) <u>Services contractuels</u>	1 648 000
42. Le montant indiqué concerne les services de blanchisserie ainsi que de coiffeur et de tailleur pour les membres des contingents, les services d'entretien des lieux, d'évacuation des eaux usées et d'enlèvement des ordures (1 043 200 dollars) et les services d'entretien pour le matériel de télécommunications (604 800 dollars).	
ii) <u>Services de sécurité</u>	300 000
43. Le montant indiqué concerne les services de sécurité nécessaires pour protéger les magasins d'entreposage et les bureaux de l'APRONUC.	
iii) <u>Traitements et services médicaux</u>	151 500
44. Le montant indiqué se rapporte aux soins médicaux fournis hors de la zone de la mission dans les cas où le traitement ne peut être assuré par les unités médicales de la mission.	
iv) <u>Demandes d'indemnisation et ajustements</u>	260 000
45. Le montant indiqué permettra de régler les demandes d'indemnisation présentées par des tiers pour des dommages causés par du personnel de la mission, à l'exclusion de celles qui sont liées à des accidents d'automobile ou des accidents d'avion.	

v) <u>Autres services</u>	100 000
46. Le montant indiqué doit couvrir divers autres services non prévus ailleurs.	
vi) <u>Dépenses de représentation</u>	20 000
47. Le montant indiqué doit couvrir les dépenses de représentation pour la période considérée.	
b) <u>Fournitures diverses</u>	
i) <u>Papeterie et fournitures de bureau</u>	170 000
48. Le montant indiqué doit permettre d'acheter des fournitures de bureau, notamment pour le matériel électronique et les appareils de reproduction.	
ii) <u>Fournitures médicales</u>	200 000
49. Le montant indiqué concerne l'achat de fournitures médicales et dentaires, ainsi que de vaccins pour les vaccinations et rappels.	
iii) <u>Fournitures diverses</u>	200 000
50. Le montant indiqué servira à acheter des fournitures sanitaires et de nettoyage (100 000 dollars), du matériel d'emballage, des insecticides et insectifuges et autres fournitures diverses non prévues ailleurs (100 000 dollars).	
11. <u>Fret aérien et maritime</u>	16 711 900
51. Les montants prévus doivent couvrir les frais de transport des véhicules, du matériel et des fournitures appartenant aux contingents de la zone de la mission aux points d'embarquement (2 711 900 dollars) et de ceux-ci vers les pays d'origine (14 000 000 dollars).	
12. <u>Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix</u>	2 177 000
52. Conformément à la méthode qui a été proposée pour imputer le coût des postes autorisés sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, ce montant correspond à 8,5 % du coût total des traitements, des dépenses communes de personnel et des frais de déplacement du personnel civil.	
13. <u>Contributions du personnel</u>	3 421 100
53. Les dépenses de personnel apparaissent en chiffres nets à la rubrique 2 b). Le montant indiqué correspond à la différence entre les émoluments bruts et nets, c'est-à-dire aux retenues auxquelles sont soumis les traitements des fonctionnaires de l'ONU conformément au Statut du personnel de l'Organisation.	

14. Recettes provenant des contributions du personnel

(3 421 100)

54. Le montant correspondant aux contributions du personnel indiqué comme dépense à la rubrique 13 du budget figure à la présente rubrique en tant que recettes provenant des contributions du personnel et est porté au crédit du Fonds de péréquation des impôts institué par l'Assemblée générale dans sa résolution 973 (X) A du 15 décembre 1955. Les Etats Membres sont crédités d'une partie des avoirs du Fonds au prorata de leur quote-part dans le budget de l'APRONUC.

Propositions concernant la liquidation des avoirs de l'Autorité  
provisoire des Nations Unies au Cambodge

Introduction

1. En vertu de son présent mandat, l'APRONUC devra amorcer ses opérations de retrait progressif à la fin d'août 1993. L'étendue des avoirs de l'ONU à liquider, dont on estime qu'ils représentent plusieurs centaines de millions de dollars des Etats-Unis, est sans précédent pour une opération de maintien de la paix de l'ONU. Eu égard à la période de temps requise pour préparer cette opération, le Secrétaire général estime qu'il y a lieu d'exposer les principes qu'il se propose d'appliquer pour la liquidation du matériel détenu par l'ONU, ainsi que des fournitures et autres biens de l'APRONUC et de solliciter l'avis du Comité consultatif pour les questions consultatives et budgétaires quant à la démarche à suivre pour liquider certains des avoirs de l'APRONUC. Avant de présenter ses recommandations au Comité, le Secrétaire général a pris en considération les facteurs ci-après.

Besoins d'autres missions

2. Il s'est produit un cas dans le passé où des avoirs d'un montant considérable ont été cédés au nouveau gouvernement après la fin de la mission. Toutefois, c'était à une époque où il n'existait qu'un petit nombre d'opérations de maintien de la paix ou autres missions de l'ONU et où aucune nouvelle opération de cette nature n'était prévue. A l'heure actuelle, l'Organisation sera vraisemblablement amenée à participer dans de nombreux pays dans le monde entier à des opérations de cette nature qui nécessiteront l'utilisation de ces avoirs, et il lui faudra en outre répondre aux besoins d'autres missions en cours, à savoir la FORPRONU, l'ONUMOS et l'ONUSOM. D'autre part, il faut en permanence remplacer divers types de matériel dans le cadre des missions établies de longue date. En outre, les retards rencontrés par l'APRONUC en ce qui concerne l'achat, la réception et l'installation du matériel ont souvent compromis le bon déroulement de la mission.

Besoins du Cambodge en matière de relèvement

3. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), qui assume au premier chef la responsabilité du relèvement et du développement du Cambodge, a recommandé au Secrétaire général de veiller à ce que la liquidation des avoirs de l'APRONUC tienne compte, dans toute la mesure du possible, des besoins actuels et à long terme du Cambodge en matière de développement. Le PNUD étant en mesure de faire appel aux compétences techniques et administratives appropriées, soit dans le cadre des projets qu'il exécute actuellement à l'intérieur du pays, soit en s'adressant aux autres sources dont il dispose, participerait à la détermination de la marche à suivre pour liquider les avoirs de l'APRONUC. A cet effet, une coordination étroite a été instaurée entre l'APRONUC et le PNUD. Ce dernier est à présent représenté auprès du Comité pour la liquidation des avoirs créé par l'APRONUC pour superviser la liquidation de ses avoirs.

Autres facteurs à prendre en considération

4. D'autres facteurs importants à prendre en considération pour déterminer les options à retenir aux fins de la liquidation des avoirs de l'APRONUC sont les suivants :

a) Capacité actuelle et/ou potentielle d'absorption du nouveau Gouvernement cambodgien, pour ce qui est des activités de gestion et d'exploitation, et considérations de viabilité financière;

b) Capacité d'exécution des organismes des Nations Unies, des organisations internationales et des ONG;

c) Avantages et inconvénients de la formule consistant à laisser du matériel sur place plutôt qu'à le retirer, compte tenu des possibilités de vente ou de don de ce matériel.

#### Recommandations du Secrétaire général

5. Compte tenu des facteurs susmentionnés, le Secrétaire général propose que, durant la phase de liquidation, les avoirs de l'APRONUC soient écoulés de la façon suivante :

a) Le matériel qui est conforme aux normes établies ou qui est considéré comme compatible avec du matériel existant serait redéployé au profit d'autres opérations des Nations Unies menées dans d'autres parties du monde ou serait mis en réserve de manière à pouvoir être utilisé par de futures missions;

b) Un certain nombre d'organismes des Nations Unies, d'organisations internationales et d'ONG exercent actuellement des activités au Cambodge ou s'appêtent à y établir une présence. On prévoit que cette présence sera progressivement élargie de manière à faciliter la fourniture d'un appui matériel et technique au peuple cambodgien. Le matériel qui pourrait être requis pour le démarrage ou l'expansion des opérations de ces organismes et organisations, et qui ne peut être mis en réserve selon les modalités décrites plus haut à l'alinéa a), serait transféré à un organisme approprié moyennant imputation du crédit correspondant sur le Compte spécial de l'APRONUC;

c) Liquidation commerciale conformément aux procédures types de l'ONU à l'intérieur du pays;

d) Tout excédent qui demeurerait après que les avoirs de l'APRONUC auront été liquidés selon les modalités décrites aux alinéas a) à c) ci-dessus et/ou tous avoirs qui auraient déjà été mis en place au Cambodge et dont le démantèlement aurait pour effet de compromettre les progrès du pays sur la voie du relèvement seraient cédés au Gouvernement cambodgien dûment reconnu. Il s'agit en particulier des installations et du matériel des terrains d'aviation, des ponts et du matériel de déminage.

#### Classification des avoirs

6. Le PNUD a récemment recruté un logisticien qui sera chargé de procéder à une évaluation réaliste des besoins du Cambodge en matière de développement. En attendant les résultats de cette étude, l'APRONUC a déjà entamé la collecte, l'analyse et l'évaluation des apports de ses diverses unités chargées d'assurer le fonctionnement et l'entretien de types particuliers de matériel.

7. L'examen préliminaire de tous les avoirs détenus par l'APRONUC, dont la valeur d'exploitation représente environ 208,4 millions de dollars, déduction faite des frais de transport et d'installation, est à présent achevé. Un état récapitulatif des avoirs susceptibles d'être disponibles d'ici le 1er août 1993 figure dans l'appendice I. Les catégories d'avoirs énumérés dans l'état récapitulatif ont été classées provisoirement en trois groupes. Une brève explication de chaque catégorie figure à la suite du tableau.

8. Le Groupe I comprend les avoirs dont on considère qu'ils répondent aux besoins d'autres missions de l'ONU. On recommande que les articles appartenant à ce groupe, évalués à 57,47 millions de dollars environ, soient entreposés dans trois emplacements différents au Cambodge de manière à pouvoir être utilisés par d'autres missions de l'ONU.

9. Le Groupe II comprend les avoirs dont on considère, comme suite à l'analyse coûts-avantages, qu'il n'y a pas lieu de les transférer hors du Cambodge. Il s'agit notamment des avoirs dont l'état matériel ne justifie pas les dépenses supplémentaires qu'il faudrait effectuer pour les transférer hors du Cambodge et de ceux dont l'emplacement géographique empêche le déplacement. Il est donc recommandé que les avoirs classés dans le Groupe II demeurent au Cambodge. Le Comité pour la liquidation des avoirs de l'APRONUC formulera d'autres recommandations concernant leur liquidation finale. La valeur résiduelle totale des avoirs figurant dans le Groupe II se chiffre à 59,4 millions de dollars.

10. Les avoirs restants, dont la valeur résiduelle représente environ 33,36 millions de dollars des Etats-Unis, n'ont pas encore été classés dans le Groupe I ou le Groupe II. Le Comité pour la liquidation des avoirs de l'APRONUC étudiera la question plus avant et fera des recommandations concernant la liquidation finale de ces avoirs. On prévoit que certains de ces avoirs pourraient également être utilisés par d'autres missions de l'ONU. Ces avoirs figurent dans le Groupe III.

11. Afin de calculer la valeur résiduelle indiquée dans l'état récapitulatif, l'APRONUC a établi les barèmes d'amortissement à appliquer pour chaque catégorie de biens et d'avoirs à la date de leur liquidation. Ces barèmes figurent dans l'appendice II.

### Conclusion

12. Il ressort clairement des observations qui précèdent qu'il faudra procéder à une étude plus détaillée de la question et que, en conséquence, il y aura lieu de faire preuve d'une certaine souplesse en ce qui concerne la répartition des avoirs entre les trois groupes. La liquidation des avoirs représentera un processus continu et il faudra garder à l'esprit toutes les options jusqu'à la fin de la phase de liquidation. Dès à présent, le Secrétaire général sollicite l'approbation de principe de l'Assemblée générale pour lui permettre de procéder de la manière indiquée plus haut. Des informations détaillées concernant la liquidation finale seront soumises dans le rapport d'exécution qui sera présenté à l'Assemblée à sa quarante-huitième session conformément aux dispositions du paragraphe 12 de la résolution 47/209 de l'Assemblée, en date du 22 décembre 1992.

APPENDICE I

Etat récapitulatif des avoirs de l'APRONUC

(En millions de dollars des Etats-Unis)

Catégorie d'avoirs	Valeur d'acquisition	Valeur résiduelle	Classification provisoire des avoirs		
			Groupe I (à transférer)	Groupe II (à laisser dans le pays)	Groupe III (à déterminer)
1. Véhicules	63,90	46,63	11,13	6,70	28,80
2. Locaux préfabriqués	56,11	35,41	19,19	16,22	—
3. Matériel de transmissions					
a) Matériel complémentaire	14,13	11,71	10,97	0,53	0,21
b) Réseau téléphonique	17,48	14,98	—	14,98	—
c) Système de radiodiffusion	4,42	3,79	3,29	0,50	—
4. Groupes électrogènes	12,81	11,12	6,53	4,59	—
5. Matériel d'appui aérien	2,25	2,04	—	1,34	0,70
6. Matériel informatique	10,76	5,83	4,03	1,80	—
7. Mobilier et accessoires	2,25	1,58	—	1,58	—
8. Photocopieuses	1,76	1,30	0,32	0,13	0,85
9. Télécopieurs	0,19	0,17	0,17	—	—
10. Rénovation de bâtiments publics	0,50	0,45	—	0,45	—
11. Installations militaires	4,80	2,40	—	2,40	—
12. Ponts	3,00	2,70	—	1,35	1,35
13. Matériel d'épuration d'eau et citernes gonflables	1,62	1,30	0,30	1,00	—
14. Conteneurs	0,65	0,45	0,45	—	—
15. Matériel de déminage	3,34	2,47	—	2,47	—
16. Divers	8,43	5,90	1,09	3,36	1,45
<b>Total</b>	<b>208,40</b>	<b>150,23</b>	<b>57,47</b>	<b>59,40</b>	<b>33,36</b>

Note explicative du tableau récapitulatif

1. Parc automobile

Les taux d'amortissement des véhicules sont fonction de la catégorie dans laquelle ces derniers sont classés (voir l'appendice II). L'amortissement du parc automobile, dont la valeur d'origine se chiffre à 63,9 millions de dollars, s'établit comme suit :

Catégorie	Quantité	Valeur initiale	Valeur résiduelle
		(En millions de dollars E.-U.)	
Berlines	170	1,67	1,16
Jeeps, légères et moyennes	1 605	24,61	17,32
Camions légers	2 446	28,16	20,53
Minibus	116	1,08	0,79
Motocyclettes	1 191	1,63	1,21
Remorques	41	0,03	0,02
<b>Total, catégorie I</b>	<b>5 569</b>	<b>57,18</b>	<b>41,03</b>
Ambulances	10	0,15	0,11
Cars de taille moyenne	10	0,23	0,18
Camions de charge inférieure à 4 tonnes et véhicules spéciaux	4	0,07	0,06
<b>Total, catégorie II</b>	<b>24</b>	<b>0,45</b>	<b>0,35</b>
Camions de charge supérieure à 4 tonnes,	114	4,36	3,65
Véhicules spéciaux	29	1,91	1,60
<b>Total, catégorie III</b>	<b>143</b>	<b>6,27</b>	<b>5,25</b>
<b>Total, catégories I, II et III</b>	<b>5 736</b>	<b>63,90</b>	<b>46,63</b>

Les véhicules seront écoulés comme suit :

Groupe I. Véhicules devant être transférés à d'autres missions de l'ONU (11,13 millions de dollars)

a) 500 véhicules, dont la valeur s'établit en moyenne à 12 300 dollars, seront entreposés dans la zone de la Mission pour être transférés à d'autres missions de l'ONU. Leur valeur résiduelle est chiffrée à 6,15 millions de dollars;

b) 463 véhicules, dont la valeur résiduelle s'établit à 4,98 millions de dollars, devraient être transférés à l'ONUSOM.

Groupe II. Véhicules devant être laissés au Cambodge (6,7 millions de dollars)

a) Véhicules anciens, dont la valeur est estimée à 1,08 million de dollars, compte tenu de leur durée de vie prévue;

b) Véhicules situés dans des zones reculées et qui ne pourraient être ramenés que par hélicoptère, ce qui n'est pas rentable. Leur valeur se chiffre à 3,47 millions de dollars;

c) Véhicules accidentés qu'il ne serait pas rentable de réparer, d'une valeur de 0,69 million de dollars;

d) Véhicules manquants ou saisis, dont la valeur est estimée à 0,41 million de dollars;

e) Autres véhicules ne pouvant en dernier recours être rapatriés; on estime, en effet, qu'étant donné l'état des routes au Cambodge, 3 % du parc automobile à rapatrier subira des dommages dont la réparation ne serait pas rentable. Cela représente 155 véhicules dont la valeur moyenne est de 6 750 dollars, soit, au total, 1,05 million de dollars.

Tous ces véhicules peuvent être écoulés localement, soit par transfert à d'autres organismes des Nations Unies à l'oeuvre dans la région (PNUD, HCR, UNICEF, etc.), soit par cession à titre gracieux au Gouvernement cambodgien.

Groupe III. Véhicules restants, dont la destination reste à déterminer  
(28,8 millions de dollars)

Les véhicules restants seront écoulés en fonction de la recommandation que fera à ce sujet le comité chargé d'écouler le matériel.

## 2. Bâtiments préfabriqués

Des bâtiments préfabriqués, d'une valeur totale s'élevant environ à 11 millions de dollars, ont été transférés à l'ONUSOM. La valeur totale des bâtiments préfabriqués en place au Cambodge (à l'exclusion des frais d'installation et de transport) est estimée à quelque 45,11 millions de dollars. Les dépenses non recouvrables, effectuées tant au Cambodge qu'à l'étranger - à savoir les frais de transport, l'aménagement des terrains et les frais de construction - s'élèvent à quelque 31 millions de dollars et devront être prises en compte en cas de cession.

Un consultant en bâtiment s'est rendu au Cambodge en avril-mai 1993 et a visité diverses provinces dans le but de déterminer s'il convenait de démanteler et remballer les bâtiments préfabriqués. Il lui est apparu qu'il ne serait ni pratique ni rentable de démanteler ceux à parois rigides, mais que l'on pourrait récupérer certains des bâtiments à parois non rigides. Il a donc recommandé que l'on évalue tout d'abord l'état des bâtiments à parois non rigides et que, si les résultats sont positifs, l'on s'efforce de déterminer si ces bâtiments pourraient être sans dommage réutilisés ailleurs. Si l'une ou l'autre de ces évaluations indiquait que l'opération ne serait pas rentable, il vaudrait mieux laisser les bâtiments en l'état.

Il est un certain nombre de bâtiments, sans utilité sur place après les élections et d'une valeur approximative de 19,19 millions de dollars, qu'il serait rentable de rapatrier. Il s'agit notamment des unités transférées en Somalie et des 66 unités d'une capacité de huit personnes qui n'ont pas encore été mises sur pied. La valeur de ces unités, qui est à hauteur de 14,7 millions de dollars, ne sera pas sujette à amortissement. Il est recommandé soit d'entreposer les bâtiments de cette catégorie, soit de les transférer à une autre mission. On trouvera à la rubrique concernant le Groupe II une estimation de la valeur (environ 16,22 millions de dollars) des bâtiments préfabriqués à parois rigides et à parois non rigides qu'il n'est pas pratique ou rentable de rapatrier. Les unités préfabriquées se répartissent comme suit :

Type	Valeur d'origine	Valeur résiduelle	Classement provisoire		
			Groupe I	Groupe II	Groupe III
(En millions de dollars E.-U.)					
Usagé	41,41	20,71	4,49	16,22	—
Neuf (8 personnes)	3,70	3,70	3,70	—	—
Bâtiments transférés en Somalie	11,0	11,0	11,0	—	—
<b>Total</b>	<b>56,11</b>	<b>35,41</b>	<b>19,19</b>	<b>16,22</b>	<b>—</b>

### 3. Matériel de transmissions

#### a) Matériel complémentaire

Si l'on excepte un tout petit nombre d'appareils anciens, il serait rentable d'entreposer la plupart des matériels en attendant de les réutiliser ailleurs. Il est peu probable que le Gouvernement ou un organisme puisse véritablement s'en servir sur place. Leur valeur résiduelle se chiffre au total à 11,71 millions de dollars. On a appliqué un taux d'amortissement de 14,29 % pour la première année et de 24,49 % pour les années suivantes, en estimant la durée moyenne de vie à sept ans, conformément au rapport interne de l'ONU sur la durée de vie des matériels. Les chiffres s'établissent donc comme suit :

Age du matériel	Valeur d'acquisition	Valeur résiduelle
	(En millions de dollars E.-U.)	
Moins de 1 an	10,25	8,78
Plus de 1 an	3,88	2,93
<b>Total</b>	<b>14,13</b>	<b>11,71</b>

#### b) Réseau de télécommunication

Le réseau de télécommunication se compose de modules technologiques indépendants, dont les diverses parties pourraient être récupérées et transférées à d'autres missions. L'on pourrait aussi le mettre en vente "en l'état" par soumission privée. Sa mise en place a coûté au total 33,98 millions de dollars (17,48 millions de dollars pour le matériel proprement dit et 16,5 millions de dollars pour les frais d'installation). Dans l'un ou l'autre cas, l'ONU récupérera probablement la valeur résiduelle du matériel, à savoir 14,98 millions de dollars. Il lui faudra cependant déboursier approximativement 1,2 million de dollars pour faire démanteler le réseau par des experts. Par contre, si le réseau était vendu sur place, au Cambodge, l'on pourrait sans doute récupérer une partie des frais de mise en place.

#### c) Emetteurs

Pour assurer la diffusion d'informations impartiales dans le cadre du processus électoral, il avait été jugé bon de créer une station de radio de l'APRONUC. Il existe aujourd'hui quatre stations de radio au Cambodge, mais seules deux d'entre elles peuvent être captées sur l'ensemble du territoire

national. La plupart du matériel de radio et de télévision et des équipements vidéo, dont la valeur d'acquisition se chiffre au total à 4,42 millions de dollars et la valeur résiduelle à 3,79 millions de dollars, se présente sous forme de modules qu'il serait facile de remballer pour exportation. L'on pourrait soit les vendre, soit les transférer à d'autres missions. Cela vaut particulièrement pour le matériel de studio neuf, dont la valeur est estimée à 0,58 million de dollars, la valeur non amortie étant de 0,5 million de dollars.

#### 4. Groupes électrogènes

Pour les groupes électrogènes, l'on a appliqué les taux d'amortissement suivants : a) matériel neuf : 10 %; b) matériel usagé : 10 %; et c) matériel d'une capacité égale ou inférieure à 5 kVA : 20 %. L'on a classé le matériel en fonction de sa valeur non amortie, des frais de démantèlement, de son emplacement et des conditions de sécurité qui règnent à cet endroit, des moyens logistiques à mettre en place pour le transporter (camions, grues, hélicoptères, etc.), du type d'appareil et de son état. L'on a abouti aux trois groupes suivants :

##### Groupe I. A transférer à d'autres missions (6,53 millions de dollars)

- a) Groupes électrogènes entièrement couverts, avec habitacle spécial;
- b) Groupes électrogènes intégrés modifiés;
- c) Groupes électrogènes pour usages intermittents.

##### Groupe II. A laisser sur place (4,59 millions de dollars)

- a) Groupes électrogènes dont la valeur non amortie est bien inférieure aux frais qu'occasionnerait leur transport;
- b) Groupes électrogènes se trouvant dans des endroits trop reculés;
- c) Groupes électrogènes se trouvant dans des endroits où les conditions de sécurité sont telles qu'ils ne peuvent être démantelés;
- d) Groupes électrogènes installés dans des locaux fournis gratuitement par l'administration en place.

Les chiffres s'établissent comme suit :

Catégorie	Valeur d'acquisition	Valeur résiduelle
	(En millions de dollars E.-U.)	
Matériel neuf	1,95	1,76
Matériel usagé	6,80	6,12
Matériel de capacité inférieure à 5 kVA	4,06	3,25
Total	12,81	11,12

## 5. Matériel d'appui aérien

Le matériel d'appui aérien comprend des tours de contrôle mobiles, des dispositifs d'éclairage et des véhicules de sauvetage et de lutte contre l'incendie. Le PNUD a fait savoir qu'il souhaitait vivement conserver les trois tours de contrôle mobiles dont la valeur résiduelle est de 0,7 million de dollars et qui ont été conçues de manière à pouvoir être transférées à d'autres missions. Elles pourraient toutefois demeurer dans le pays, où tout le reste du matériel serait aussi extrêmement utile. Les dispositifs d'aide à la navigation ont été expressément conçus pour le Cambodge et le coût de leur enlèvement et de leur reprogrammation en usine pour d'autres missions atteindrait l'équivalent de leur valeur. Les signaux de guidage de précision et les balises lumineuses de pistes et d'approche, grâce auxquels l'accès aux aérodromes est possible par tous les temps, de jour comme de nuit, seront indispensables jusqu'au retrait complet de l'APRONUC; ils ont été installés de façon inamovible pour éviter les vols. Il faudrait laisser sur place les véhicules de sauvetage et de lutte contre l'incendie équipés d'extincteurs à mousse carbonique, qui ont 12 ans d'âge et pourraient être remis en état, car il n'y a qu'une seule voiture équipée d'une pompe à eau pour desservir tous les aérodromes du pays. La valeur totale de ce matériel, qui entre dans le Groupe II, s'élève à 1,34 million de dollars. Les solutions possibles sont indiquées dans le tableau ci-dessous :

Type de matériel d'appui aérien	Valeur d'acquisition	Valeur résiduelle	Classification provisoire des avoirs		
			Groupe I	Groupe II	Groupe III
(En millions de dollars des Etats-Unis)					
Tours de contrôle	0,78	0,70	—	—	0,70
Aides à la navigation et balises lumineuses	1,01	0,91	—	0,91	—
Véhicules anti-incendie	0,46	0,43	—	0,43	—
<b>Total</b>	<b>2,25</b>	<b>2,04</b>	<b>—</b>	<b>1,34</b>	<b>0,70</b>

## 6. Matériel informatique

Presque tout le matériel pourrait être stocké ou transféré à d'autres missions. Toutefois, au cas où des organisations comme l'UNESCO ou le PNUD auraient l'intention, dans le cadre d'un plan de relèvement du pays, de créer un centre pour l'informatique et la formation, une partie de ce matériel pourrait être réservée à cette fin. Le système informatique pour les élections a été conçu en langue khmère. Il comprend des claviers, des écrans de contrôle, trois unités centrales et quatre imprimantes ultra-rapides en caractères khmers. Ce système ne peut donc être utilisé en dehors du Cambodge, à l'exception de ses unités centrales et des imprimantes. Aussi faudrait-il laisser au Cambodge un sous-ensemble du dispositif doté du système khmer. La valeur du matériel à transférer au titre du Groupe I s'élève à 4,03 millions de dollars. La valeur du matériel à laisser au Cambodge au titre du Groupe II s'élève à 1,8 million de dollars.

La répartition des principaux types d'éléments est indiquée dans le tableau ci-dessous :

Type de matériel informatique	Valeur d'acquisition	Valeur résiduelle	Classification provisoire des avoirs		
			Groupe I	Groupe II	Groupe III
	(En millions de dollars des Etats-Unis)				
Serveur de fichiers électoraux et périphériques	2,51	1,26	0,84	0,42	—
Ordinateurs individuels avec écrans, imprimantes, lecteurs, traceurs, et systèmes d'alimentation électrique non interruptible	6,29	3,23	2,38	0,85	—
Logiciels	1,70	1,19	0,81	0,38	—
Eléments de réseau, accès informatique	0,26	0,15	—	0,15	—
<b>Total</b>	<b>10,76</b>	<b>5,83</b>	<b>4,03</b>	<b>1,80</b>	<b>—</b>

#### 7. Mobilier et accessoires

Le degré d'usure du mobilier et des accessoires étant variable, le taux d'amortissement est estimé en moyenne à 30 %.

Compte tenu de ce qui précède et de l'encombrement de ce matériel, il est suggéré de l'écouler sur place, dans le pays.

#### 8. Photocopieuses

Le Groupe I comprend les machines neuves susceptibles d'être transférées à d'autres missions. Le Groupe II comprend les machines en mauvais état qui ont été utilisées de façon intensive, et souvent de 8 à 10 heures par jour, sept jours par semaine. Le nombre de copies effectuées sur ces machines est élevé, souvent trois fois plus élevé que la moyenne indiquée dans les fiches techniques. L'usure de ce matériel est importante et la remise en état serait coûteuse. Compte tenu de la dépréciation, à laquelle il faut ajouter le coût de la remise en état et celui du fret, il serait peu économique d'envoyer ces machines à une autre mission. Le Groupe III comprend les machines dont l'état est bon ou acceptable. L'usure de ces machines n'est pas excessive et le coût de leur remise en état serait minimum ou, du moins, modéré. Il appartiendra au comité chargé de la liquidation du matériel de décider de leur transfert ou de leur stockage.

#### 9. Télécopieurs

Les télécopieurs sont des appareils relativement nouveaux qui fonctionnent généralement dans des conditions favorables. Leur usure est peu importante et ils peuvent tous être transférés à d'autres missions.

#### 10. Rénovation de bâtiments publics

L'APRONUC a investi 0,45 million de dollars pour rénover des bâtiments publics dans les provinces et dans de nombreux districts du Cambodge. Une fois rénovées, ces installations seront remises aux autorités cambodgiennes, y compris, probablement, les groupes électrogènes et les climatiseurs.

## 11. Installations militaires

Pour les installations militaires, il convient de tenir compte du coût de la main-d'oeuvre et des matériaux utilisés pour installer les camps militaires qui ne peuvent pas être déménagés. Environ 4,8 millions de dollars ont été dépensés pour construire des unités d'hébergement pour les 15 000 militaires déployés dans les provinces du Cambodge. Ces structures comprennent des casernes, des toilettes, des cuisines, des installations d'entretien et d'autres structures d'appui qui n'étaient pas disponibles dans les nombreux sites isolés. Ces installations ont été construites essentiellement par les intéressés eux-mêmes avec l'aide d'une main-d'oeuvre locale et, dans certains cas, par des entrepreneurs utilisant une main-d'oeuvre locale. Ces structures en bois, de conception rudimentaire, ne peuvent être déménagées. Il faudrait donc les remettre aux autorités locales.

## 12. Ponts

Quelque 1 500 mètres de matériaux de construction pour les ponts ont été achetés mais 750 mètres seulement ont été installés. Il est fortement recommandé de laisser au Cambodge la partie déjà mise en place. Il appartiendra au comité chargé de la liquidation du matériel de décider de ce qu'il faudra faire des 750 mètres de matériau Bailey qui n'ont pas été installés.

## 13. Matériel d'épuration d'eau et citernes gonflables

Les installations d'épuration d'eau et les citernes gonflables servant au stockage de l'eau devraient être reprises aux unités militaires à mesure que celles-ci achèvent leur mission au Cambodge, et stockées localement pour être utilisées par d'autres organismes des Nations Unies. Un petit nombre de réservoirs en fibre de verre compartimentés et de citernes gonflables d'environ 2 000 litres (500 gallons), transportables par voie aérienne, devraient être récupérés et transférés à d'autres missions. Des pompes pour puits, souterraines et submersibles (on en compte jusqu'à 84), qui ne peuvent être entretenues localement, sont également susceptibles d'être récupérées et utilisées éventuellement par d'autres missions. Ces pompes, qui peuvent pomper l'eau à une hauteur de 75 mètres, ont un débit de 2 400 litres par heure. L'UNICEF installerait des pompes à main sur les puits existants qui pourraient être utilisés par les Cambodgiens dans de nombreuses régions isolées. Les transferts à d'autres missions atteindraient une valeur d'environ 300 000 dollars.

## 14. Conteneurs

Trois cent quatre-vingt-sept unités de 20 conteneurs et deux unités de 40 conteneurs, d'une valeur de 0,65 million de dollars et ayant une valeur d'amortissement de 0,45 million de dollars, pourront être utiles, au moment de la liquidation de la mission, pour transporter des biens appartenant à l'ONU depuis les diverses provinces jusqu'aux trois zones prévues pour l'entreposage. Ces conteneurs pourront aussi être utilisés pour des expéditions outremer et pour abriter ou entreposer provisoirement des articles qui ne seront pas utilisés dans l'immédiat.

## 15. Matériel de déminage

Il est fortement recommandé de laisser au Cambodge les 583 détecteurs de mines, représentant une valeur initiale de 1,24 million de dollars et une valeur d'amortissement de 0,87 million de dollars, et divers autres articles représentant un coût initial de 0,85 million de dollars et une valeur résiduelle de 0,64 million de dollars. Les trois chars blindés de déminage, qui ont été

achetés pour 1,25 million de dollars afin d'appuyer l'effort de déminage, se sont révélés inadaptés au type de terrain et de végétation que l'on trouve au Cambodge. Leur valeur d'amortissement est de 0,96 million de dollars. Ils devraient être transférés à d'autres missions et utilisés comme engins à d'autres fins que le déminage, à moins que le terrain ne se prête au déminage mécanique. On trouvera ci-dessous les chiffres détaillés :

Type de matériel	Valeur d'acquisition	Valeur résiduelle	Classification provisoire des avoirs		
			Groupe I	Groupe II	Groupe III
(En millions de dollars des Etats-Unis)					
Détecteurs de mines	1,24	0,87	—	0,87	—
Divers	0,85	0,64	—	0,64	—
Chars de déminage	1,25	0,96	—	0,96	—
<b>Total</b>	<b>3,34</b>	<b>2,47</b>	<b>—</b>	<b>2,47</b>	<b>—</b>

#### 16. Matériel divers

Le matériel divers comprend des climatiseurs, radars, jumelles et matériel optique de précision (sous réserve de licence d'exportation), gilets de protection, bâches couvre-pièce, détecteurs de métaux à main, canots de type Zodiac, appareils photographiques, appareils pour l'établissement de cartes d'identité et autres matériels, qui pourraient être entreposés en magasin ou transférés à d'autres missions.

## APPENDICE II

### Taux d'amortissement applicables aux différentes catégories d'actifs de l'APRONUC

#### 1. Parc automobile

La durée de vie des véhicules s'établit comme suit :

##### a) Catégorie I

Véhicules légers : Berlins, jeeps légères et moyennes, camions légers et minibus

Durée de vie : Cinq ans ou 120 000 kilomètres, si ce kilométrage est atteint avant

Dégressivité des taux : 25 % les première et deuxième années, 20 % la troisième année, 15 % les quatrième et cinquième années, sur une période de cinq ans au prorata du nombre de mois écoulés

##### b) Catégorie II

Véhicules moyens : Ambulances, cars de taille moyenne et camions de charge inférieure à quatre tonnes

Durée de vie : Huit ans ou 135 000 kilomètres, si ce kilométrage est atteint avant

Dégressivité des taux : 20 % la première année, 15 % les deuxième et troisième années, 10 % de la quatrième à la huitième année, sur une période de huit ans au prorata du nombre de mois écoulés

##### c) Catégorie III

Véhicules lourds : Cars lourds et camions de charge supérieure à quatre tonnes

Durée de vie : 10 ans ou 250 000 kilomètres, si ce kilométrage est atteint avant

Dégressivité des taux : 15 % la première année, 10 % de la deuxième à la neuvième année, 5 % la dixième année, sur une période de 10 ans au prorata du nombre de mois écoulés

Les taux sont calculés en fonction de la valeur résiduelle. Par exemple, pour les biens de la catégorie I, l'on appliquera la première année un taux de 25 % de la valeur d'acquisition, la deuxième année un taux de 25 % sur la valeur résiduelle, et ainsi de suite. En conséquence, la valeur résiduelle ne sera jamais égale à zéro. La majorité des 5 736 véhicules de l'APRONUC étaient neufs au moment où l'on en a pris réception, bien que certains aient été fabriqués en 1991. C'est donc l'année de réception, à savoir 1992, que l'on a retenu comme base d'application des taux dégressifs indiqués ci-dessus.

L'amortissement des véhicules produits en 1991 ou 1992 est calculé à compter de la date à laquelle ils ont été mis en service. Pour ceux qui ont été reçus d'autres missions de l'ONU, l'on s'est fondé sur la valeur résiduelle au moment de la réception.

## 2. Bâtiments préfabriqués

Les taux d'amortissement des unités préfabriquées s'étalent entre 40 % et 85 % et sont fonction de l'usure normale et des dégâts subis par certaines d'entre elles (éclats d'obus, impacts de grenades à tube). Il a été décidé de retenir un taux d'amortissement pondéré de 50 % pour toutes les catégories de bâtiments préfabriqués. L'on n'a appliqué de taux d'amortissement ni aux unités qui ont été envoyées en Somalie (unités ATCO, dont la valeur est de 11 millions de dollars) dans la mesure où elles étaient encore neuves, ni à celles, d'une capacité de huit personnes, qui n'avaient jamais été assemblées (34 unités BMS et 32 AUSCO, d'une valeur de 3,7 millions de dollars).

## 3. Matériel de transmissions

Pour le matériel complémentaire, le réseau téléphonique et les émetteurs, l'on a appliqué, sur une période de sept ans, des taux d'amortissement de 14,29 % pour les équipements de moins d'un an et de 24,49 % pour les autres. En ce qui concerne les équipements reçus d'autres missions, l'on s'est fondé sur la valeur résiduelle, tout en retenant une durée de vie de sept ans.

## 4. Groupes électrogènes

Les groupes électrogènes ont été classés comme suit :

a) Matériel neuf : un taux de 10 % a été appliqué aux groupes électrogènes neufs qui n'avaient pas été déballés. Bien que neuf, ce matériel se déprécie lorsqu'il reste entreposé;

b) Matériel usagé : un taux de 10 % a été appliqué aux groupes électrogènes en place; il s'agit là de matériel lourd, systématiquement entretenu et dont les pièces sont régulièrement remplacées, ce qui en prolonge la durée de vie. Il est à noter que les groupes régulièrement entretenus sont plus utiles que ceux qui restent entreposés sans servir;

c) Matériel d'une capacité égale ou inférieure à 5 kVA : un taux de 20 % a été appliqué à ce matériel lourd, dont la durée de vie est courte et pour lequel les frais de réparation sont élevés par rapport au prix d'achat. Contrairement aux groupes électrogènes de plus grande capacité, ils sont portatifs et donc plus facilement endommagés.

## 5. Matériel d'appui aérien

Le matériel d'appui aérien comprend : a) des tours de contrôle mobiles, des dispositifs d'aide à la navigation et des balises lumineuses, amorties au taux de 10 %; et b) six véhicules de sauvetage et de lutte contre l'incendie, achetés localement, qui ont été amortis au taux appliqué aux véhicules, à savoir 7,5 %.

## 6. Matériel informatique

Différents taux d'amortissement sont appliqués en fonction du type de matériel :

a) Accessoires et logiciel. Pour cette catégorie, un taux d'amortissement de 30 % a été appliqué. Ces accessoires, souvent livrés avec les autres appareils, qui servent généralement à en améliorer l'utilisation, comprennent essentiellement des puces mémoires, des souris et des câbles d'ordinateur;

b) Matériel lent à se périmer. Cette catégorie, qui comprend un matériel informatique qui ne se périme pas rapidement sur le marché de l'informatique, a été amortie au taux de 40 %. Il s'agit essentiellement de traceurs, d'unités d'alimentation électrique non interruptible et de régulateurs de voltage;

c) Matériel se périnant rapidement. Cette catégorie comprend le matériel informatique qui se périme rapidement, de nouveaux matériels étant fabriqués ou perfectionnés chaque année. Il s'agit d'ordinateurs de bureau, d'ordinateurs portatifs, d'écrans et de lecteurs. Le matériel usagé, qui est immédiatement périmé, a été amorti au taux de 50 %. Pour le matériel non usagé, un taux d'amortissement de 30 % a été appliqué.

## 7. Mobilier et accessoires

Le degré d'usure du mobilier et des accessoires étant variable, un taux d'amortissement moyen de 30 % a été appliqué.

## 8. Matériel de bureau : photocopieuses

### 9. Télécopieurs

Les photocopieurs et les télécopieurs sont amortis selon les barèmes ci-après :

a) Barème 0 - pas d'amortissement. Ces articles sont neufs ou n'ont pas été utilisés;

b) Barème 1 - taux d'amortissement de 10 %. Ces articles, qui ont été livrés en 1992, n'ont pas encore un an d'âge mais sont utilisés en permanence;

c) Barème 2 - taux d'amortissement de 20 %. Ces articles ont plus d'un an d'âge;

d) Barème 3 - taux d'amortissement de 60 %. Il s'agit d'articles usagés provenant de diverses missions de l'ONU.

### 10. Matériel divers

Les taux d'amortissement ci-après ont été appliqués aux catégories 10 à 14 et 16 :

a) Rénovation de bâtiments publics - 10 %

b) Installations militaires - 50 %

- c) Ponts - 10 %
- d) Stations d'épuration d'eau et citernes gonflables - 20 %
- e) Conteneurs - 30 %
- f) Matériels divers - 30 %

11. Matériel de déminage

Ce matériel comprend des détecteurs de mines qui ont été amortis au taux de 30 %, ainsi que du matériel divers et des chars de déminage auxquels a été appliqué un taux d'amortissement de 25 %.

Achat de 850 minibus

Données de base

1. La Mission de l'APRONUC a pour objectif principal d'organiser des élections régulières et libres au Cambodge. Il a été établi que 850 minibus et 500 véhicules à quatre roues motrices seraient nécessaires pendant les élections pour transporter les électeurs inscrits aux bureaux de vote.

2. L'expérience a montré que l'acquisition de véhicules supposait des délais de nombreux mois entre le moment de l'envoi de la demande de fourniture de biens et la date probable de la livraison. Malgré cela, la date indiquée pour la livraison est souvent reculée.

3. Compte tenu de ces considérations, des demandes ont été formulées en vue de l'acquisition de 850 minibus et de 2 100 véhicules à quatre roues motrices, dont 500 devaient servir pour les élections. Ces demandes ont été introduites à titre de procédure ordinaire et dans un souci d'efficacité, étant entendu que la commande finale ne pourrait être établie avant plusieurs mois.

4. Après l'introduction des demandes de fourniture de biens et le début de l'étude de marché en vue de l'acquisition des véhicules, le Directeur de l'administration de l'APRONUC a fait savoir par télégramme à la Division des opérations hors Siège que les commandes finales ne devaient pas être placées avant qu'il ait eu l'occasion d'examiner plus avant la situation en tirant parti en particulier de l'expérience qui aurait pu être acquise pendant la période d'inscription. Cela ne signifiait pas pour autant qu'il fallait arrêter la procédure d'achat proprement dite, c'est-à-dire la recherche du moins-disant.

5. A la suite d'un malentendu, le personnel du Siège a interprété un message de la Mission comme une confirmation de la nécessité d'acquérir des véhicules et les commandes ont été passées. Cette erreur n'a été découverte que le 28 septembre 1992 et des demandes ont été introduites en vue de maintenir en suspens les commandes de 500 véhicules à quatre roues motrices et de 850 minibus. Dans le même temps, l'affaire a été immédiatement portée à l'attention du Sous-Secrétaire général chargé du Bureau des services généraux, dont la Division des opérations hors Siège relevait alors, ainsi que du Secrétaire général adjoint chargé du Département de l'administration et de la gestion. D'autres hauts fonctionnaires ont également été informés. Le Directeur de la Division des opérations hors Siège a été prié de prendre les mesures suivantes :

a) Veiller à ce que l'Organisation subisse le préjudice le moins grave possible;

b) Déterminer si des irrégularités ou des fautes intentionnelles avaient été commises;

c) Faire en sorte que pareille erreur ne se reproduise pas.

6. S'agissant du point a) ci-dessus, le Directeur de la Division des opérations hors Siège et le Chef du Service des activités commerciales, des achats et des transports ont demandé instamment aux deux fournisseurs intéressés d'ajourner la commande pertinente. Le fournisseur choisi pour les véhicules à quatre roues motrices a accédé à la demande de l'ONU, mais l'autre fournisseur a refusé obstinément de coopérer en invoquant un certain nombre de prétextes, que l'Organisation n'a pas acceptés.

7. Pour ce qui est du point b), un consultant auprès du Secrétaire général a mené une enquête et établi qu'il n'y avait pas eu d'irrégularités. Toutefois, compte tenu des circonstances de l'affaire, il aurait été plus indiqué de reconfirmer la nécessité d'acquérir ces véhicules avec le Directeur de l'administration de l'APRONUC avant de passer la commande.

8. En ce qui concerne le point c), le Directeur de la Division des opérations hors Siège a publié une nouvelle instruction concernant les procédures à suivre, avec copies adressées personnellement aux fonctionnaires chargés d'adresser les commandes au Service des activités commerciales, des achats et des transports.

9. Il convient de noter que les minibus ont été obtenus à un prix extrêmement favorable, bien inférieur au prix du marché. En outre, le taux de change du dollar des Etats-Unis par rapport au yen a baissé de quelque 20 %. Il se fait ainsi que les véhicules dont l'ONU et les diverses missions qui en ont besoin peuvent désormais disposer sont accessibles à un prix encore plus favorable.

Situation actuelle

Total commandé		850
<u>A déduire</u> : Utilisés par l'APRONUC	100	
Vendus	45	<u>(145)</u>
Entreposés <sup>a</sup>		705
<u>A déduire</u> : Transférés à d'autres missions		
ONUSOM	106	
ONUMOZ	211	
FNUOD	12	
ONUST	4	
MICIVIH	5	
FORPRONU	30	
TADJIKISTAN	1	
TOTAL		<u>(369)</u>
Solde entreposé aux fins d'écoulement ultérieur		<u><u>336</u></u>

---

<sup>a</sup> Frais d'entreposage à ce jour : 250 000 dollars.